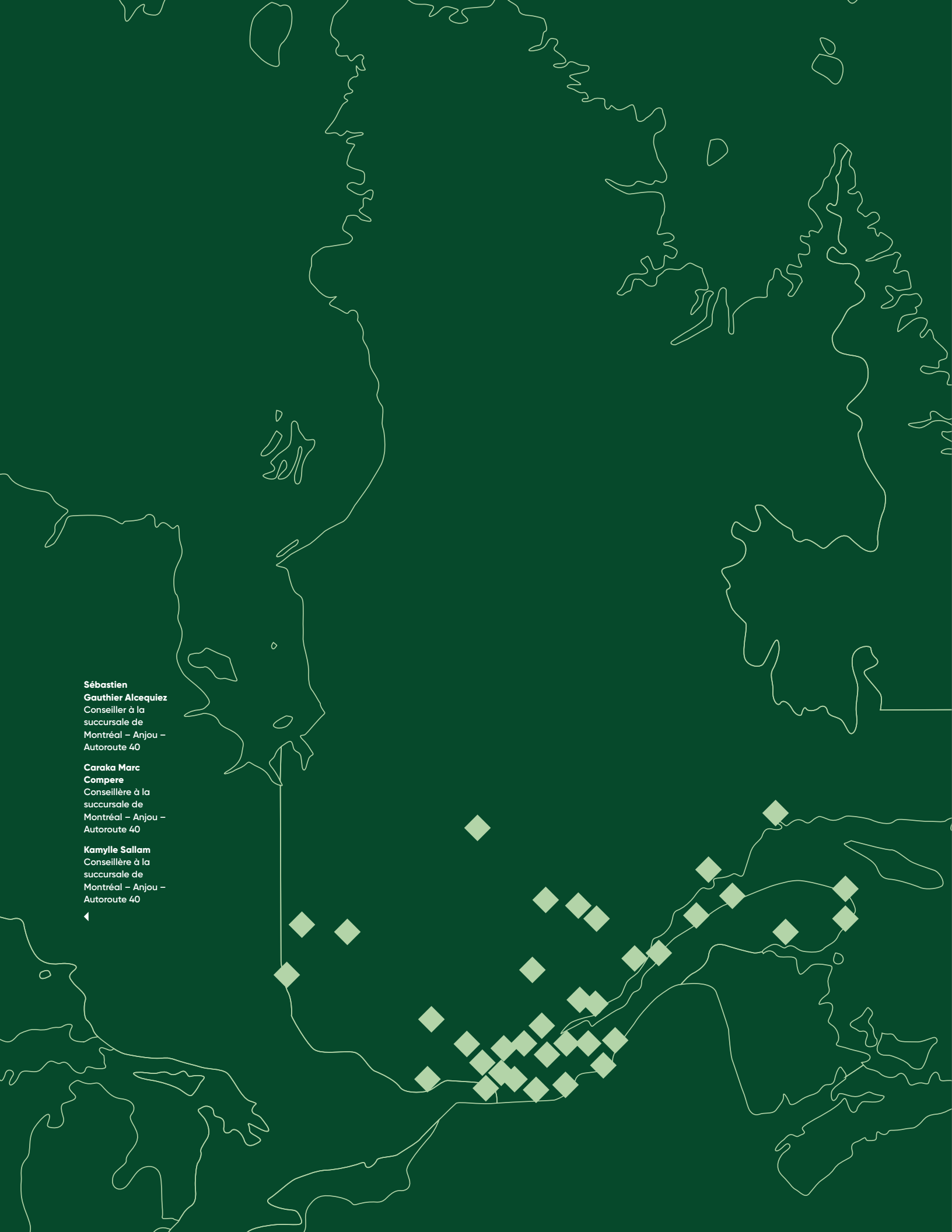


Pour une  
consommation  
responsable

Rapport  
annuel  
2023

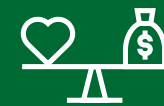




**Sébastien Gauthier Alcequiez**  
Conseiller à la succursale de  
Montréal – Anjou –  
Autoroute 40

**Caraka Marc Compere**  
Conseillère à la succursale de  
Montréal – Anjou –  
Autoroute 40

**Kamylle Sallam**  
Conseillère à la succursale de  
Montréal – Anjou –  
Autoroute 40



**232,7 M\$**  
à l'État québécois



**78 %**  
des Québécois et  
Québécoises sont  
**en accord**  
avec la mission  
de la SQDC

En cette dernière année de mise en œuvre de son Plan stratégique 2021-2023, la Société québécoise du cannabis (SQDC) poursuit ses efforts de captation des marchés illégaux. Elle a vendu 106,5 tonnes de cannabis cette année. La SQDC a généré un résultat net global de 94,9 millions de dollars durant l'année financière 2022-2023. La majorité de ce montant remis au gouvernement du Québec est versée au Fonds de lutte contre les dépendances. À ce montant, s'ajoutent les revenus fiscaux tirés de son exploitation sous forme de taxe à la consommation et de taxe d'accise, évalués à 193,8 millions de dollars (137,8 millions de dollars au provincial et 56 millions de dollars au fédéral). Ce sont donc environ 288,7 millions de dollars qui ont été versés aux deux paliers de gouvernement par la SQDC, dont 232,7 millions de dollars à l'État québécois.

**Le modèle de l'entreprise gouvernementale qu'est la SQDC a démontré, par son approche responsable, qu'il constitue un avantage certain pour la société québécoise :** ce sont 78 % des Québécois et Québécoises qui affirment être en accord avec la mission de la Société. En plus d'être rentable, la SQDC œuvre à la protection de la santé des consommateurs et consommatrices de cannabis.



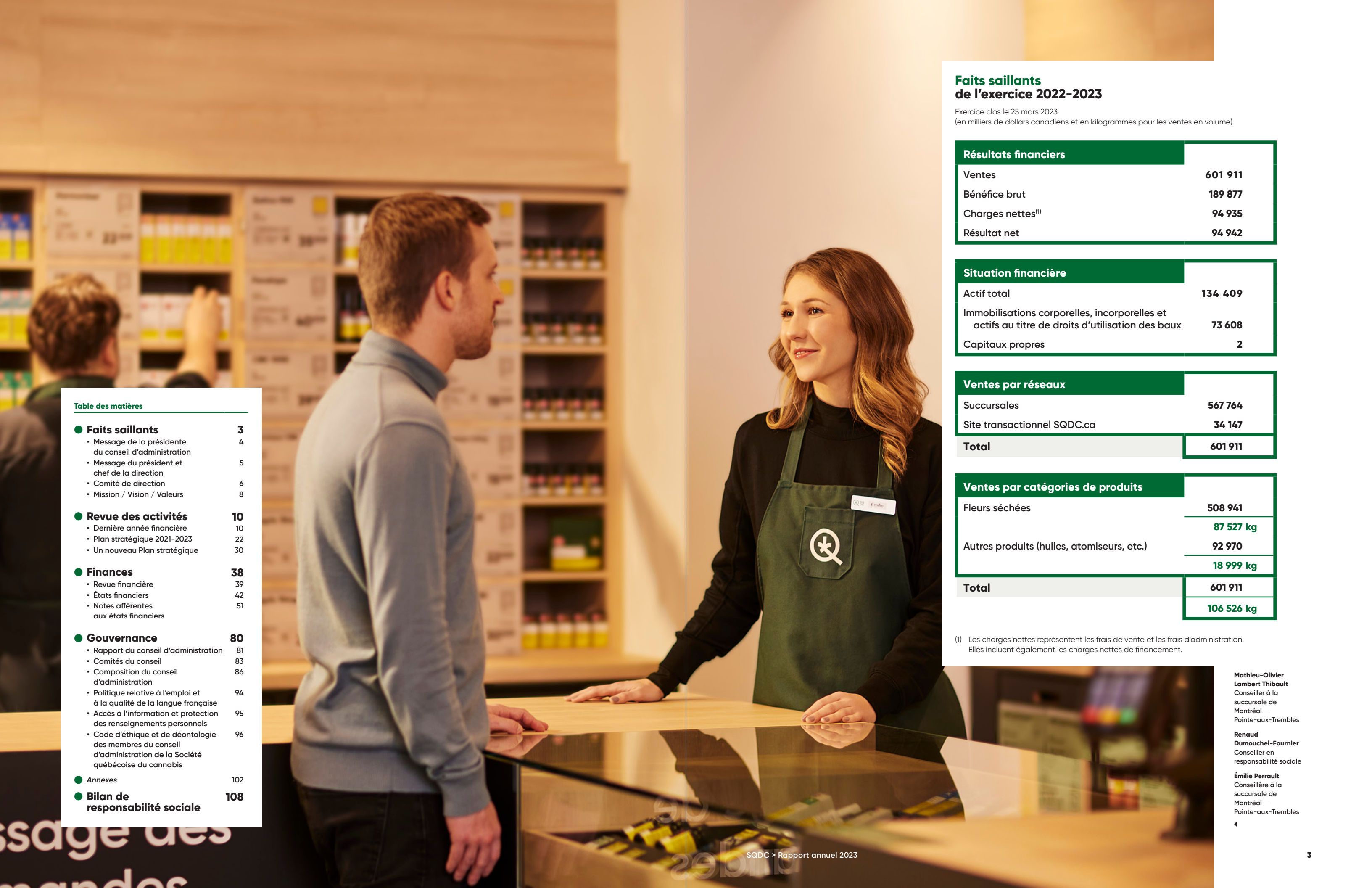


Table des matières

|                                                                                                                 |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| ● <b>Faits saillants</b>                                                                                        | <b>3</b>   |
| • Message de la présidente du conseil d'administration                                                          | 4          |
| • Message du président et chef de la direction                                                                  | 5          |
| • Comité de direction                                                                                           | 6          |
| • Mission / Vision / Valeurs                                                                                    | 8          |
| ● <b>Revue des activités</b>                                                                                    | <b>10</b>  |
| • Dernière année financière                                                                                     | 10         |
| • Plan stratégique 2021-2023                                                                                    | 22         |
| • Un nouveau Plan stratégique                                                                                   | 30         |
| ● <b>Finances</b>                                                                                               | <b>38</b>  |
| • Revue financière                                                                                              | 39         |
| • États financiers                                                                                              | 42         |
| • Notes afférentes aux états financiers                                                                         | 51         |
| ● <b>Gouvernance</b>                                                                                            | <b>80</b>  |
| • Rapport du conseil d'administration                                                                           | 81         |
| • Comités du conseil                                                                                            | 83         |
| • Composition du conseil d'administration                                                                       | 86         |
| • Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française                                          | 94         |
| • Accès à l'information et protection des renseignements personnels                                             | 95         |
| • Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société québécoise du cannabis | 96         |
| ● <b>Annexes</b>                                                                                                | <b>102</b> |
| ● <b>Bilan de responsabilité sociale</b>                                                                        | <b>108</b> |

Faits saillants de l'exercice 2022-2023

Exercice clos le 25 mars 2023  
(en milliers de dollars canadiens et en kilogrammes pour les ventes en volume)

| Résultats financiers          |         |
|-------------------------------|---------|
| Ventes                        | 601 911 |
| Bénéfice brut                 | 189 877 |
| Charges nettes <sup>(1)</sup> | 94 935  |
| Résultat net                  | 94 942  |

| Situation financière                                                                           |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Actif total                                                                                    | 134 409 |
| Immobilisations corporelles, incorporelles et actifs au titre de droits d'utilisation des baux | 73 608  |
| Capitaux propres                                                                               | 2       |

| Ventes par réseaux          |         |
|-----------------------------|---------|
| Succursales                 | 567 764 |
| Site transactionnel SQDC.ca | 34 147  |
| Total                       | 601 911 |

| Ventes par catégories de produits          |            |
|--------------------------------------------|------------|
| Fleurs séchées                             | 508 941    |
|                                            | 87 527 kg  |
| Autres produits (huiles, atomiseurs, etc.) | 92 970     |
|                                            | 18 999 kg  |
| Total                                      | 601 911    |
|                                            | 106 526 kg |

(1) Les charges nettes représentent les frais de vente et les frais d'administration. Elles incluent également les charges nettes de financement.

Mathieu-Olivier Lambert Thibault  
Conseiller à la succursale de Montréal –  
Pointe-aux-Trembles

Renaud Dumouchel-Fournier  
Conseiller en responsabilité sociale

Émilie Perrault  
Conseillère à la succursale de Montréal –  
Pointe-aux-Trembles

Message de  
la présidente  
du conseil  
d'administration



**A**u terme de la période couverte par le tout premier Plan stratégique de la Société québécoise du cannabis (SQDC), le conseil d'administration est heureux du travail réalisé par les équipes, notamment durant l'année financière 2022-2023, qui lui a permis d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés : déployer un réseau solide et efficient, présenter une offre concurrentielle pour poursuivre la conversion du marché illégal, et se développer de façon responsable, en concordance avec ses valeurs. Surtout, à travers son évolution, je suis satisfaite de constater que la SQDC est à l'écoute de sa clientèle, de ses employés et employées, ainsi que de la population québécoise.

Ces accomplissements n'auraient pas été possibles sans les efforts de toutes les équipes qui composent l'organisation, sous la gouvernance du conseil d'administration qui les guide avec savoir-faire et générosité. Ce sont elles qui portent et incarnent la mission, jour après jour. Grâce à elles, en cette fin d'exercice financier 2022-2023, ce sont 232,7 millions de dollars que nous remettons à l'État québécois. L'essentiel de ce montant servira notamment à alimenter le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis.

Cette année, le conseil d'administration a pris part à l'élaboration du Plan stratégique 2024-2026, qui permettra à la Société d'assurer sa pérennité et de poursuivre son mandat de plus belle, le tout dans un objectif de protection de la santé.

**Cette réflexion  
stratégique a été  
rendue possible  
grâce au travail du  
comité de direction,  
en collaboration  
avec maintes équipes  
de la SQDC, mais  
aussi grâce à une  
collaboration avec  
les parties prenantes  
de l'organisation.**

C'est en instaurant des liens de confiance avec l'ensemble de tous les acteurs et actrices du milieu que la SQDC peut assurer son rôle majeur au sein de l'écosystème du cannabis légal et remplir son mandat.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur apport essentiel à chaque étape franchie par la Société. Je souhaite également remercier les membres du comité de direction, ainsi que son président Jacques Farcy, pour leur travail de qualité et leur passion. Grâce à votre dévouement, vous permettez à la SQDC de croître et d'évoluer. Surtout, vous guidez vos équipes dans l'accomplissement de notre mandat de vente de cannabis dans une perspective de protection de la santé.

Je tiens finalement à réitérer mes remerciements les plus sincères à tous les employés et employées de la SQDC partout au Québec, qui, jour après jour, construisent la SQDC de demain. Nous sommes impatients de plonger avec vous dans le prochain chapitre !

**Johanne Brunet**  
Présidente du conseil d'administration

Message du  
président  
et chef de  
la direction



**Le Rapport annuel  
que vous vous apprêtez  
à découvrir se veut  
l'occasion de dresser  
le bilan des activités  
opérationnelles et  
financières de la  
Société québécoise  
du cannabis.**

**A**u cours des derniers mois, pendant lesquels nous avons célébré les 4 ans de la légalisation du cannabis et de la SQDC, ce sont plusieurs étapes structurantes qui ont été franchies par notre jeune société d'État.

Notre réseau de succursales, maintenant déployé à la grandeur du Québec, en comprend près d'une centaine. En plus de cette présence physique, nous offrons à notre clientèle un site Web transactionnel plus efficace que jamais, permettant de se procurer de multiples façons des produits de cannabis contrôlés, notamment par le biais du ramassage en succursale, de la livraison régulière ou le jour même, ou encore de la livraison en 90 minutes offerte dans une partie grandissante de la province. Parallèlement, notre offre s'est diversifiée et, toujours dans le respect de notre mission, comprend une variété importante de produits de cannabis à inhaler ou à ingérer.

Mais, au-delà de ces jalons, c'est le dévouement de mes collègues de la SQDC partout au Québec que je souhaite souligner et célébrer : chacun d'eux nous a permis de nous dépasser encore cette année. Je tiens également à remercier nos partenaires producteurs pour leur apport précieux et constant. Tous, collaborateurs internes et externes, avons à cœur de contribuer à notre mission de vendre du cannabis dans une perspective de protection de la santé.

Grâce à ce travail d'équipe, cette année, ce sont 106 526 kilogrammes de cannabis que la clientèle a choisi d'acheter à la SQDC, soit le seul canal légal de vente de cannabis non médical au Québec, pour un total de 601,9 millions de dollars de ventes. Rappelons que l'intégralité de notre dividende ainsi que les taxes d'accise en lien avec nos activités sont notamment réinvesties en prévention et en recherche en matière de cannabis ainsi que dans la lutte contre les méfaits liés à l'usage de substances psychoactives.

En plus de la conduite de nos opérations, nous avons élaboré, en cette année financière 2022-2023, le cadre du deuxième Plan stratégique de la Société, qui couvrira les trois prochaines années. Ainsi, pour incarner notre vision d'être la destination de confiance pour le cannabis, nous nous appliquerons à faire rayonner la SQDC, à engager nos équipes et à servir la clientèle. D'ailleurs, pour mieux répondre aux attentes de cette dernière, nous nous baserons sur quatre piliers centraux : l'accompagnement, la simplicité, le rapport qualité/prix et le choix. Pour chacun de ces piliers, nous souhaitons progresser avec équilibre durant les prochaines années, dans le respect de notre cadre légal, convaincus que la conduite de notre mission s'avère encore et toujours notre raison d'être.

Pour conclure, je souhaite adresser mes remerciements à nos partenaires des différents ministères qui veillent à notre bon développement, à nos parties prenantes externes qui nourrissent nos actions et nos réflexions, à notre conseil d'administration qui nous gouverne avec confiance, et enfin à notre comité de direction qui guide notre entreprise avec cohésion. Surtout, je souhaite encore une fois saluer tous mes collègues de la SQDC qui, chaque jour, répondent présents et présentes lorsque vient l'heure de réaliser notre mission et de servir notre clientèle, au bénéfice du Québec dans son ensemble, en devenant sa destination de confiance pour le cannabis.

**Jacques Farcy**  
Président et chef de la direction



**Geneviève Giroux**

Vice-présidente,  
Approvisionnement  
et gestion de l'offre

**Robert Dalcourt**

Vice-président,  
Finances

**Éliane Hamel**

Vice-présidente,  
Responsabilité sociale,  
protection de la  
santé, éducation et  
communication

**Josée Laliberté**

Vice-présidente,  
Personnes et culture

**Jacques Farcy**

Président et chef  
de la direction



**Harry Raphaël**

Vice-président,  
Technologies  
de l'information

**Ève Larrivée**

Vice-présidente,  
Commerce  
électronique

**Pietro Perrino**

Secrétaire général  
et directeur,  
Services juridiques  
et relations  
gouvernementales

**David Bertrand-Collin**

Vice-président,  
Opérations

## Comité de direction

« Proches de leurs équipes et de leurs partenaires externes, les vice-présidents et vice-présidentes guident en cohésion la SQDC pour déployer le nouveau Plan stratégique. **Je salue leur leadership collectif qui fait vivre nos valeurs et nourrit notre culture.** » *Jacques Farcy*

Le cadre stratégique  
de l'année financière  
2022-2023

## La mission de la SQDC

**Assurer la vente  
du cannabis  
conformément  
à la Loi encadrant  
le cannabis dans  
une perspective de  
protection de la santé  
afin d'intégrer les  
consommateurs  
au marché licite et  
de les y maintenir,  
et ce, sans favoriser  
la consommation.**

En priorisant ses

## orientations stratégiques

### Déployer le réseau

Assurer une présence géographique dans l'ensemble des régions du Québec et offrir un site transactionnel efficace pour s'assurer que tous les consommateurs québécois de 21 ans et plus qui le désirent aient accès à des produits de cannabis légal de façon sécuritaire

### Développer une offre concurrentielle

Faire migrer les consommateurs des marchés illégaux vers le marché légal grâce à une gamme variée de produits de qualité, traçables et à prix compétitifs, ainsi qu'à un accompagnement client impeccable

### Développer l'entreprise gouvernementale de façon responsable

Agir dans une perspective de protection de la santé des Québécois et Québécoises en offrant des conseils qui favorisent une consommation à moindre risque et instaurer les meilleures pratiques éthiques et environnementales dans l'industrie

Stéphanie Gagné  
Directrice,  
Gestion de l'offre

Antoine Prévost-  
Surprenant  
Analyste,  
Stratégie d'affaires

Xavier Desjardins  
Analyste en gouvernance  
et marché



Clara Maître  
Cheffe, Expérience  
numérique et omnicanal



En adéquation avec ses

## valeurs

### Responsabilité

La responsabilité est notre fondement. Toujours, nous mettons la santé de notre clientèle au centre de nos actions et l'accompagnons pour réduire les risques liés à sa consommation de cannabis. Nous avons aussi à cœur de gérer notre commerce de façon efficiente afin que nos profits puissent servir tous les Québécois et toutes les Québécoises. En outre, nous adoptons des pratiques durables pour limiter notre impact sur la collectivité et faire croître notre valeur pour le Québec.

### Simplicité

Nous nous efforçons de faire les bons choix et de solutionner les problèmes à la source. Notre détermination à maintenir la simplicité dans nos processus et à agir toujours plus efficacement nous guide au quotidien, partout dans l'entreprise.

### Proximité

À la SQDC, la notion de proximité est omniprésente. Que ce soit entre collègues, avec nos partenaires ou à travers notre accompagnement client, nous établissons une relation de confiance, pour avancer ensemble.

### Dépassement

C'est avec audace et courage que nous œuvrons chaque jour à bâtir la SQDC. Grâce à notre passion pour notre travail et à notre volonté de réussir collectivement, nous allons au-delà des apparences, encourageons l'initiative et donnons le meilleur de nous-mêmes.

Pour atteindre

## le but qu'elle s'est fixé

# Être la référence de l'industrie du cannabis responsable

# Revue des activités

## Mise en contexte

Le présent Rapport annuel de la Société québécoise du cannabis marque la fin d'une période cruciale, soit celle couverte par son tout premier Plan stratégique, mis en place au moment où tout était encore à faire.

L'année 2022-2023 a permis à la Société d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés, mais surtout d'élaborer la réflexion nécessaire à la création de son nouveau Plan stratégique.



## Plus précisément, durant la dernière année :

### La SQDC a consolidé sa présence, tant dans son site Web que dans son réseau physique.

Elle a déployé de nouvelles succursales et de nouveaux services de livraison, améliorant ainsi l'accès aux produits ainsi qu'à l'accompagnement pour ses clients et clientes.

### L'entreprise a poursuivi les initiatives favorisant le développement personnel et professionnel de ses équipes.

Elle favorise ainsi le bien-être de ses collaborateurs et collaboratrices internes, en plus de leur permettre d'évoluer dans le cadre de leurs fonctions.

### Elle a aussi raffiné ses opérations.

Elle a déployé des efforts pour améliorer son efficacité de façon à atteindre ses objectifs financiers et, plus largement, pour optimiser le parcours client.

### L'offre de la SQDC a été bonifiée tout au long de la dernière année.

Prêtant une oreille attentive au marché ainsi qu'à sa clientèle, la SQDC a proposé des produits de cannabis pertinents pour ses clients et clientes, tout en respectant sa mission et en leur vendant ces produits à des prix compétitifs mais n'en banalisant toutefois pas la consommation.

### L'entreprise gouvernementale a poursuivi ses efforts afin d'améliorer l'acceptabilité sociale de sa mission.

Elle a continué de bâtir des liens de confiance avec ses différentes parties prenantes afin de les aider à mieux comprendre son contexte, ses enjeux, son approche et ses objectifs.

Le mot d'ordre qui a guidé la Société québécoise du cannabis cette dernière année, comme d'ailleurs tout au long de l'entière période couverte par le Plan stratégique 2021-2023, est l'accessibilité. Dans un contexte de récente légalisation, alors que le modèle de la SQDC et l'approche de vente de cannabis avaient leurs preuves à faire, l'entreprise gouvernementale devait s'assurer de rejoindre les consommateurs et consommatrices de cannabis non médical pour les convertir à la seule voie légale et à moindre risque à suivre au Québec pour une consommation responsable. Ces trois dernières années ont donc permis à la SQDC de jeter des bases solides qui assureront sa pérennité.

Aujourd'hui, un constat s'impose : il ne suffit plus pour la Société québécoise du cannabis d'être accessible pour poursuivre sa mission. L'entreprise a mené une réflexion stratégique durant la dernière année afin de cibler ce qui lui permettra de poursuivre la conversion du marché illégal vers le marché légal, dans une perspective de protection de la santé. Son second Plan stratégique, qui couvrira la période 2024-2026, prendra donc appui principalement sur un élément central qui constitue l'un des trois axes principaux de celui-ci :

## servir de manière optimale les clients et clientes.

Ce nouveau Plan stratégique servira à la SQDC de levier pour demeurer pertinente et, surtout, pour devenir la destination de confiance pour l'achat de cannabis au Québec.

Marylou Boudreau  
Conseillère à la  
succursale de  
Montréal –  
Notre-Dame Est  
(Tétreaultville)

# Déployer son réseau de succursales

La mission de la Société québécoise du cannabis (SQDC) est de faire migrer les clients et clientes des marchés illégaux du cannabis vers le seul canal légal d'achat de cannabis non médical au Québec.

Pour y parvenir, la SQDC a misé sur l'optimisation du parcours d'achat de sa clientèle, en améliorant notamment l'accessibilité à des produits de cannabis de première qualité et l'accompagnement professionnel fourni par ses équipes favorisant une consommation responsable.

## Consolider sa présence aux quatre coins de la province

Cette année, en plus des efforts dédiés à l'entretien et à l'optimisation de l'aménagement de ses succursales existantes, la SQDC a poursuivi son plan de déploiement en inaugurant 10 nouvelles succursales à des endroits stratégiques au Québec. Ce sont ainsi 6,8 millions de dollars qui ont été investis dans la mise en place et l'optimisation de son réseau de succursales. Une onzième a été inaugurée au courant du mois d'avril 2023.



**10**  
nouvelles succursales  
en activité  
durant l'année financière  
2022-2023

Pour la SQDC, implanter ce vaste réseau n'aurait pas été possible sans travailler de concert avec les municipalités, ce qui lui permet de cibler les emplacements qui répondent le mieux aux attentes des citoyens et citoyennes et d'ainsi mieux exercer son mandat. Le tout se fait, bien sûr, dans le respect rigoureux de la *Loi encadrant le cannabis*, des distances séparatrices des institutions d'enseignement primaire, secondaire et collégial, ainsi que des règlements municipaux en vigueur.

## Simplifier le parcours d'achat

La SQDC vise constamment à optimiser l'ensemble des canaux par lesquels la clientèle peut obtenir des produits de cannabis légaux et un accompagnement professionnel qui favorise une consommation responsable.

L'entreprise a donc poursuivi cette année le déploiement de sa stratégie omnicanal amorcé au cours de l'exercice précédent, qui établit des synergies entre son réseau de succursales et ses divers outils numériques. De ce fait, elle s'assure d'offrir une expérience plus fluide et cohérente à ses clients et clientes, peu importe leur point de contact avec elle. Elle a, entre autres, implanté à cet effet dans SQDC.ca un service de clavardage qui permet aux visiteurs et visiteuses d'obtenir en temps réel des renseignements de la part de conseillers et conseillères issus de son réseau de succursales. Un nouveau service de livraison en 90 minutes a également été introduit progressivement à partir de l'été 2022 sous la forme d'un projet pilote, aujourd'hui déployé dans 11 municipalités, au sein de 6 régions. Désormais, selon la région, les clients et clientes peuvent avoir recours à la livraison standard, à la livraison express le jour même ou encore à la livraison en 90 minutes.



**Livraison en 90 minutes**

**23 721**  
commandes livrées  
dans 11 municipalités  
du Québec

Taux de  
satisfaction moyen  
**4,6/5**

Le service de ramassage en succursale a été implanté dans toutes les succursales du réseau de la SQDC. Afin de simplifier encore plus le parcours d'achat, la politique de retour a été révisée, permettant aujourd'hui aux clients et clientes de retourner des produits achetés en ligne à même les succursales plutôt qu'uniquement par la poste.



**17,4 %**  
de la population  
a accès au service de  
livraison en 90 minutes

**46,6 %**  
de la population  
a accès au service  
de livraison express  
le jour même



**6 272 kg**  
de cannabis commandés en ligne

**34,1 M\$**  
de ventes réalisées dans SQDC.ca,  
représentant 5,7 % de la totalité  
des ventes

## Viser l'efficience de ses opérations

La Société québécoise du cannabis poursuit ses opérations de façon efficiente et responsable. Par exemple, afin d'améliorer son intelligence d'affaires, elle a continué la mise en place de son entrepôt de données infonuagique. Bon nombre de processus liés à l'approvisionnement des succursales ont également été automatisés. La SQDC a, entre autres, optimisé sa stratégie d'intégration entre son système de caisses et son système financier de manière à favoriser une meilleure gestion des inventaires. Plus largement, elle a poursuivi l'optimisation de ses processus afin de garder ses charges d'exploitation à un niveau modéré. Elle conserve par ailleurs les mêmes méthodes de transport jusqu'à ses succursales, soit le transport direct par les fournisseurs, afin de permettre un approvisionnement fiable et régulier. La majorité des commandes Web continue d'être livrée par les partenaires de l'entreprise : ces derniers récupèrent les colis à l'entrepôt du partenaire logistique puis les livrent chez les clients et clientes, ou encore au bureau de poste, en procédant à la vérification de l'âge légal des personnes qui les réceptionnent. De plus, pour améliorer l'efficience dans les municipalités éloignées des grands centres et pour répondre aux attentes des clients et clientes, la livraison en 90 minutes se fait à partir d'une succursale au sein même de la région dans laquelle l'option est offerte.



**74 458**  
commandes Web  
préparées directement en  
succursale cette année

## Privilégier le développement et le mieux-être au travail

Pour la Société québécoise du cannabis, les fondements d'une entreprise saine, au sein de laquelle les opérations sont optimisées, sont le bien-être et l'épanouissement de ses équipes.

La SQDC offre un environnement de travail sain et sécuritaire, et aborde la question de la santé et sécurité au travail dans une optique de santé globale. Elle procède ainsi semestriellement à une inspection préventive des succursales afin d'en assurer la conformité et la sécurité en continu. Elle s'assure aussi qu'au moins une personne par succursale suive une formation en secourisme en milieu de travail. Conjointement, elle privilégie le mieux-être psychologique de ses employés et employées. Parmi ses initiatives, elle a notamment offert à tous et toutes, en janvier dernier, une conférence sur le stress présentée par une sommité en la matière, Sonia Lupien, Ph.D., du Centre d'études sur le stress humain (CESH).



Un sondage d'engagement des employés et employées, mené au cours de l'exercice financier 2021-2022, a permis à la SQDC de prendre le pouls de ses équipes. Il en a été conclu que les deux éléments influençant le plus leur satisfaction générale à l'égard de leur emploi sont, dans cet ordre, la communication ainsi que la transparence, suivis de près par les possibilités de développement. Ce sondage a été suivi par la mise en place du chantier de développement organisationnel *Cultiver les talents*. Le déploiement de ce dernier chantier, qui chapeaute l'entièreté des programmes permettant le développement personnel et professionnel au sein de la SQDC, s'est donc poursuivi durant cette année financière, conformément au souhait des équipes.

Autre initiative en matière de développement professionnel, la SQDC a formé cette année 51 employés et employées, dont la majorité sont des gestionnaires de succursale, grâce à son programme *Propulsion*, une formation en leadership, développé en partenariat avec le Centre Laurent Beaudoin de l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke. Elle a également poursuivi son programme d'appréciation de la contribution personnelle des membres des équipes, amorcé durant la précédente année financière. Celui-ci se base sur une culture de rétroaction en continu et favorise aussi bien l'introspection que l'échange entre collègues pour contribuer en équipe à l'atteinte de la mission.

**51 %**  
**des directeurs et directrices de succursale**  
ont complété la formation *Propulsion* à ce jour.

La SQDC a de plus bonifié cette année ses canaux numériques internes. Elle a notamment continué de nourrir *Cannapédia*, une plateforme qui regroupe toutes les ressources et tous les articles d'information réservés aux collaborateurs et collaboratrices internes de la Société. Les équipes peuvent y consulter du contenu qui les amène notamment à améliorer leurs connaissances utiles à l'exercice de leurs fonctions. *Cannapédia* permet aussi de favoriser la proximité des équipes du vaste réseau, en communiquant les activités internes de l'entreprise et en mettant de l'avant des membres s'étant particulièrement démarqués.

La Société québécoise du cannabis et les organisations syndicales concernées ont entamé, en octobre 2021, des négociations en vue de renouveler les conventions collectives des employés et employées des succursales syndiquées. Après un peu plus de huit mois de négociation, la SQDC et la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui représente 17 de ses succursales, en sont officiellement arrivées à une entente qui a été signée par les deux parties en juillet 2022.

Conformément aux valeurs et à l'approche équitable de la SQDC, les conditions salariales des employés et employées des 54 succursales non syndiqués ont également été ajustées afin qu'elles reflètent les dispositions de cette nouvelle convention collective.

La négociation se poursuit avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représente les employés de 26 des 97 succursales constituant le réseau de la SQDC en fin d'année, parmi lesquelles 24 étaient en grève en date du 25 mars 2023. La SQDC souhaite toujours en arriver à une entente qui conviendra aux deux parties. Dans une volonté d'assurer une continuité de service et d'accessibilité à son offre, les horaires de la vingtaine de succursales dont les employés sont en grève ont été ajustés de manière à privilégier leur ouverture cinq jours par semaine pendant lesquels le service aux clients et clientes a été assuré avec diligence par les gestionnaires.

Plusieurs services de livraison ont été étendus et des fonctions du site transactionnel SQDC.ca telles que « ma succursale » ont été optimisées pour faciliter le prémagasinage au sein des succursales choisies par les clients et clientes. Cette amélioration leur permet actuellement de vérifier quels sont les produits disponibles en stock. La Société s'est aussi assurée de renseigner sa clientèle sur la situation en temps réel en effectuant des mises à jour dans SQDC.ca. Dans la même veine, certaines succursales sont devenues des points de collecte pour le service de ramassage en magasin, afin de permettre à la SQDC de continuer de bien servir sa clientèle.

L'année 2022-2023, une période charnière qui se conclut

# Développer une offre concurrentielle

|                                                                       | 2021-2022    | 2022-2023    |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Volume estimé des marchés légal et illégaux (tonnes) <sup>(1)</sup>   | 187 tonnes   | 190 tonnes   |
| Volume vendu sur une base comparable (tonnes) <sup>(2)</sup>          | 106,5 tonnes | 106,5 tonnes |
| % volume vendu sur volume estimé (captation du marché) <sup>(2)</sup> | 57,0 %       | 56,1 %       |
| Volume vendu (tonnes)                                                 | 109,4 tonnes | 106,5 tonnes |
| % volume vendu sur volume estimé (captation du marché)                | 58,5 %       | 56,1 %       |

(1) Ce volume a été déterminé par une étude réalisée par le ministère des Finances du Québec.  
(2) Calculé selon la table d'équivalence publiée par Santé Canada en décembre 2022 pour les boissons infusées au cannabis, dont les paramètres ont été revu à la baisse. Ce calcul est passé de 5 grammes de cannabis pour une boisson de 355 ml à 0,61 gramme pour un même format. Cette nouvelle méthode de calcul a généré une baisse du résultat associé au volume de cannabis vendu déclaré. Cela a également eu un impact sur l'estimation du pourcentage de captation du marché, qui s'en trouve diminué, ainsi que sur le prix de vente moyen d'un gramme de cannabis, qui a subi une hausse.

Afin de poursuivre la conversion des marchés illégaux du cannabis vers le marché légal, la SQDC doit s'assurer que ce qu'elle propose est pertinent, sans toutefois encourager la consommation.

L'expérience de la clientèle passe ainsi par un accompagnement judicieux offert par ses conseillers et conseillères, mais aussi par un portfolio qui répond aux attentes des consommateurs et consommatrices tout en restant cohérent avec la mission de la SQDC.

La poursuite des activités de la Société dans cette logique lui a notamment permis d'atteindre 67 % comme degré de satisfaction de sa clientèle à l'égard de son offre de produits, un score qui dépasse l'objectif de la dernière année du Plan stratégique de 5 points de pourcentage.

Le juste prix : convertir, sans banaliser

Dans une perspective de protection de la santé, la SQDC s'assure que sa stratégie de prix lui permette de concurrencer les marchés illégaux mais ne banalise en rien la consommation de cannabis. Devant un prix qui subit des pressions à la baisse depuis la légalisation, l'entreprise a poursuivi son travail pour afficher un prix moyen au gramme de 6,48 \$, toutes taxes incluses, avec une gamme de prix allant de 3,43 \$ à 18,80 \$ le gramme, toutes taxes incluses dans la catégorie cannabis séché, pour l'année 2022-2023.



# Accompagner les clients, peu importe où ils se trouvent

L'accompagnement client de la SQDC se base sur une éthique de vente irréprochable, qui est notamment abordée dans la formation que suivent tous les employés et employées à l'embauche. Cette formation est revue et bonifiée chaque année pour assurer sa pertinence au fil du temps. Les conseillers et conseillères suivent également de la formation continue, disponible sur les plateformes internes de l'entreprise. À titre d'exemple, la SQDC a instauré cette année une bibliothèque de formation accessible en tout temps aux membres de ses équipes.

Cet apprentissage initial et en continu permet aux équipes du réseau d'offrir un accompagnement judicieux à la clientèle qui visite les succursales. En ces lieux, celle-ci a aussi notamment accès à des outils, par exemple des écrans interactifs ou des murs éducatifs, la guidant vers une consommation responsable et des produits qui lui conviennent.

L'accompagnement client ne se fait pas uniquement dans le réseau de succursales : le site transactionnel SQDC.ca a profité de plusieurs ajouts cette année afin que les clients et clientes puissent toujours mieux s'y renseigner. Le service de clavardage, qui a été déployé en avril 2022, y est maintenant disponible sur toutes les pages et aux heures régulières d'ouverture des succursales. Grâce à cet outil, des conseillers et conseillères de succursale peuvent répondre en temps réel aux questions de la clientèle. Les options de tri du site ont été optimisées afin de permettre aux clients de trouver plus facilement les produits qu'ils recherchent. Les sections à vocation éducationnelle du site Web ont également été bonifiées avec des contenus favorisant une consommation à moindre risque.



**41 760**  
demandes traitées  
dans le cadre du  
clavardage

Le Centre de relation clientèle (CRC) au service de la Société québécoise du cannabis, responsable de répondre par courriel et par téléphone aux questions des clients et clientes, permet aussi à la Société d'offrir à ceux-ci un accompagnement ailleurs qu'en succursale. Cette année encore, le CRC a redoublé d'efforts pour prodiguer aux consommateurs et consommatrices un service aussi humain qu'efficace.



**32 647**  
demandes répondues  
par le CRC

Afin de garantir un accompagnement qui réponde aux attentes des clients et clientes de la SQDC, un sondage de satisfaction de la clientèle en succursale et en ligne a été déployé. En prenant le pouls de sa clientèle, la SQDC est à même d'ajuster ses pratiques et, ainsi, d'améliorer leur appréciation du parcours d'achat.

# Faire évoluer l'offre de produits au rythme des attentes des clients et des clientes

La SQDC se doit de redoubler de pertinence si elle souhaite répondre aux attentes de sa clientèle. Pour ce faire, cette année encore, elle a misé sur la qualité et la variété des produits qui composent son portfolio.



Nombre de produits offerts dans tout le réseau de succursales et dans le site transactionnel

| Catégorie de produits                                        | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 |
|--------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cannabis séché (cannabis séché, préroulé, moulu)             | 161       | 328       | 508       | 524       | 528       |
| Extraits (atomiseur oral, huile, haschich, kief, concentrés) | 38        | 64        | 99        | 145       | 122       |
| Boissons (prêts-à boire et infusions)                        | 0         | 7         | 35        | 52        | 39        |
| Comestibles (comestibles et ingrédient à cuisiner)           | 0         | 0         | 0         | 0         | 20        |
| Total                                                        | 199       | 399       | 642       | 721       | 709       |

Ainsi, elle a effectué, au cours de l'année financière, un virage vers une approche de gestion par catégories qui lui permet de prendre en considération les attentes des clients et clientes avant tout. L'entreprise mise sur une communication transparente avec ses fournisseurs en leur transmettant la matrice des besoins par catégories ainsi que les critères de sélection. Résultat ? Une offre mieux balancée, basée sur une sélection équitable.

La SQDC valorise les liens de confiance qu'elle entretient avec les fournisseurs de l'industrie. Cette transparence passe entre autres par la mise en place et le partage des processus, critères et contraintes avec lesquels l'entreprise doit conjuguer lors de sa sélection de produits.

Elle continue donc de s'intéresser aux enjeux et façons de faire de ses fournisseurs, entre autres en collaborant avec l'Association québécoise de l'industrie du cannabis, qui l'a accompagnée dans la mise en place de cette approche de gestion renouvelée.

Aujourd'hui, le réseau de la SQDC possède deux types de succursales en matière d'offre de produits : celles qui ont une offre régulière et celles qui proposent une offre bonifiée. Selon la satisfaction et l'intérêt de la clientèle à l'égard de chacun des produits faisant partie du portfolio bonifié, ces derniers pourraient faire l'objet d'une éventuelle entrée au sein de l'offre régulière. Rappelons que SQDC.ca propose l'offre la plus large de produits en livraison régulière partout au Québec, ou encore le jour même dans les zones desservies.

Plus globalement, dans l'ensemble de ses succursales et de son site transactionnel, la SQDC a continué de raffiner et peaufiner son offre de produits, notamment avec une plus grande variété de produits comestibles, toujours non attrayants pour les jeunes, et une sélection mieux arrimée aux attentes des clients et clientes en général.

# Assurer un développement responsable

La valeur de la responsabilité guide les actions de la Société québécoise du cannabis depuis sa création et fait partie intégrante de la mission qui lui a été confiée.

C'est en agissant en toute responsabilité à l'égard de ses équipes, de ses parties prenantes et de la société québécoise que l'entreprise gouvernementale a œuvré à atteindre ses objectifs et à imaginer son prochain Plan de responsabilité sociale, qui couvrira la période 2024-2026. La SQDC démontre ainsi sa volonté de poursuivre les chantiers engagés et même d'aller encore plus loin.

## Répondre à la demande en produits québécois

La SQDC continue de bâtir des relations de confiance avec des producteurs et fournisseurs d'ici afin d'offrir des produits recherchés par la clientèle.

À titre d'exemple, l'identifiant *Cultivé Québec* a été créé par la SQDC à l'été 2021 afin de répondre au souhait de la clientèle d'opter pour une consommation plus locale. S'appliquant à plusieurs des catégories de cannabis offertes par la Société, cet identifiant permet aux clients et clientes de distinguer les produits de cannabis cultivés en majorité (65 %) au Québec. En cette fin d'année financière 2022-2023, ce sont ainsi 41 % des kilogrammes de cannabis vendus à la SQDC qui portent l'identifiant *Cultivé Québec*.

En privilégiant les producteurs québécois dans son processus de sélection de produits, la SQDC mise sur un approvisionnement local. Il va donc sans dire que son bassin de partenaires ayant un siège social au Québec a évolué : ils représentent aujourd'hui 54 % des producteurs licenciés avec lesquels l'entreprise fait affaire.

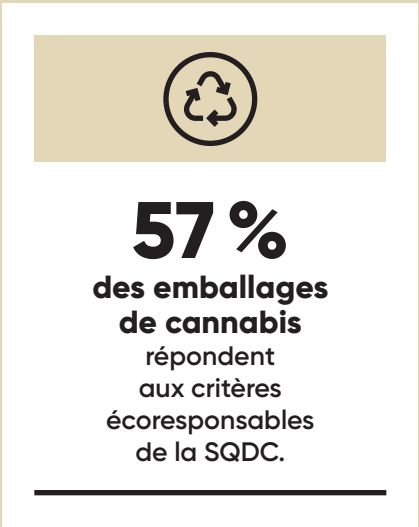
## Montrer la voie pour réduire l'impact des emballages

La SQDC œuvre à réduire le plus possible les impacts néfastes de ses activités sur l'environnement.

Dans une volonté de réduire l'empreinte environnementale des emballages et contenants des produits qu'elle met en marché, la SQDC a poursuivi ses efforts de collaboration avec les fournisseurs afin de les guider vers des choix plus responsables en la matière.

De plus, avec ses partenaires de la Table de concertation pour des contenants et emballages écoresponsables, qu'elle a mise sur pied en février 2021, elle a entamé une réflexion sur l'élargissement dans les prochains mois des critères écoresponsables en matière de contenants et emballages à d'autres catégories de produits de cannabis.

Il est aussi à noter que, grâce à son leadership en la matière, 66 % des fournisseurs s'approvisionnent aujourd'hui localement pour leurs emballages, en comparaison à 44 % en fin d'année dernière.



Un autre chantier, en place à la SQDC depuis 2020, est le programme de récupération des emballages. Au cours de l'année financière 2022-2023, l'entreprise gouvernementale a conclu une entente avec un nouveau partenaire québécois, Go Zéro, qui a pour mandat d'assurer la récupération des contenants et emballages retournés en succursale par la clientèle et de les recycler pour leur donner une seconde vie. Ces pratiques en matière de récupération permettent plus précisément la création de nouveaux biens recyclables. Ce programme, qui se veut complémentaire de celui de la collecte sélective, permet de détourner davantage de matières des sites d'enfouissement.



## Adapter l'expérience d'achat pour les personnes handicapées

Le troisième Plan annuel à l'égard des personnes handicapées de la Société québécoise du cannabis a été publié en avril 2022. Des initiatives ont été mises en place afin de sensibiliser les équipes à la réalité des personnes devant composer avec des handicaps, mais aussi afin d'adapter le parcours d'achat à leurs besoins particuliers. À titre d'exemple, des changements ont été réalisés dans le site SQDC.ca afin qu'il soit plus accessible, notamment pour les personnes ayant une incapacité visuelle. Aussi, plus globalement, la SQDC poursuit ses efforts visant à améliorer l'accessibilité à ses succursales. Elle a notamment réalisé, au sein de sa nouvelle succursale Longueuil – Place Longueuil, un projet pilote de comptoir adapté pour les personnes en fauteuil roulant.

## Respecter l'éthique de vente

À la SQDC, l'éthique de vente est constituée de règles de base qui font partie intégrante de la formation d'embauche que doivent suivre les employés et employées. Ces règles sont aussi rappelées dans la formation en continu. L'entreprise gouvernementale s'assure qu'elles soient appliquées en tout temps, par tous et toutes.

Cette éthique de vente passe en premier lieu par le refus d'accès à ses succursales à toute personne n'ayant pas 21 ans, soit l'âge légal pour acheter et consommer du cannabis au Québec. La SQDC refuse également systématiquement de vendre des produits à tout individu qui tente d'acheter pour des personnes de moins de 21 ans. Le refus d'accès aux succursales s'applique aussi aux personnes étant sous l'effet de substances. L'accès au site transactionnel SQDC.ca est lui aussi réservé aux 21 ans et plus. Dans le même ordre d'idées, lors de la livraison des commandes, l'adresse et l'âge de la personne qui réceptionne le colis sont encore une fois vérifiés. Les autres composantes de notre éthique de vente correspondent, entre autres, aux conseils prodigués par nos conseillers et conseillères ainsi qu'aux documents d'information remis aux clients et clientes.

## Planter des pratiques plus (cyber) sécuritaires

La Société québécoise du cannabis poursuit ses efforts en matière de cybersécurité et plante donc des pratiques toujours plus sécuritaires.

La SQDC mitige notamment le risque de cyberattaque, enjeu réel au sein de l'ensemble des organisations, en y sensibilisant ses équipes. Elle a poursuivi son programme de formation en matière de cybersécurité, obligatoire pour tous les employés et toutes les employées. À la fin de chacun des quatre volets déployés cette année, des tests d'hameçonnage ont été réalisés auprès du personnel afin de valider sa compréhension et son intégration des différentes notions concernées. L'amélioration constante des résultats de ces tests amène d'ailleurs la SQDC à conclure que ses équipes sont de plus en plus avisées en ce qui a trait à la cybersécurité. Au cours de l'année, elle a également ajusté la définition des profils de sécurité des utilisateurs et utilisatrices du système caisse en succursale.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi 25, qui renforce la *loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*, la SQDC a bonifié ses mesures de protection des renseignements personnels. Ses processus, ses systèmes d'information et ses projets ont été révisés pour assurer la protection des renseignements de sa clientèle ainsi que de ses employés et employées.

## Contribuer financièrement au Fonds de lutte contre les dépendances

### Retombées financières générées par les activités de la SQDC

(en millions de dollars canadiens)

| Retombées pour le Québec                                                          | 2021-2022       | 2022-2023       |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Dividende                                                                         | 75,7 \$         | 94,9 \$         |
| Taxe d'accise <sup>(1)</sup>                                                      | 79,1 \$         | 77,8 \$         |
| <b>Contribution totale au Fonds de lutte contre les dépendances<sup>(2)</sup></b> | <b>154,8 \$</b> | <b>172,7 \$</b> |
| TVQ                                                                               | 59,9 \$         | 60,0 \$         |
| <b>Total pour le Québec</b>                                                       | <b>214,7 \$</b> | <b>232,7 \$</b> |

| Retombées pour le fédéral    | 2021-2022      | 2022-2023      |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Taxe d'accise <sup>(1)</sup> | 26,4 \$        | 26,0 \$        |
| TPS                          | 30,0 \$        | 30,0 \$        |
| <b>Total pour le fédéral</b> | <b>56,4 \$</b> | <b>56,0 \$</b> |

(1) La taxe d'accise est remise par nos fournisseurs au gouvernement du Canada et 75 % de ce montant revient au Québec pour les achats effectués par la SQDC.

(2) La majorité de ce montant est versée au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis.

Pour l'ensemble des paliers gouvernementaux, les retombées financières générées par les opérations de la SQDC sont de 288,7 millions de dollars. Pour le Québec, les retombées financières sont de 232,7 millions de dollars. Ce montant est composé de 60 millions de dollars issus de la TVQ, de 77,8 millions de dollars provenant de la partie québécoise de la taxe d'accise ainsi que de 94,9 millions de dollars du dividende de la Société reversé en totalité au ministre des Finances du Québec. Ces derniers montants totalisant 172,7 millions de dollars sont remis au Fonds de lutte contre les dépendances. La majorité de cette somme est par la suite reversée au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis.

Au cours de l'année financière écoulée, les ventes globales de la Société québécoise du cannabis ont atteint 601,9 millions de dollars et un résultat net global de 94,9 millions de dollars. Les dividendes ainsi que les taxes d'accise sont remis entièrement au Fonds de lutte contre les dépendances. La majorité de ce montant qui est remis entièrement au gouvernement est versée au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis constitué au ministère de la Santé et des Services sociaux et affectée au financement d'activités et de programmes de surveillance et de recherche concernant les effets du cannabis sur l'état de santé de la population, de soins curatifs en lien avec l'usage du cannabis, ainsi que d'activités et de programmes de prévention des méfaits du cannabis et de promotion de la santé.

## Démontrer la pertinence du modèle de la SQDC pour la société québécoise

Afin de mener à bien la captation des marchés illégaux du cannabis vers le marché légal, il va sans dire que la compréhension et, plus encore, l'acceptabilité de la mission de la SQDC au sein de la population sont primordiales. Les chiffres démontrent que l'entreprise gouvernementale continue de prouver la pertinence de son approche : selon une étude grand public réalisée par une firme externe pour la SQDC en septembre 2022, en effet, 78 % des répondants et répondantes ont affirmé être en accord avec le modèle de vente de cannabis privilégié par le Québec, un résultat de 3 points de pourcentage plus élevé que la cible 2023 de son Plan stratégique 2021-2023.



# Plan stratégique 2021-2023 :

# un bilan positif pour la SQDC

▲  
Estrella Leila Piette  
Conseillère à la succursale de  
Montréal – Notre-Dame Est (Tétreaultville)

Carolyne Dalcourt  
Directrice adjointe  
à la succursale  
de Montréal –  
Notre-Dame E  
(Tétreaultville)

L'année financière 2022-2023 clôt un chapitre important pour la Société québécoise du cannabis, soit la période couverte par son tout premier Plan stratégique, alors qu'elle s'affairait à devenir la référence dans l'industrie du cannabis responsable.

Durant ce chapitre, alors que tout était encore à faire, elle se devait avant tout d'assurer son accessibilité pour convertir les consommateurs et consommatrices de cannabis au marché légal.



**304 593 kg**  
de cannabis vendus  
(Web et succursales)



**37,8 millions**  
de transactions  
réalisées  
(Web et succursales)

Ainsi, depuis le dépôt de son premier Plan stratégique, l'entreprise gouvernementale a bâti un réseau physique solide qui compte au moins une succursale au sein de chaque région administrative. Lors du dépôt de son premier Plan stratégique, ce réseau ne comptait que 41 succursales mais, à la fin du printemps 2023, il en comptera 98, ce qui permet à la SQDC d'assurer une réelle accessibilité à la population des quatre coins de la province.



**283 117 kg**  
vendus  
en succursale



William Sigmen Bassi  
Conseiller à la  
succursale de  
Montréal –  
Métro Langelier



**36,4 millions**  
de transactions  
réalisées  
en succursale

Au fil des années, la SQDC a également déployé une offre variée de services de livraison pour répondre aux différents besoins de ses clients et clientes. Si, à ses débuts, la seule option disponible était la livraison par Postes Canada, elle offre aujourd'hui à sa clientèle le choix entre trois options différentes ainsi que le ramassage en succursale, selon la municipalité dans laquelle elle se trouve. Ces services répondent aux attentes et ont mené à la vente, entre autres, de 21 426 kg de cannabis grâce à son site transactionnel SQDC.ca dans les 3 dernières années.



**1,4 million**  
de livraisons  
effectuées



**89 %**  
Taux de  
satisfaction moyen  
pour le service comptoir  
en succursale au cours  
des 3 dernières années



**Charles Hamel**  
Analyste,  
Système de  
points de vente  
◀

Pour garantir le succès de son réseau de succursales bien établi, la SQDC a construit des équipes animées par la volonté d'accomplir la mission de conversion des marchés illégaux du cannabis vers le marché légal, dans une perspective de protection de la santé. Forte des 1 224 employés et employées de son réseau et de son siège social, alors qu'elle ne comptait que 674 membres dans ses équipes lors du dépôt de son Plan stratégique 2021-2023, elle peut aujourd'hui offrir à toute sa clientèle un accompagnement judicieux à travers lequel transparaissent les quatre grandes valeurs que les équipes se sont choisies et qui les animent au quotidien : la responsabilité, le dépassement, la proximité et la simplicité.

Le taux d'adhésion aux valeurs de la SQDC a d'ailleurs évolué au cours des 3 dernières années, atteignant 71 % à ce jour. Parce qu'elle croit au potentiel de chacun de ses collaborateurs et chacune de ses collaboratrices internes, l'entreprise s'assure d'offrir aux membres de ses équipes des occasions de développement et d'évolution, notamment par le biais de son chantier de développement organisationnel *Cultiver les talents*, mis sur pied à l'an 2 de son dernier Plan stratégique. Elle a aussi octroyé plus de 202 promotions internes durant la période couverte.



Afin de procéder à la conversion des marchés illégaux du cannabis, la SQDC devait développer une offre concurrentielle de produits, le tout en adéquation avec sa mission. Elle est effectivement à même d'offrir, contrairement aux revendeurs illégaux, des produits contrôlés et à moindre risque, ainsi qu'un accompagnement avisé à ses clients et clientes, en tout respect de ses principes d'éthique de vente, privilégiant ainsi une consommation responsable. Ce sont plus de 8 779 heures de formation qui ont été suivies par ses conseillers et conseillères au cours des 3 dernières années financières afin qu'ils et elles puissent guider judicieusement la clientèle de la SQDC. Cette formation a d'ailleurs été révisée et mise à jour chaque année.

**Arielle Sernuck**  
Directrice à la succursale  
de Montréal – Notre-Dame E  
(Tétreaultville)  
  
**Jessica Blais Soulière**  
Conseillère à la succursale  
de Montréal – Notre-Dame E  
(Tétreaultville)  
▼



Au fil des ans, la Société québécoise du cannabis a fait évoluer son offre de produits pour mieux répondre aux attentes des clients et clientes, sans toutefois déroger à sa perspective de protection de la santé. En ayant pour mot d'ordre la qualité, elle met à la disposition de la clientèle une variété tant de catégories que de produits au sein de ces dernières. Depuis 3 ans, elle a ainsi ajouté plusieurs catégories de produits de cannabis avec davantage de diversité grâce, entre autres, à une plus large fourchette de prix, afin de répondre aux attentes d'une pluralité de clients et clientes.

Ce travail n'aurait d'ailleurs pas pu être réalisé sans la collaboration constante des fournisseurs et des partenaires de la SQDC, avec qui elle a su établir des liens de confiance. Elle a d'ailleurs grandement fait évoluer le nombre de fournisseurs dont les produits figurent au sein de son portfolio, qui est passé de 14 au moment du dépôt de son premier Plan stratégique à 48 en cette fin d'année financière.



**54 %**  
des fournisseurs  
au sein de son  
portfolio sont des  
entreprises  
québécoises.

Les efforts de la SQDC ont porté fruit : depuis son inauguration, il est estimé que l'entreprise gouvernementale a converti plus de 56 % des marchés illégaux québécois du cannabis. Elle compte d'ailleurs poursuivre ses efforts en ce sens grâce aux chantiers majeurs présentés dans son Plan stratégique 2024-2026.

Depuis la légalisation du cannabis, la SQDC se développe avant tout de façon responsable. Cela transparaît notamment dans les liens qu'elle tisse avec des entreprises québécoises liées à la production de cannabis. À la fin de la période couverte par son premier Plan stratégique, elle collaborait avec 48 fournisseurs de cannabis, dont 26 sont des entreprises québécoises. La Société permet en outre aux clients et clientes de facilement discerner les produits concernés grâce à l'identifiant *Cultivé Québec*.

Un incontournable à son déploiement responsable et, par le fait même, à l'accomplissement de sa mission est bien sûr la vulgarisation de son mandat auprès de la population québécoise. Dans les trois dernières années, l'entreprise gouvernementale s'est donc attelée à expliquer son approche et à démontrer la pertinence de sa mission aux citoyens et citoyennes du Québec, de façon à optimiser l'acceptabilité sociale de cette dernière. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le dernier sondage effectué a démontré que 81 % des citoyens et citoyennes avaient aujourd'hui une perception favorable de la SQDC.

Se développer sous le signe de la responsabilité est aussi synonyme d'assurer l'efficacité de ses activités. Grâce à ses revenus entièrement remis aux 2 paliers de gouvernement, soit 796,6 millions de dollars générés entre 2021 et 2023, la SQDC contribue à la recherche, l'éducation et la prévention des méfaits en matière de cannabis.

# Plan stratégique 2021-2023

Tableau récapitulatif des résultats de la dernière année

| Déploiement du réseau |                                                                                         |                                                                        |         |           |         |           |         |          |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|---------|-----------|---------|----------|
|                       |                                                                                         | 2020-2021                                                              |         | 2021-2022 |         | 2022-2023 |         |          |
|                       | Stratégie                                                                               | Indicateur                                                             | Cible   | Résultat  | Cible   | Résultat  | Cible   | Résultat |
| 1.1                   | Assurer progressivement une présence géographique dans l'ensemble des régions du Québec | Nombre de succursales en activité                                      | 70      | 66        | 90      | 87        | 98      | 97       |
| 1.2                   | Maintenir la simplicité et l'efficience du modèle d'affaires                            | Charges nettes sur ventes                                              | 13,80 % | 12,50 %   | 13,80 % | 14,90 %   | 13,80 % | 15,80 %  |
| 1.3                   | Implanter et valoriser une culture axée sur le savoir-être et reflétant nos valeurs     | Taux de connaissance et d'adhésion des employés aux valeurs de la SQDC | 60 %    | 66 %      | 70 %    | 69 %      | 75 %    | 71 %     |
| 1.4                   | Accroître l'utilisation du canal Web pour l'achat des produits                          | Augmentation des achats en ligne                                       | 5 %     | 75 %      | 5 %     | (27,70)%  | 5 %     | (0,2)%   |
|                       |                                                                                         | Taux de satisfaction des clients Web                                   | 70 %    | 77 %      | 71 %    | 76 %      | 72 %    | 69 %     |

| Offre concurrentielle |                                      |                                                        |       |           |       |           |       |          |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------|-----------|-------|-----------|-------|----------|
|                       |                                      | 2020-2021                                              |       | 2021-2022 |       | 2022-2023 |       |          |
|                       | Stratégie                            | Indicateur                                             | Cible | Résultat  | Cible | Résultat  | Cible | Résultat |
| 2.1                   | Assurer un prix compétitif           | % de migration des marchés illégaux <sup>(1)</sup>     | 49 %  | 52,90 %   | 66 %  | 57,00 %   | 75 %  | 56,10 %  |
| 2.2                   | Miser sur la plus-value du conseil   | Taux de satisfaction globale des clients en succursale | 70 %  | 80 %      | 71 %  | 84 %      | 72 %  | 69 %     |
| 2.3                   | Assurer une gamme variée de produits | Satisfaction de la clientèle quant à la variété        | 54 %  | 68 %      | 58 %  | 76 %      | 62 %  | 67 %     |

| Développement responsable |                                                                                                         |                                                                                                                                       |        |           |        |           |        |          |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------|--------|-----------|--------|----------|
|                           |                                                                                                         | 2020-2021                                                                                                                             |        | 2021-2022 |        | 2022-2023 |        |          |
|                           | Stratégie                                                                                               | Indicateur                                                                                                                            | Cible  | Résultat  | Cible  | Résultat  | Cible  | Résultat |
| 3.1                       | Contribuer à la protection de la santé en collaboration avec nos partie prenantes                       | Contribution au fonds permettant le financement de la prévention de la recherche et de la lutte contre les méfaits reliés au cannabis | 50 M\$ | 66,5 M\$  | 71 M\$ | 75,7 M\$  | 85 M\$ | 94,9 M\$ |
| 3.2                       | Promouvoir le rôle social de la SQDC auprès de ses clientèles cibles                                    | Mesure d'analyse média                                                                                                                | 63 %   | 73 %      | 65 %   | 64 %      | 67 %   | 36 %     |
| 3.3                       | Développer et communiquer la marque SQDC                                                                | Taux d'adhésion de la population à la mission de la SQDC                                                                              | 70 %   | 74 %      | 72 %   | 78 %      | 75 %   | 78 %     |
| 3.4                       | Réduire notre empreinte environnementale liée aux contenants et aux emballages des produits de cannabis | % des produits qui répondent à des critères écoresponsables                                                                           | 30 %   | 15,58 %   | 50 %   | 32,50 %   | 70 %   | 57 %     |

(1) Le pourcentage de migration des marchés illégaux est basé sur une estimation de la demande québécoise de cannabis, qui est évaluée à 190 000 kg pour l'année financière 2022-2023 par le ministère des Finances du Québec. Les cibles du Plan stratégique avaient été basées sur l'estimation initiale du marché de 150 tonnes. Sur cette base de 150 tonnes, le pourcentage de conversion pour l'année 2022-2023 aurait été de 71 % (106,5 tonnes/150 tonnes).



▲  
**Johnaton Lampasona**  
Conseiller à la succursale de  
Montréal – Pointe-aux-Trembles

**Isabelle Mathieu**  
Conseillère à la succursale de  
Montréal – Métro Langelier



Pour  
redoubler  
de  
pertinence :

Antoine Lajeunesse  
Conseiller à  
la succursale  
de Montréal –  
Notre-Dame E  
(Tétreaultville)  
◀

un  
nouveau  
Plan  
stratégique

À l'aube de son prochain chapitre, la Société québécoise du cannabis (SQDC) s'est interrogée sur la façon de poursuivre sa mission en prenant en considération les enjeux majeurs actuels, soit l'évolution rapide de l'industrie du cannabis, la transformation du marché de l'emploi et l'acceptabilité sociale de sa mission.



À la suite de consultations et d'une analyse attentive de l'écosystème, une conclusion claire a émergé : miser sur l'accessibilité ne suffit plus.

**Dans cette industrie en mouvance et en constante évolution, il est primordial, plus que jamais, de placer les clients et clientes au centre de toutes ses stratégies.**

La clientèle étant centrale dans le succès de la mission de conversion des marchés illégaux du cannabis de la SQDC, elle a constitué le point fondamental de la réflexion ayant mené à la conception du nouveau Plan stratégique de l'entreprise gouvernementale.



Piliers de l'expérience client

En examinant de près les attentes de sa clientèle, la SQDC a déterminé quatre piliers sur lesquels sera basée l'expérience client qu'elle prévoit proposer et qui constituent un axe important de son nouveau Plan stratégique. Voici ces quatre piliers :

# Servir nos clients

## Qualité prix

### Un bon rapport qualité-prix de ses produits et de ses services de livraison

La Société québécoise du cannabis opérera pour une stratégie de prix qui permettra de concurrencer les marchés illégaux, sans toutefois banaliser la consommation ou l'encourager. Elle continuera de rendre accessibles des produits dont la qualité est garantie, dans une optique de protection de la santé. Elle offrira ainsi des produits dont le prix reflète cette qualité.

## Choix Choix Choix Choix Choix

### Un choix varié de catégories et de produits au sein de son portfolio

La SQDC fera évoluer son offre de façon à ce qu'elle se positionne avec pertinence par rapport aux attentes de la clientèle. Elle s'assurera donc que les produits soient compétitifs par rapport à leurs caractéristiques, leur diversité et leur disponibilité, tout en respectant sa perspective de protection de la santé. Au-delà de la satisfaction de la clientèle à l'égard de son portfolio de produits, la SQDC souhaite s'assurer que ses clients et clientes trouvent chez elle ce qu'ils et elles recherchent.

## Accompagnement

### Un accompagnement client optimal vers une consommation responsable et avisée

Élément différenciateur au sein de l'expérience d'achat à la SQDC par rapport aux marchés illégaux, l'entreprise veillera à ce que son service aux clients et clientes redouble de pertinence, qu'il soit offert en succursale, dans son site transactionnel ou encore par l'intermédiaire du clavardage ou du Centre de relation clientèle. Elle dynamisera son approche afin que la clientèle soit toujours mieux guidée vers le ou les produits qui lui conviennent, le tout en veillant à se distinguer par son côté humain. La formation des équipes-conseils sera bonifiée au même rythme que l'offre de produits sera enrichie, le tout respectant évidemment les principes d'éthique de vente qui guident les pratiques de l'entreprise. Dans la même veine, elle développera de nouveaux outils informationnels permettant à chacun et chacune de se renseigner pour être apte à faire des choix responsables.

## Simplicité

### La simplicité à tous les points de contact entre elle et sa clientèle

Offrir une expérience client simplifiée et optimisée, c'est une façon pour la SQDC de s'assurer que les consommateurs et consommatrices de cannabis la préfèrent en tout temps aux marchés illégaux. En ce sens, elle privilégiera la simplicité dans ses processus et les améliorera en continu pour minimiser les irritants. Elle offrira de cette façon un parcours fluide à ses clients et clientes.

## Deux autres axes du Plan stratégique 2024-2026

Les deux autres axes du Plan stratégique 2024-2026 de la Société québécoise du cannabis, intimement liés au premier, seront eux aussi des chantiers majeurs qui guideront ses actions tout au long des trois prochaines années. Ils sont en effet nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### Engager nos équipes

Favoriser l'engagement au sein de ses équipes sera donc une des priorités de la SQDC au cours des trois prochaines années. Pour ce faire, elle développera et définira une marque employeur distinctive, basée sur une culture d'entreprise renouvelée et sur la proximité. Cette dernière contribuera à l'attraction et à la rétention d'une diversité de talents. L'entreprise continuera aussi de miser sur le développement de ses équipes et des personnes qui les composent. En parallèle, pour soutenir son développement, elle s'assurera de la mise à niveau en continu de ses systèmes internes structurants.

### Faire rayonner la SQDC

L'entreprise gouvernementale s'assurera également de rayonner, tant auprès de ses parties prenantes que de la population générale. Elle assumera notamment son rôle essentiel de vente de cannabis dans une perspective de protection de la santé dans l'écosystème du cannabis en participant à des activités privilégiant le dialogue avec les citoyens et citoyennes. Elle agira ainsi avec diligence et assurera une présence équilibrée et pertinente au sein de la société québécoise. Elle continuera bien sûr de faire vivre sa démarche de responsabilité sociale en entreprise (RSE) en suivant son nouveau Plan RSE, qui couvrira les trois prochaines années et par lequel elle s'est fixé des objectifs plus audacieux.

La SQDC est aujourd'hui prête à écrire un nouveau pan de son histoire en relevant toujours mieux son plus exigeant défi : devenir la destination de confiance des Québécois et Québécoises en matière de cannabis.



## Notre vision pour la suite

# Être votre destination de confiance en matière de cannabis

Tous les détails relatifs au Plan stratégique 2024-2026 sont disponibles dans [SQDC.ca](https://sqdc.ca).



# Revue financière

**Ce Rapport passe en revue l'exploitation de la Société québécoise du cannabis (SQDC) pour l'exercice clos le 25 mars 2023, la situation financière, ainsi que le flux de trésorerie à cette date.**

Ce Rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers et les notes afférentes présentés ci-après. Les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte des opérations et de tout événement important survenu jusqu'au 25 mai 2023.

## Faits saillants 2022-2023

La fin de la quatrième année complète d'existence de la SQDC marque également la conclusion de son Plan stratégique 2021-2023, axé sur le déploiement de son réseau et l'accessibilité à ses produits. Au 25 mars 2023, la Société comptait 97 succursales, soit 10 de plus que l'année précédente. Avec la 98<sup>e</sup> succursale qui a ouvert ses portes quelques semaines suivant la fin de l'exercice, la SQDC atteint son objectif du Plan et possède aujourd'hui un réseau de succursales solide, implanté aux quatre coins du Québec. Notons que, après quatre années d'expansion soutenue de son réseau, la SQDC atteint maintenant un certain plateau.

Les ventes de la Société, tant en volume qu'en dollars, sont demeurées stables par rapport à l'exercice précédent, malgré l'ajout de 10 nouvelles succursales. Ces résultats s'expliquent notamment par un conflit de travail qui perdure depuis le début de l'année financière 2022-2023 et qui touche le quart de ses succursales. En effet, 24 succursales dont les employés et employées sont représentées par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) sont en grève, dont 22 depuis la fin du mois de mai 2022. Ces succursales sont demeurées en activité, mais avec des heures d'ouverture réduites. Toutes les autres succursales fonctionnent normalement. La diminution des ventes en raison de la grève a été compensée par une dépense de salaires moins élevée qui, jumelée à une saine gestion des dépenses, a permis à la SQDC de terminer l'année avec un résultat net de 94,9 millions de dollars, soit près de 10 millions de dollars supérieur à la cible du Plan stratégique.

En décembre 2022, Santé Canada a revu à la baisse les paramètres du calcul d'équivalence pour les boissons de cannabis. Ce dernier est passé de 5 grammes de cannabis pour une boisson de 355 ml à 0,62 gramme pour un même format. Cette nouvelle méthode de calcul a généré une baisse du résultat associé au volume de cannabis vendu déclaré. Cela a également eu un impact sur l'estimation du pourcentage de captation du marché, qui s'en trouve diminué, ainsi que sur le prix de vente moyen d'un gramme de cannabis, qui a subi une hausse. Ainsi, le prix de vente moyen d'un gramme, tous produits confondus, est de 6,48 \$ toutes taxes incluses (TTI) pour cette année financière, soit exactement le même prix que l'année dernière, sur une base comparable. Pour présenter adéquatement ces évolutions, les données de l'exercice 2021-2022 (volume vendu, prix au gramme et captation du marché) ont été ajustées afin qu'elles représentent la nouvelle méthode de calcul et qu'elles permettent la comparaison.

Des améliorations au site Web de la Société, SQDC.ca, ont été réalisées au cours de la dernière année. Le service de ramassage en succursale s'est vu implanté à travers tout le réseau et un service de livraison en 90 minutes a vu le jour dans plusieurs municipalités de la province. À la fin de l'année financière, les régions de Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Lévis, Shawinigan, Trois-Rivières, Gatineau et Sherbrooke bénéficiaient de ce nouveau mode de livraison. Ce service sera étendu à d'autres régions au cours de la prochaine année.

Julie Gravel  
Technicienne comptable

Pascale Lortie  
Analyste TI, Système  
de points de vente

La situation financière des producteurs de cannabis demeure précaire, la grande majorité affichant des pertes trimestre après trimestre. Pour faire face à cette situation, la SQDC a diversifié son approvisionnement en produits de cannabis en s'appuyant sur ses 48 fournisseurs actifs et en partageant ses besoins en produits dans son site Web SQDC.ca, consultables par tous les producteurs licenciés.

Résultats en bref

Pour l'exercice financier clos le 25 mars 2023, la SQDC dégage un résultat net global de 94,9 millions de dollars. Cette somme, entièrement remise sous forme de dividende au ministère des Finances du Québec, sera réinvestie notamment en prévention et en recherche en matière de cannabis.

À cela s'ajoutent les revenus fiscaux tirés de son exploitation sous forme de taxe à la consommation et de taxe d'accise, estimées à environ 193,8 millions de dollars (137,8 millions de dollars au Québec et 56,0 millions de dollars au fédéral). Ce sont donc 232,7 millions de dollars que la SQDC verse à l'État québécois (voir page 20 du présent Rapport annuel).

De plus, avec des ventes représentant 106 526 kg de cannabis (109 000 kg selon la méthode de calcul historique) et un marché annuel estimé à 190 000 kg au Québec, la SQDC, grâce à sa stratégie privilégiant une vente responsable, un service-conseil adapté et une offre concurrentielle, capte aujourd'hui 56,1 % de ce marché.

Ventes

Les ventes totales de la SQDC ont atteint 601,9 millions de dollars au cours de son exercice financier clos le 25 mars 2023, soit 106 526 kg de cannabis, comparativement à 600,5 millions de dollars et 106 488 kg de cannabis dans son exercice précédent<sup>(1)</sup>. Malgré l'ajout progressif de 10 nouvelles succursales au cours de cet exercice, les ventes sont demeurées stables. Le conflit de travail explique en partie ces résultats.

La SQDC a enregistré 13,9 millions de transactions en succursale et en ligne pour une moyenne de 49,70 \$ TTI par transaction, tandis que le prix de vente moyen d'un gramme du cannabis vendu se situe à 6,48 \$ TTI, soit exactement le même qu'au cours de son exercice précédent.

Par réseaux de vente

Le réseau de 97 succursales de la SQDC, dont les 3 plus récentes ont ouvert leurs portes dans les 3 dernières semaines de l'exercice financier, a généré des ventes de 567,8 millions de dollars (564,4 millions en 2022 avec 87 succursales). Exprimées en volume, les ventes des succursales totalisent 100 254 kg de cannabis (comparativement à 100 026 kg en 2022)<sup>(1)</sup>.

Par ailleurs, les ventes réalisées par l'entremise du site Web de la Société ont atteint 34,1 millions de dollars (comparativement à 36,2 millions de dollars en 2022), pour un volume total de 6 272 kg (comparativement à 6 462 kg en 2022)<sup>(1)</sup>.

Coût des produits vendus et résultat brut

En 2022-2023, le coût des produits vendus à la SQDC s'est élevé à 412,0 millions de dollars (comparativement à 434,8 millions de dollars au cours de l'exercice précédent). La Société a dégagé un bénéfice brut de 189,9 millions de dollars (comparativement à 165,7 millions de dollars au cours de l'exercice précédent).

Charges nettes

Les charges nettes représentent les frais de vente ainsi que les frais d'administration. Elles incluent également les (produits nets) charges nettes de financement et autres revenus. Établies ainsi, les charges nettes de la SQDC ont atteint 94,9 millions de dollars (comparativement à 90,0 millions de dollars en 2022). Exprimées en fonction des ventes, les charges nettes totales ont représenté un ratio de 15,8 % des ventes.

La rémunération du personnel, principale catégorie de charges de la Société, a totalisé 45,4 millions de dollars, ce qui représente près de 47,8 % de ses charges nettes. Exprimée en fonction des ventes, la rémunération du personnel affiche ainsi un ratio de 7,5 %.

Les frais d'occupation d'immeubles et les autres frais d'exploitation constituent les deux prochaines catégories de charges en importance. Les frais d'occupation d'immeubles ont totalisé 26,9 millions de dollars pour environ 28,4 % des charges nettes et 4,5 % des ventes. Tandis que les autres frais d'exploitation ont totalisé 15,3 millions de dollars pour environ 16,1 % des charges nettes et 2,6 % des ventes.

(1) Calculé selon la table d'équivalence publiée par Santé Canada en décembre 2022 pour les boissons infusées au cannabis, dont les paramètres ont été revus à la baisse.

Enfin, les frais de livraison et de marchandisage ainsi que les autres charges ont totalisé 7,3 millions de dollars, ce qui représente environ 7,7 % des charges nettes et 1,2 % des ventes.

Investissements

Au cours de l'exercice, les investissements en immobilisation se sont élevés à 7,6 millions de dollars. La majorité de ces investissements a été consacrée à l'ouverture de nouvelles succursales.

Situation financière

Au 25 mars 2023, l'actif total de la SQDC se chiffre à 134,4 millions de dollars comparativement à 116,5 millions de dollars au 26 mars 2022, une augmentation de 17,9 millions de dollars. La trésorerie a augmenté de 13,8 millions de dollars pour se chiffrer à 37,6 millions de dollars. La Société a peu de comptes à recevoir puisque l'ensemble de ses ventes est fait soit en argent comptant, par cartes de débit ou par cartes de crédit. Les inventaires ont connu une progression de 2,2 millions de dollars pour se situer à 22,7 millions de dollars. Les actifs non courants totalisent 73,6 millions de dollars et représentent les immobilisations corporelles, incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation des baux à leur valeur nette respective.

Les éléments du passif courant représentent 101,6 millions de dollars à la fin de l'exercice, ce qui représente une augmentation de 16,7 millions de dollars. Les comptes fournisseurs et autres charges à payer ont pour leur part diminué de 3,6 millions de dollars pour se situer à 39,7 millions de dollars. Le dividende à payer de 54,9 millions de dollars représente la portion du dividende déclaré impayée en fin d'année et sera payé dans la première moitié de la prochaine année financière. Le dû à la SAQ de 0,8 million de dollars, en lien avec l'entente de services partagés, représente les charges de la dernière période. Les taxes à payer de 1,8 million de dollars ainsi que la portion à court terme des obligations locatives de 4,4 millions de dollars constituent le reste du passif à court terme. Les passifs non courants totalisent 32,8 millions de dollars et représentent les obligations locatives ainsi que le régime de retraite supplémentaire.

Flux de trésorerie

Au cours de l'exercice financier clos le 25 mars 2023, les activités d'exploitation de la SQDC ont généré des liquidités de trésorerie suffisantes pour subvenir à ses activités d'investissement et de financement. En effet, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, de 101,7 millions de dollars, ont permis de débourser 7,5 millions de dollars pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, de rembourser 4,7 millions de dollars liés aux obligations locatives, puis de verser 35,7 millions de dollars pour le dividende restant de 2022 ainsi que 40,0 millions de dollars pour le paiement partiel du dividende de 2023.

Par ce fait même, l'état des flux de trésorerie de la Société présente une augmentation nette de 13,8 millions de dollars.

Perspectives

La direction de la SQDC est satisfaite des résultats de l'année financière qui se termine, et constate un certain plafonnement de sa croissance dans sa première phase d'existence. Pour cette raison, son Plan stratégique 2024-2026 sera axé sur l'engagement de ses équipes, le service à ses clients et le rayonnement de la SQDC, afin de poursuivre sa mission et de devenir la destination de choix pour le cannabis.

Après des années de forte croissance, la Société entame un nouveau chapitre de sa courte histoire. En misant sur des équipes engagées, elle placera plus que jamais la clientèle au centre de ses efforts, en déployant une expérience client basée sur quatre piliers phares : le choix, l'accompagnement, le rapport qualité-prix et la simplicité.

Toujours attentive à l'évolution de la demande de la clientèle ainsi que des consommateurs et consommatrices de cannabis, la Société continuera d'exercer sa mission avec diligence pour poursuivre sa captation du marché illégal, le tout en restant à l'écoute de ses différentes parties prenantes.

Le Plan stratégique 2024-2026 est disponible sur le site sqdc.ca.

# États financiers

# Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers qui suivent ont été dressés par la direction de la Société québécoise du cannabis (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers et dans les autres sections du Rapport annuel. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et les procédés établis par la direction, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information disponible au 25 mai 2023.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants et d'administratrices indépendantes. Ce comité révisé périodiquement les états financiers et étudie également les rapports portant sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les auditeurs indépendants peuvent, sans restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Les états financiers ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants, qui figure ci-après, précise la nature et l'étendue de leur audit et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers.



Jacques Farcy  
Président et chef de la direction

Montréal, le 25 mai 2023



Robert Dalcourt  
Vice-président, Finances



## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société québécoise du cannabis (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 25 mars 2023, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 25 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Informations autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2023, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel 2023 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Patrick Dubuc, CPA auditeur

Patrick Dubuc, CPA auditeur  
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 25 mai 2023

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E. N.C. R. L.<sup>1</sup>

<sup>1</sup>CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127023

Montréal, le 25 mai 2023

État du résultat global  
pour l'exercice clos le 25 mars 2023

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

|                                                                          | 2023       | 2022       |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Ventes (note 6)                                                          | 601 911 \$ | 600 545 \$ |
| Coût des produits vendus (note 6)                                        | 412 034    | 434 854    |
| Résultat brut (note 6)                                                   | 189 877    | 165 691    |
| Frais de vente                                                           | 75 689     | 73 348     |
| Frais d'administration                                                   | 19 687     | 16 288     |
| Résultat d'exploitation                                                  | 94 501     | 76 055     |
| (Produits nets) Charges nettes de financement et autres revenus (note 9) | (441)      | 346        |
| Résultat net et résultat global de l'exercice                            | 94 942 \$  | 75 709 \$  |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

# État des variations des capitaux propres

pour l'exercice clos le 25 mars 2023

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

|                                               | 2023     | 2022     |
|-----------------------------------------------|----------|----------|
| Capital-actions                               | 2 \$     | 2 \$     |
| Résultats non distribués                      |          |          |
| Solde au début                                | -        | -        |
| Résultat net et résultat global de l'exercice | 94 942   | 75 709   |
| Dividende                                     | (94 942) | (75 709) |
| Solde à la fin                                | -        | -        |
| Total - capitaux propres                      | 2 \$     | 2 \$     |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

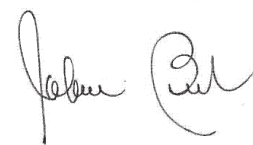
# État de la situation financière

Au 25 mars 2023

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

|                                                            | 25 mars 2023 | 26 mars 2022 |
|------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Actif                                                      |              |              |
| Actif courant                                              |              |              |
| Trésorerie                                                 | 37 607 \$    | 23 796 \$    |
| Comptes clients et autres débiteurs (note 10)              | 141          | 103          |
| Stocks (note 11)                                           | 22 736       | 20 500       |
| Charges payées d'avance                                    | 317          | 270          |
|                                                            | 60 801       | 44 669       |
| Immobilisations corporelles (note 12)                      | 35 804       | 34 400       |
| Immobilisations incorporelles (note 13)                    | 3 113        | 3 907        |
| Actifs au titre de droits d'utilisation des baux (note 14) | 34 691       | 33 522       |
|                                                            | 134 409 \$   | 116 498 \$   |
| Passif                                                     |              |              |
| Passif courant                                             |              |              |
| Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 16)   | 39 743 \$    | 43 377 \$    |
| Taxes à payer                                              | 1 754        | 1 041        |
| Dividende à payer (note 8)                                 | 54 942       | 35 709       |
| Dû à la SAQ (note 24)                                      | 753          | 839          |
| Portion à court terme des obligations locatives (note 18)  | 4 370        | 3 901        |
|                                                            | 101 562      | 84 867       |
| Obligation au titre des prestations définies (note 17)     | 50           | -            |
| Obligations locatives (note 18)                            | 32 795       | 31 629       |
|                                                            | 134 407      | 116 496      |
| Capitaux propres                                           |              |              |
| Capital-actions (note 19)                                  | 2            | 2            |
| Résultats non distribués                                   | -            | -            |
|                                                            | 2            | 2            |
|                                                            | 134 409 \$   | 116 498 \$   |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Johanne Brunet  
Présidente du conseil d'administration



Louise Martel  
Présidente du comité d'audit

# État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 25 mars 2023

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

|                                                                          | 2023             | 2022             |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Activités d'exploitation</b>                                          |                  |                  |
| Résultat net de l'exercice                                               | 94 942 \$        | 75 709 \$        |
| Éléments sans impact sur la trésorerie :                                 |                  |                  |
| Amortissement des immobilisations corporelles                            | 5 421            | 4 631            |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                          | 1 579            | 1 257            |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation des baux       | 4 428            | 3 848            |
| Charge relative à l'obligation au titre des prestations définies         | 50               | –                |
| Intérêts versés en vertu des obligations locatives                       | 727              | 617              |
|                                                                          | <b>107 147</b>   | <b>86 062</b>    |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 21) | (5 484)          | 1 601            |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>              | <b>101 663</b>   | <b>87 663</b>    |
| <b>Activités d'investissement</b>                                        |                  |                  |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles (notes 12 et 21)              | (6 669)          | (10 789)         |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles (notes 13 et 21)            | (785)            | (1 619)          |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>            | <b>(7 454)</b>   | <b>(12 408)</b>  |
| <b>Activités de financement</b>                                          |                  |                  |
| Remboursement d'obligations locatives                                    | (3 962)          | (3 238)          |
| Intérêts versés en vertu des obligations locatives                       | (727)            | (617)            |
| Paiement de dividendes                                                   | (75 709)         | (73 504)         |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>              | <b>(80 398)</b>  | <b>(77 359)</b>  |
| <b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>                  | <b>13 811</b>    | <b>(2 104)</b>   |
| <b>Trésorerie au début de l'exercice</b>                                 | <b>23 796</b>    | <b>25 900</b>    |
| <b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>                                 | <b>37 607 \$</b> | <b>23 796 \$</b> |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Exercice clos le 25 mars 2023

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

Notes  
afférentes  
aux états  
financiers



## Généralités, statuts et nature des activités

La Société québécoise du cannabis (la Société) a été constituée le 12 juin 2018 en vertu de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (RLRQ, 2018, chapitre 19). Son siège social est situé au 7355, rue Notre-Dame Est, à Montréal, Québec, Canada. La Société a débuté ses opérations le 17 octobre 2018 et sa mission est d'assurer la vente du cannabis dans une perspective de protection de la santé, afin d'intégrer les consommateurs au marché légal du cannabis et de les y maintenir, sans favoriser la consommation de cannabis. La Société est une filiale selon la loi de la Société des alcools du Québec (SAQ). Elle ne répond pas aux critères d'une filiale selon l'IFRS 10 des Normes internationales d'information financière (IFRS). Elle est plutôt considérée comme une entreprise associée. À titre de société d'État, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.



## Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars de chaque année. Les exercices financiers clos les 25 mars 2023 et 26 mars 2022 comprennent 52 semaines d'exploitation chacun.



## Principales méthodes comptables

### Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers ainsi que les notes afférentes ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 25 mai 2023.

Les états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, soit le dollar canadien.

### Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique.

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### Comptabilisation des produits

Les produits des activités ordinaires de la Société découlent principalement de la vente de produits de cannabis. Pour déterminer si elle doit comptabiliser des produits des activités ordinaires, la Société procède aux cinq étapes suivantes :

1. Identification du contrat conclu avec un client;
2. Identification des obligations de prestation;
3. Détermination du prix de transaction;
4. Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation; et
5. Comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies ou à mesure qu'elles le sont.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un moment précis, soit lorsque la Société a rempli ses obligations de prestation en transférant les biens à ses clients.

Les produits de financement sont comptabilisés sur une base d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Instruments financiers

#### Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

#### Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers, à l'exception des comptes clients et autres débiteurs qui ne comportent pas une composante de financement importante et qui sont évalués aux prix de transaction selon l'IFRS 15, sont évalués à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés à l'état du résultat global. Leur évaluation au cours des exercices subséquents et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le classement des actifs financiers s'effectue généralement en fonction du modèle économique dans le cadre duquel un actif financier est géré et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVBAÉRG) et à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN).

#### Évaluation ultérieure des actifs financiers

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la JVBRN :

- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, la Société évalue ces actifs financiers au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif.

La trésorerie et les comptes clients et autres débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers (suite)

Un actif doit être évalué à la JVBAÉRG s’il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu’il n’est pas désigné à la JVBRN :

- La détention de l’actif financier s’inscrit dans un modèle économique dont l’objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d’actifs financiers; et
- Les conditions contractuelles de l’actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d’intérêts sur le principal restant dû.

La Société ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVBAÉRG pour l’exercice considéré.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu’il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAÉRG.

La Société ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVBRN pour l’exercice considéré.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société change son modèle économique pour les gérer. Le cas échéant, l’ensemble des actifs et passifs financiers concerné est reclassé de manière prospective à compter de la date de reclassement.

#### Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la JVBRN. Lors de leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVBRN. La Société peut également, conformément à ce que permet la norme, désigner des passifs à la JVBRN.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, sauf si la Société a désigné un passif financier à la JVBRN. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d’intérêt effectif.

Les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l’exception de la rémunération du personnel à payer), le dividende à payer et le dû à la SAQ sont classés dans les « Passifs financiers au coût amorti ».

#### Évaluation des instruments financiers

La juste valeur est fondée sur le cours d’un marché lorsqu’il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d’évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c’est possible. Le coût amorti d’un actif financier ou d’un passif financier correspond à la valeur attribuée à un actif financier ou à un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée du cumul de l’amortissement, calculé par la méthode du taux d’intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l’échéance et, dans le cas d’un actif financier, ajustée au titre de la correction de valeur pour perte. Bien que les actifs financiers de la Société soient soumis aux exigences de perte de crédit attendues, la perte identifiée est non significative.

#### Trésorerie

La trésorerie représente les liquidités déposées auprès d’institutions financières reconnues et porte intérêt aux taux du marché.

#### Taxes à recevoir et à payer

Les taxes à recevoir ou à payer sont comptabilisées au montant exigé par les lois.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l’épuisement successif. Le coût des stocks de produits de cannabis correspond au coût d’acquisition. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les améliorations locatives, le mobilier et équipement et l’équipement informatique sont comptabilisés au coût d’acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n’est attendu de l’utilisation continue de l’actif. Le gain ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d’un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l’actif, est comptabilisé à l’état du résultat global.

Ces actifs sont amortis à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c’est-à-dire dès qu’ils se trouvent à l’endroit et dans l’état nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction, sur leur durée d’utilité attendue selon la méthode de l’amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d’utilité et le mode d’amortissement sont réexaminés à la fin de chaque exercice. Les périodes d’amortissement sont les suivantes :

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| Améliorations locatives | 5 à 10 ans |
| Mobilier et équipement  | 10 ans     |
| Équipement informatique | 5 ans      |

L’amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les « Frais de vente » et les « Frais d’administration ».

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l’interne et de logiciels et licences acquis, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Celui-ci comprend les frais directement liés à l’acquisition, à l’installation ou au développement de logiciels destinés à un usage interne.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement de nouveaux logiciels sont comptabilisés à titre d’immobilisations incorporelles à condition qu’ils remplissent les exigences suivantes :

- L’achèvement de l’immobilisation incorporelle est techniquement faisable en vue de sa mise en service;
- La Société a l’intention d’achever l’immobilisation incorporelle et de la mettre en service;
- La Société a la capacité de mettre en service l’immobilisation incorporelle;
- L’immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- Il existe des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement de l’immobilisation incorporelle et la mettre en service; et
- Les dépenses attribuables à l’immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les dépenses pour la phase de recherche d’un projet interne et celles de développement qui ne remplissent pas ces critères pour l’inscription à l’actif sont comptabilisées au résultat net de l’exercice au fur et à mesure qu’elles sont engagées. Les coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d’accords d’infonuagique qui ne satisfont pas aux critères de capitalisation sont passés en charges et comptabilisés à l’état du résultat global.

Un élément des immobilisations incorporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n’est attendu de l’utilisation continue de l’actif. Le gain ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d’un élément des immobilisations incorporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l’actif, est comptabilisé à l’état du résultat global.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Immobilisations incorporelles (suite)

Ces actifs sont amortis à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à la fin de chaque exercice. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| Logiciels et licences acquis     | 5 ans |
| Logiciels développés à l'interne | 5 ans |

Les charges se rapportant à la maintenance des logiciels, c'est-à-dire les sommes dépensées pour l'achat et l'installation de correctifs et de mises à niveau mineures, sont comptabilisées en résultat net de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est réparti entre les « Frais de vente » et les « Frais d'administration ».

#### Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, la direction évalue la perte de valeur pour un actif financier évalué au coût amorti, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, la Société évalue la perte de valeur au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées à l'état du résultat global.

#### Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes appelées unités génératrices de trésorerie (UGT). La Société considère chaque succursale de vente au détail comme une UGT distincte aux fins du test de dépréciation. Elle effectue un test de dépréciation lorsque des indices de dépréciation sont présents. Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Les immobilisations corporelles, incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation des baux sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À la fin de chaque exercice, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif non financier ait subi une perte de valeur. En fin d'exercice, la Société effectue un test de dépréciation des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, qu'il y ait eu indice de dépréciation ou non. Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget le plus récent approuvé et sont ajustées au besoin. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque actif ou unité génératrice de trésorerie et reflètent leurs profils de risque respectifs déterminés par la direction.

Les pertes de valeur liées aux unités génératrices de trésorerie sont réparties au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une reprise de valeur peut compenser une perte de valeur antérieure si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède la valeur comptable jusqu'à concurrence du coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Contrats de location

La Société comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative relativement à un contrat de location à la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour utilisation par la Société (ci-après « date de début »).

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour les paiements de loyers effectués à ou avant la date de début, plus les coûts directs initiaux engagés et une estimation de tout coût de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent, moins tout avantage incitatif à la location reçu.

L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur la plus courte période entre la durée de vie utile de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location sur une base linéaire, ces durées s'échelonnant sur une période de 5 à 10 ans. De plus, le coût d'un actif au titre de droits d'utilisation est diminué du cumul des pertes de valeur et, le cas échéant, est ajusté pour tenir compte des réévaluations de l'obligation locative afférente.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, du taux marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements de loyers inclus dans l'obligation locative comprennent notamment ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris les loyers fixes en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements variables, qui sont en fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début; et
- les paiements de loyers relatifs à des options de prolongation que la Société a la certitude raisonnable d'exercer.

La charge d'intérêts relative aux obligations locatives est comptabilisée au résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la Société change son évaluation relative à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférents ou est enregistré dans le résultat net si l'actif au titre d'utilisation a été réduit à zéro.

Les paiements de loyers relatifs aux contrats de location ayant une durée de location de moins de 12 mois et aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés sur une base linéaire à titre de charge au résultat net.

#### Régimes d'avantages du personnel

##### Régimes de retraite

Les employés et employées de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes, administrés par Retraite Québec, sont considérés par la Société comme des régimes à cotisations définies. En effet, les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans l'exercice au cours duquel les services correspondants des employés sont reçus.

La Société administre également un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des cinq salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé ou de l'employée. Ce régime est à prestations définies et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. Les cotisations au régime ont débuté le 1<sup>er</sup> avril 2022.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies (OPD) du régime de retraite supplémentaire avec le soutien d'actuaire indépendants. Une évaluation actuarielle complète a été effectuée cette année. L'évaluation de l'OPD au titre d'avantages postérieurs à l'emploi est fondée sur des méthodes et hypothèses actuarielles en utilisant les taux spécifiques au régime supplémentaire de retraite de la haute direction.

Le coût des services courants et passés du régime de retraite sont passés en charges dans le poste « frais d'administration ».

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Régimes d'avantages du personnel (suite)

##### Autres

Les avantages du personnel à court terme, notamment les droits aux vacances, sont des passifs courants comptabilisés au poste « Comptes fournisseurs et autres charges à payer » et évalués aux montants non actualisés que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

#### Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux charges estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la fin de l'exercice, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les provisions sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date et les ajustements sont comptabilisés à l'état du résultat global.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

#### Capitaux propres et dividende

Les capitaux propres comprennent le capital-actions, représentant la valeur nominale des actions émises ainsi que les résultats nets non distribués. Le dividende à payer à l'actionnaire est présenté séparément à l'état de la situation financière lorsqu'il a été approuvé avant la date de clôture.

## 4 Normes, modifications et interprétations futures

#### Normes qui ne sont pas encore en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur ses états financiers.

#### IAS 1 – Présentation des états financiers

Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*. L'amendement, intitulé *Informations à fournir sur les méthodes comptables*, exige que les entités divulguent les informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption anticipée est permise.

*Statut* : La Société appliquera la modification à partir de l'exercice se terminant le 30 mars 2024, mais n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

## 5 Utilisation d'estimations comptables et de jugements critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Ces estimations et leurs hypothèses reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjectures à l'égard de l'issue probable de ces questions. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Des explications quant aux principaux jugements critiques, hypothèses et estimations comptables importants sont présentées ci-dessous :

#### Logiciels développés à l'interne et dépenses de recherche

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles ont été engagées.

#### Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à la fin de chaque exercice. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technique, qui pourrait modifier les durées d'utilité.

#### Dépréciation des actifs non financiers

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif non financier a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement critique et souvent un certain nombre d'estimations comptables et d'interprétations. S'il existe un indice qu'un actif non financier ou une unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif non financier pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats d'exploitation futurs. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements futurs.

#### Évaluation des contrats de location

La Société comptabilise des obligations locatives en ce qui concerne les contrats de location à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, calculés à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En plus des estimations de la direction pour déterminer la durée des contrats de location et le taux d'intérêt approprié pour évaluer l'obligation locative, le jugement est utilisé pour déterminer s'il y a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location sera exercée.

6

Ventes, coût des produits vendus et résultat brut

|                          | 2023        |                    |            | 2022        |                    |            |
|--------------------------|-------------|--------------------|------------|-------------|--------------------|------------|
|                          | Succursales | Web <sup>(1)</sup> | Total      | Succursales | Web <sup>(2)</sup> | Total      |
| Ventes                   | 567 764 \$  | 34 147 \$          | 601 911 \$ | 564 374 \$  | 36 171 \$          | 600 545 \$ |
| Coût des produits vendus | 389 060     | 22 974             | 412 034    | 408 982     | 25 872             | 434 854    |
| Résultat brut            | 178 704 \$  | 11 173 \$          | 189 877 \$ | 155 392 \$  | 10 299 \$          | 165 691 \$ |

(1) Les ventes Web sont constituées de l'ensemble des ventes effectuées par l'intermédiaire du site Web SQDC.ca, incluant celles associées au ramassage de commande en succursale et au service de livraison 90 minutes, pour les succursales au sein desquelles ces services sont offerts.

(2) Certains chiffres de 2022 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2023. Le comparatif a été reclassé pour refléter le nouveau regroupement des ventes omnicanal, désormais présenté sous ventes Web. L'impact pour 2022 est un reclassement de 9 000 \$ de ventes et 7 000 \$ de coût des produits vendus de succursale à Web.

7

Rémunération du personnel

Les charges comptabilisées au titre de rémunération du personnel se détaillent comme suit :

|                                                          | 2023      | 2022      |
|----------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Frais de vente                                           |           |           |
| Salaires et autres avantages du personnel                | 29 337 \$ | 30 494 \$ |
| Avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite | 6 450     | 6 362     |
|                                                          | 35 787    | 36 856    |
| Frais d'administration                                   |           |           |
| Salaires et autres avantages du personnel                | 7 469     | 6 363     |
| Avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite | 2 151     | 1 646     |
|                                                          | 9 620     | 8 009     |
|                                                          | 45 407 \$ | 44 865 \$ |

8

Dividende

Pour l'exercice clos le 25 mars 2023, le dividende déclaré par la Société est fixé par le ministre des Finances du Québec. Ce dividende est remis entièrement dans le Fonds de lutte contre les dépendances et réinvesti notamment en prévention et en recherche en matière de cannabis. Le ministre déclare annuellement le montant égal au résultat net établi conformément aux IFRS, jusqu'à concurrence du montant maximal qui n'entame pas le capital de la Société. Il détermine également les modalités de paiement.

Au 25 mars 2023, 40 millions de dollars du dividende déclaré de 94,9 millions de dollars ont été versés avant la fin de l'année financière. Le montant résiduel de 54,9 millions de dollars demeure à payer.

9

(Produits nets) charges nettes de financement et autres revenus

|                                                    | 2023     | 2022   |
|----------------------------------------------------|----------|--------|
| Intérêts versés en vertu des obligations locatives | 727 \$   | 617 \$ |
|                                                    | 727      | 617    |
| Moins produits de financement et autres revenus :  |          |        |
| Intérêts sur la trésorerie                         | (1 147)  | (237)  |
| Autres revenus                                     | (21)     | (34)   |
|                                                    | (1 168)  | (271)  |
|                                                    | (441) \$ | 346 \$ |

10

Comptes clients et autres débiteurs

|                       | 25 mars 2023 | 26 mars 2022 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Débiteurs corporatifs | 103 \$       | 103 \$       |
| Autres débiteurs      | 38           | –            |
|                       | 141 \$       | 103 \$       |

11

Stocks

|                                     | 25 mars 2023 | 26 mars 2022 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Produits de cannabis séché          | 22 382 \$    | 20 170 \$    |
| Produits connexes                   | 346          | 318          |
| Inventaires en cours de préparation | 8            | 12           |
|                                     | 22 736 \$    | 20 500 \$    |

Le coût des stocks vendus au cours de l'exercice est comptabilisé en charge au poste « Coût des produits vendus » à l'état du résultat global.

Le coût des produits vendus est uniquement constitué de stocks.

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passifs.

12

Immobilisations corporelles

|                               | Améliorations locatives | Mobilier et équipement | Équipement informatique | Total     |
|-------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|-----------|
| <b>Coût</b>                   |                         |                        |                         |           |
| Solde au 27 mars 2021         | 21 757 \$               | 5 770 \$               | 5 748 \$                | 33 275 \$ |
| Acquisitions                  | 6 645                   | 1 606                  | 1 947                   | 10 198    |
| Solde au 26 mars 2022         | 28 402 \$               | 7 376 \$               | 7 695 \$                | 43 473 \$ |
| Acquisitions <sup>(1)</sup>   | 4 044                   | 2 026                  | 755                     | 6 825     |
| Dispositions                  | (235)                   | (24)                   | –                       | (259)     |
| Solde au 25 mars 2023         | 32 211 \$               | 9 378 \$               | 8 450 \$                | 50 039 \$ |
| <b>Amortissements cumulés</b> |                         |                        |                         |           |
| Solde au 27 mars 2021         | 2 525 \$                | 653 \$                 | 1 264 \$                | 4 442 \$  |
| Amortissement                 | 2 829                   | 645                    | 1 157                   | 4 631     |
| Solde au 26 mars 2022         | 5 354 \$                | 1 298 \$               | 2 421 \$                | 9 073 \$  |
| Amortissement                 | 3 173                   | 850                    | 1 398                   | 5 421     |
| Dispositions                  | (235)                   | (24)                   | –                       | (259)     |
| Solde au 25 mars 2023         | 8 292 \$                | 2 124 \$               | 3 819 \$                | 14 235 \$ |
| <b>Valeur comptable nette</b> |                         |                        |                         |           |
| Solde au 26 mars 2022         | 23 048 \$               | 6 078 \$               | 5 274 \$                | 34 400 \$ |
| Solde au 25 mars 2023         | 23 919 \$               | 7 254 \$               | 4 631 \$                | 35 804 \$ |

(1) Des immobilisations corporelles, d'une valeur de 2,0 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 25 mars 2023 (2,3 millions de dollars au 26 mars 2022) et ne sont pas amorties. Ces projets sont constitués principalement des améliorations locatives ainsi que d'installation de mobilier et d'équipement informatique pour le déploiement de succursales non en service au 25 mars 2023.

L'amortissement des immobilisations corporelles a été réparti comme suit dans l'état du résultat global :

|                        | 2023     | 2022     |
|------------------------|----------|----------|
| Frais de vente         | 5 077 \$ | 4 315 \$ |
| Frais d'administration | 344      | 316      |
|                        | 5 421 \$ | 4 631 \$ |

13

Immobilisations incorporelles

|                               | Logiciels et licences acquis | Logiciels développés à l'interne | Total    |
|-------------------------------|------------------------------|----------------------------------|----------|
| <b>Coût</b>                   |                              |                                  |          |
| Solde au 27 mars 2021         | 5 543 \$                     | 748 \$                           | 6 291 \$ |
| Acquisitions                  | 1 472                        | –                                | 1 472    |
| Solde au 26 mars 2022         | 7 015 \$                     | 748 \$                           | 7 763 \$ |
| Acquisitions <sup>(1)</sup>   | 785                          | –                                | 785      |
| Solde au 25 mars 2023         | 7 800 \$                     | 748 \$                           | 8 548 \$ |
| <b>Amortissements cumulés</b> |                              |                                  |          |
| Solde au 27 mars 2021         | 2 231 \$                     | 368 \$                           | 2 599 \$ |
| Amortissement                 | 1 107                        | 150                              | 1 257    |
| Solde au 26 mars 2022         | 3 338 \$                     | 518 \$                           | 3 856 \$ |
| Amortissement                 | 1 430                        | 149                              | 1 579    |
| Solde au 25 mars 2023         | 4 768 \$                     | 667 \$                           | 5 435 \$ |
| <b>Valeur comptable nette</b> |                              |                                  |          |
| Solde au 26 mars 2022         | 3 677 \$                     | 230 \$                           | 3 907 \$ |
| Solde au 25 mars 2023         | 3 032 \$                     | 81 \$                            | 3 113 \$ |

(1) La Société n'avait pas d'immobilisation incorporelle en voie de réalisation au 25 mars 2023 (0,7 million de dollars étaient en voie de réalisation au 26 mars 2022 et n'étaient pas amortis).

L'amortissement des immobilisations incorporelles a été réparti comme suit dans l'état du résultat global :

|                        | 2023     | 2022     |
|------------------------|----------|----------|
| Frais de vente         | 211 \$   | 192 \$   |
| Frais d'administration | 1 368    | 1 065    |
|                        | 1 579 \$ | 1 257 \$ |

14

Actifs au titre de droits d'utilisation des baux

|                               | Total     |
|-------------------------------|-----------|
| <b>Coût</b>                   |           |
| Solde au 27 mars 2021         | 32 590 \$ |
| Acquisitions et réévaluations | 8 764     |
| Solde au 26 mars 2022         | 41 354    |
| Acquisitions et réévaluations | 5 597     |
| Disposition                   | (225)     |
| Solde au 25 mars 2023         | 46 726 \$ |
| <b>Amortissements cumulés</b> |           |
| Solde au 27 mars 2021         | 3 984 \$  |
| Amortissement                 | 3 848     |
| Solde au 26 mars 2022         | 7 832     |
| Amortissement                 | 4 428     |
| Disposition                   | (225)     |
| Solde au 25 mars 2023         | 12 035 \$ |
| <b>Valeur comptable nette</b> |           |
| Solde au 26 mars 2022         | 33 522 \$ |
| Solde au 25 mars 2023         | 34 691 \$ |

L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation des baux a été réparti comme suit dans l'état du résultat global :

|                        | 2023     | 2022     |
|------------------------|----------|----------|
| Frais de vente         | 4 336 \$ | 3 758 \$ |
| Frais d'administration | 92       | 90       |
|                        | 4 428 \$ | 3 848 \$ |

15

Emprunts

La Société a été autorisée à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2023, lui permettant d'emprunter, à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme auprès du ministre des Finances, un montant n'excédant pas 50 millions de dollars, dont 25 millions de dollars à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels et 25 millions de dollars à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement, conformément aux caractéristiques et limites établies par ce régime d'emprunts. Au 25 mars 2023, celui-ci était entièrement disponible (au 26 mars 2022, il était également entièrement disponible).

16

Comptes fournisseurs et autres charges à payer

|                                                       | 25 mars 2023 | 26 mars 2022 |
|-------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Comptes fournisseurs                                  | 30 980 \$    | 35 523 \$    |
| Autres charges à payer                                | 4 044        | 3 582        |
| Rémunération du personnel et charges sociales à payer | 4 719        | 4 272        |
|                                                       | 39 743 \$    | 43 377 \$    |

17

Avantages du personnel

Régimes de retraite

Les employés de la SQDC participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés et employées, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi la Société a estimé un montant de compensation à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées au résultat de l'exercice s'élèvent à 1 444 000 dollars (1 356 000 dollars en 2022). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Régime de retraite à prestations définies

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Régime est un régime à prestations déterminées qui a pour principal objet de compléter la rente payable aux vice-président(e)s de la Société qui verront leur rente de retraite plafonnée en raison des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* quant aux prestations maximales payables par un régime de pension agréé (RPA). Le régime de base est le RRPE (ou le RREGOP si la période de qualification au RRPE n'est pas complétée).

Le montant de la rente annuelle sans réduction du Régime correspond à 2 % du traitement admissible moyen (calculé selon les dispositions du régime de base sans tenir compte des limites fiscales) pour chacune des années de service créditées postérieures au 1<sup>er</sup> avril 2022, moins la rente annuelle pourvue par le régime de base pour ces mêmes années.

La valeur actualisée de l'OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée de l'OPD. Une diminution du rendement du marché d'obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter l'OPD.

17. Avantages du personnel (suite)

Afin de déterminer l'OPD, à la date de fin d'exercice, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

|                                               | 25 mars 2023 |
|-----------------------------------------------|--------------|
| Taux d'actualisation                          | 5,00 %       |
| Taux d'inflation                              | 2,00 %       |
| Taux de croissance de la rémunération         | 4,00 %       |
| Augmentation du maximum des gains admissibles | 2,75 %       |
|                                               |              |
| <b>Espérance de vie moyenne (années) :</b>    |              |
| Homme, âgé de 65 ans à la fin de l'exercice   | 89,9         |
| Femme, âgée de 65 ans à la fin de l'exercice  | 90,7         |

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses ont également mené aux montants déterminés comme OPD de la Société de l'exercice et elles sont considérées comme étant la meilleure estimation de la direction. Toutefois, les résultats réels pourraient être différents. Il existe des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures de l'OPD de la Société.

Risques actuariels

Le principal risque actuariel auquel le régime expose la Société est le suivant :

Risques liés aux marchés

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le plus susceptible d'avoir un impact important sur l'état de la situation financière et le résultat.

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentaient comme suit :

|                                                                                     | 25 mars 2023 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Obligation au titre des prestations définies au 27 mars 2022                        | – \$         |
|                                                                                     |              |
| <b>Éléments comptabilisés dans le bénéfice net</b>                                  |              |
| Coût de l'employeur pour le service courant                                         | 48           |
| Intérêt sur l'obligation au titre des prestations définies                          | 2            |
| <b>Total des éléments comptabilisés dans le bénéfice net</b>                        | 50           |
|                                                                                     |              |
| <b>Éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</b>           |              |
| Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses économiques           | (12)         |
| Pertes actuarielles découlant de changements de l'expérience                        | 12           |
| <b>Total des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</b> | 0            |
|                                                                                     |              |
| Obligation au titre des prestations définies au 25 mars 2023                        | 50 \$        |

17. Avantages du personnel (suite)

La charge de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisées dans les résultats se détaille comme suit :

|                                                                      | 25 mars 2023 |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Coût des prestations définies reconnu dans les résultats nets</b> |              |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice                      | 48 \$        |
| Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies          | 2 \$         |
| Charge au titre des avantages du personnel                           | 50 \$        |

La durée de l'OPD du régime au 25 mars 2023 est de 26,1 années.

Analyse de sensibilité

L'hypothèse actuarielle importante pour la détermination de l'obligation au titre des prestations définies est le taux d'actualisation. Le calcul de l'obligation du régime est sensible à cette hypothèse. Le tableau suivant résume l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % du taux d'actualisation sur l'obligation.

|                                                                           | 2023                |                   |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Modification de l'hypothèse actuarielle importante – Taux d'actualisation | Augmentation de 1 % | Diminution de 1 % |
| (Diminution) augmentation de l'OPD du régime de retraite                  | (9) \$              | 13 \$             |

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée, dans l'analyse de sensibilité, selon la même méthode que pour le calcul de cette obligation dans l'état de la situation financière. L'analyse de sensibilité est fondée sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèse survienne de façon isolée, car certaines hypothèses peuvent être corrélées.

18

Obligations locatives

La Société a conclu des contrats de location visant ses succursales. Chaque contrat de location est reflété à l'état de la situation financière à titre d'actif au titre de droits d'utilisation, dont le détail est donné à la note 14, et d'obligations locatives. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation initiale des obligations locatives et de l'actif.

|                                                | Total            |
|------------------------------------------------|------------------|
| <b>Coût</b>                                    |                  |
| Solde au 27 mars 2021                          | 30 004 \$        |
| Ajout d'obligations locatives et réévaluations | 8 764            |
| Remboursements d'obligations locatives         | (3 238)          |
| Solde au 26 mars 2022                          | 35 530           |
| Ajout d'obligations locatives et réévaluations | 5 597            |
| Remboursements d'obligations locatives         | (3 962)          |
| <b>Solde au 25 mars 2023</b>                   | <b>37 165 \$</b> |

Les obligations locatives sont présentées comme suit à l'état de la situation financière :

|                     | 25 mars 2023     | 26 mars 2022     |
|---------------------|------------------|------------------|
| Partie courante     | 4 370 \$         | 3 901 \$         |
| Partie non courante | 32 795           | 31 629           |
|                     | <b>37 165 \$</b> | <b>35 530 \$</b> |

Les loyers minimaux futurs s'établissent comme suit au 25 mars 2023 :

|                              | Moins d'un an   | Entre un an et moins de cinq ans | Plus de 5 ans    | Total            |
|------------------------------|-----------------|----------------------------------|------------------|------------------|
| <b>25 mars 2023</b>          |                 |                                  |                  |                  |
| Déboursés                    | 5 112 \$        | 20 962 \$                        | 14 408 \$        | 40 482 \$        |
| Charges de financement       | (742)           | (2 027)                          | (548)            | (3 317)          |
| <b>Obligations locatives</b> | <b>4 370 \$</b> | <b>18 935 \$</b>                 | <b>13 860 \$</b> | <b>37 165 \$</b> |

19

Capitaux propres

Capital-actions

La Société est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec (MFQ) et à la SAQ. Le capital-actions autorisé de la Société se compose de 100 000 actions (une action de catégorie A et 99 999 actions de catégorie B) d'une valeur nominale de 100 millions de dollars. Le montant émis et payé est de 2 000 dollars (2 actions) :

1 action de catégorie A comportant uniquement le droit de voter à toute assemblée des actionnaires :

- détenue par la SAQ; et

1 action de catégorie B comportant uniquement le droit de recevoir tout dividende déclaré et de partager le reliquat des biens en cas de liquidation :

- détenue par le MFQ.

20

Gestion du capital

Le capital de la Société comprend les capitaux propres et le dividende à payer. La Société gère son capital de façon à répondre aux exigences de ses actionnaires et à assurer en tout temps la protection de ses fonds. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

La structure de capital, telle que définie par la Société, s'établit comme suit :

|                   | 25 mars 2023     | 26 mars 2022     |
|-------------------|------------------|------------------|
| Capital-actions   | 2 \$             | 2 \$             |
| Dividende à payer | 54 942           | 35 709           |
|                   | <b>54 944 \$</b> | <b>35 711 \$</b> |

21

Informations sur le tableau des flux de trésorerie

|                                                                                              | 2023       | 2022     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------|
| <b>La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :</b> |            |          |
| Comptes clients et autres débiteurs                                                          | (38) \$    | 3 \$     |
| Stocks                                                                                       | (2 236)    | (2 311)  |
| Charges payées d'avance                                                                      | (47)       | 77       |
| Comptes fournisseurs et autres charges à payer                                               | (3 790)    | 4 270    |
| Taxes à payer                                                                                | 713        | (614)    |
| Dû à la SAQ                                                                                  | (86)       | 176      |
|                                                                                              | (5 484) \$ | 1 601 \$ |
| <b>Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :</b>                             |            |          |
| Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles financées par :                |            |          |
| Comptes fournisseurs et autres charges à payer                                               | 1 409 \$   | 1 253 \$ |

21. Informations sur le tableau des flux de trésorerie (suite)

Rapprochement du passif issu des activités de financement

|                                                    | Passifs           |                       | Total            |
|----------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|------------------|
|                                                    | Dividende à payer | Obligations locatives |                  |
| <b>Solde au 27 mars 2021</b>                       | 33 504 \$         | 30 004 \$             | <b>63 508 \$</b> |
| <b>Sans effet sur la trésorerie :</b>              |                   |                       |                  |
| Ajout d'obligations locatives et réévaluations     |                   | 8 764                 | <b>8 764</b>     |
| Intérêts versés en vertu des obligations locatives |                   | 617                   | <b>617</b>       |
| Dividendes déclarés                                | 75 709            |                       | <b>75 709</b>    |
| <b>Résultant des flux de trésorerie :</b>          |                   |                       |                  |
| Remboursements d'obligations locatives             |                   | (3 238)               | <b>(3 238)</b>   |
| Intérêts versés en vertu des obligations locatives |                   | (617)                 | <b>(617)</b>     |
| Dividende payé                                     | (73 504)          |                       | <b>(73 504)</b>  |
| <b>Solde au 26 mars 2022</b>                       | 35 709            | 35 530                | <b>71 239</b>    |
| <b>Sans effet sur la trésorerie :</b>              |                   |                       |                  |
| Ajout d'obligations locatives et réévaluations     |                   | 5 597                 | <b>5 597</b>     |
| Intérêts versés en vertu des obligations locatives |                   | 727                   | <b>727</b>       |
| Dividendes déclarés                                | 94 942            |                       | <b>94 942</b>    |
| <b>Résultant des flux de trésorerie :</b>          |                   |                       |                  |
| Remboursements d'obligations locatives             |                   | (3 962)               | <b>(3 962)</b>   |
| Intérêts versés en vertu des obligations locatives |                   | (727)                 | <b>(727)</b>     |
| Dividende payé                                     | (75 709)          |                       | <b>(75 709)</b>  |
| <b>Solde au 25 mars 2023</b>                       | 54 942 \$         | 37 165 \$             | <b>92 107 \$</b> |

22

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La valeur comptable des instruments financiers venant à échéance à court terme correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie, les comptes clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération du personnel à payer), le dividende à payer ainsi que le dû à la SAQ.

23

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie expose la Société au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations à taux d'intérêt puisqu'ils portent intérêt à taux variable.

Au 25 mars 2023, le solde de la trésorerie correspond à 37,6 millions de dollars et a porté intérêt au taux préférentiel de l'institution financière moins 2 points de base. Le dû à la SAQ au 25 mars 2023, relatif à l'entente de services partagés, est de nature courante et ne porte pas intérêt.

Une variation de 1 % dans les taux d'intérêt pour les instruments à taux variable n'aurait pas eu un impact important sur les résultats et les capitaux propres de la Société.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

23. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie au contrat manque à l'une de ses obligations envers la Société. La Société est exposée au risque de crédit en raison de ses actifs financiers.

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. La valeur comptabilisée dans l'état de la situation financière de la Société au titre des actifs financiers exposés au risque de crédit constitue le montant maximal qui est exposé au risque de crédit.

Le risque de crédit est géré collectivement en fonction des politiques et procédures de gestion du risque de crédit de la Société.

Le risque de crédit lié aux soldes de trésorerie et aux dépôts dans des banques est géré grâce à la diversification des dépôts bancaires, lesquels sont effectués uniquement auprès d'importantes institutions financières réputées.

La Société considère que son exposition au risque de crédit lié à la vente de cannabis est limitée en raison de la nature de ses ventes directes aux consommateurs qui doivent être payées immédiatement, soit en espèces soit par carte de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement par ses comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération du personnel à payer), son dividende à payer ainsi que par son dû à la SAQ.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer de disposer des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

L'exposition de la Société à ce risque est réduite par un volume important de fonds générés par ses activités d'exploitation, par son niveau de trésorerie, par des sources de financement préautorisées et par la gestion des emprunts à court terme à taux variables. La Société considère qu'elle sera en mesure d'honorer à brève échéance ses passifs financiers considérant la poursuite normale de ses opérations.

Les échéances des passifs financiers, y compris les versements d'intérêts, se détaillent comme suit :

|                                                | 25 mars 2023    |                | 26 mars 2022    |                |
|------------------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
|                                                | Moins de 6 mois | Plus de 6 mois | Moins de 6 mois | Plus de 6 mois |
| Comptes fournisseurs et autres charges à payer | 35 024 \$       | – \$           | 39 105 \$       | – \$           |
| Dividende à payer                              | 54 942          | –              | 35 709          | –              |
| Dû à la SAQ                                    | 753             | –              | 839             | –              |
|                                                | 90 719 \$       | – \$           | 75 653 \$       | – \$           |

24

Opérations entre parties liées

La Société est liée à tous les ministères et fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. Les autres parties liées de la Société comprennent ses principaux dirigeants et la SAQ. La Société est une filiale selon la loi de la SAQ. Elle ne répond pas aux critères d'une filiale selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Elle est plutôt considérée comme une entreprise associée.

Entités contrôlées par le gouvernement du Québec

Sans avoir effectué de collecte de renseignements, ce qui aurait représenté des coûts importants, la Société juge qu'elle n'a conclu aucune opération commerciale individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées, à l'exception des transactions avec la SAQ présentées plus bas. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption de l'IAS 24.25 concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Ces renseignements n'apporteraient aucune valeur ajoutée aux états financiers annuels.

Principaux dirigeants et principales dirigeantes

Les principaux dirigeants et principales dirigeantes de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction et les vice-présidents et vice-présidentes qui composent le comité de direction.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants et principales dirigeantes :

|                                     | 2023     | 2022     |
|-------------------------------------|----------|----------|
| Salaires et avantages à court terme | 2 246 \$ | 2 205 \$ |

Transactions entre apparentés :

Le montant dû à la SAQ est composé des frais mensuels liés à son entente de services annuelle avec celle-ci. Ces services, ci-après nommés « services partagés », sont reliés aux expertises suivantes : technologies de l'information, centre de service à la clientèle, acquisition en biens et services, et autres de nature administrative. Cette entente est d'une durée indéterminée et peut être modifiée ou résiliée selon les conditions prévues à celle-ci.

Les détails des transactions et soldes entre la Société et la SAQ sont présentés ci-dessous :

|                                                  | 2023         | 2022         |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Transactions                                     |              |              |
| Services partagés SAQ                            | 5 387 \$     | 5 255 \$     |
| Autres prestations de services et remboursements | 1 166        | 2 013        |
|                                                  | 6 553 \$     | 7 268 \$     |
|                                                  |              |              |
|                                                  | 25 mars 2023 | 26 mars 2022 |
| Solde des comptes                                |              |              |
| Dû à la SAQ                                      | 753 \$       | 839 \$       |

# Informations trimestrielles

Exercices clos les 25 mars 2023 et 26 mars 2022  
(en milliers de dollars canadiens) (chiffres non audités)

|                                                                    | 2023           |            |            |            |            |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|------------|------------|------------|------------|
|                                                                    | Exercice<br>52 | T4<br>12   | T3<br>16   | T2<br>12   | T1<br>12   |
| Nombre de semaines                                                 |                |            |            |            |            |
| Ventes                                                             | 601 911 \$     | 136 454 \$ | 187 317 \$ | 139 106 \$ | 139 034 \$ |
| Coût des produits vendus                                           | 412 034        | 93 632     | 127 763    | 95 257     | 95 382     |
| Résultat brut                                                      | 189 877        | 42 822     | 59 554     | 43 849     | 43 652     |
|                                                                    |                |            |            |            |            |
| Frais de vente                                                     | 75 689         | 17 893     | 21 565     | 17 459     | 18 772     |
| Frais d'administration                                             | 19 687         | 5 245      | 5 951      | 4 164      | 4 327      |
| Résultat d'exploitation                                            | 94 501         | 19 684     | 32 038     | 22 226     | 20 553     |
|                                                                    |                |            |            |            |            |
| Charges nettes (produits nets)<br>de financement et autres revenus | (441)          | (340)      | (158)      | (45)       | 102        |
| Résultat net et résultat global                                    | 94 942 \$      | 20 024 \$  | 32 196 \$  | 22 271 \$  | 20 451 \$  |
| Ventes par réseau <sup>(1)</sup>                                   |                |            |            |            |            |
| Succursales                                                        | 567 764 \$     | 126 320 \$ | 176 631 \$ | 132 520 \$ | 132 293 \$ |
| Web                                                                | 34 147         | 10 134     | 10 686     | 6 586      | 6 741      |
|                                                                    | 601 911 \$     | 136 454 \$ | 187 317 \$ | 139 106 \$ | 139 034 \$ |
| Ventes par catégorie                                               |                |            |            |            |            |
| Fleurs séchées                                                     | 508 941 \$     | 115 101 \$ | 157 967 \$ | 117 502 \$ | 118 371 \$ |
| Autres produits (huiles, atomiseurs, etc.)                         | 92 970         | 21 353     | 29 350     | 21 604     | 20 663     |
|                                                                    | 601 911 \$     | 136 454 \$ | 187 317 \$ | 139 106 \$ | 139 034 \$ |
| Autres renseignements                                              |                |            |            |            |            |
| Nombre de succursales                                              | 97             | 97         | 92         | 90         | 89         |
| Nombre de kilogrammes                                              | 106 526        | 24 518     | 33 242     | 24 378     | 24 388     |
| Nombre de transactions <sup>(2)</sup>                              | 13 915 000     | 3 171 000  | 4 334 000  | 3 178 000  | 3 232 000  |

(1) La législation qui entoure le calcul établissant le gramme équivalent de cannabis pour les boissons a changé. Les volumes de T1 et de T2 ont été ajustés pour refléter la réalité.

(2) Les nombres sont arrondis au millier près.

|                                                                    | 2022           |            |            |            |            |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|------------|------------|------------|------------|
|                                                                    | Exercice<br>52 | T4<br>12   | T3<br>16   | T2<br>12   | T1<br>12   |
| Nombre de semaines                                                 |                |            |            |            |            |
| Ventes                                                             | 600 545 \$     | 131 535 \$ | 190 479 \$ | 142 031 \$ | 136 500 \$ |
| Coût des produits vendus                                           | 434 854        | 92 950     | 136 512    | 104 026    | 101 366    |
| Résultat brut                                                      | 165 691        | 38 585     | 53 967     | 38 005     | 35 134     |
| Frais de vente                                                     | 73 348         | 18 341     | 22 368     | 15 767     | 16 872     |
| Frais d'administration                                             | 16 288         | 4 356      | 5 151      | 3 122      | 3 659      |
| Résultat d'exploitation                                            | 76 055         | 15 888     | 26 448     | 19 116     | 14 603     |
| Charges nettes (produits nets)<br>de financement et autres revenus | 346            | 341        | 95         | 88         | (178)      |
| Résultat net et résultat global                                    | 75 709 \$      | 15 547 \$  | 26 353 \$  | 19 028 \$  | 14 781 \$  |
| Ventes par réseau <sup>(1)</sup>                                   |                |            |            |            |            |
| Succursales                                                        | 564 374 \$     | 121 856 \$ | 180 902 \$ | 134 458 \$ | 127 158 \$ |
| Web                                                                | 36 171         | 9 679      | 9 577      | 7 573      | 9 342      |
|                                                                    | 600 545 \$     | 131 535 \$ | 190 479 \$ | 142 031 \$ | 136 500 \$ |
| Ventes par catégorie                                               |                |            |            |            |            |
| Fleurs séchées                                                     | 515 713 \$     | 111 753 \$ | 162 726 \$ | 122 547 \$ | 118 687 \$ |
| Autres produits (huiles, atomiseurs, etc.)                         | 84 832         | 19 782     | 27 753     | 19 484     | 17 813     |
|                                                                    | 600 545 \$     | 131 535 \$ | 190 479 \$ | 142 031 \$ | 136 500 \$ |
| Autres renseignements                                              |                |            |            |            |            |
| Nombre de succursales                                              | 87             | 87         | 81         | 77         | 68         |
| Nombre de kilogrammes <sup>(2)</sup>                               | 106 488        | 23 726     | 33 684     | 25 168     | 23 910     |
| Nombre de transactions <sup>(3)</sup>                              | 13 364 000     | 2 908 000  | 4 378 000  | 3 151 000  | 2 927 000  |

(1) Durant l'exercice, il y a eu une réallocation entre les ventes par catégorie pour T1 et T2. Ces chiffres diffèrent donc de ceux publiés antérieurement dans les Rapports trimestriels.

(2) La législation qui entoure le calcul établissant le gramme équivalent de cannabis pour les boissons a changé. Les volumes de chaque trimestre ont été ajustés pour refléter la réalité.

(3) Les nombres sont arrondis au millier près.

## Historique depuis la légalisation du cannabis

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars  
(en milliers de dollars canadiens) (chiffres non audités)

|                                                                    | 2023           | 2022           | 2021           | 2020           | 2019 <sup>(1)</sup> |
|--------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
|                                                                    | Exercice<br>52 | Exercice<br>52 | Exercice<br>52 | Exercice<br>52 | Exercice<br>24      |
| Nombre de semaines                                                 |                |                |                |                |                     |
| Ventes                                                             | 601 911 \$     | 600 545 \$     | 537 236 \$     | 311 572 \$     | 71 271 \$           |
| Coût des produits vendus                                           | 412 034        | 434 854        | 403 466        | 240 615        | 58 081              |
| Résultat brut                                                      | 189 877        | 165 691        | 133 770        | 70 957         | 13 190              |
| Frais de vente                                                     | 75 689         | 73 348         | 56 591         | 36 179         | 8 653               |
| Frais d'administration                                             | 19 687         | 16 288         | 10 902         | 8 371          | 9 490               |
| Résultat d'exploitation                                            | 94 501         | 76 055         | 66 277         | 26 407         | (4 953)             |
| Contribution financière<br>du gouvernement du Québec               | –              | –              | –              | –              | (4 889)             |
| (Produits nets) charges nettes<br>de financement et autres revenus | (441)          | 346            | (227)          | 111            | (64)                |
| Résultat net et résultat global de l'exercice                      | 94 942 \$      | 75 709 \$      | 66 504 \$      | 26 296 \$      | – \$                |
| Ventes nettes par réseau                                           |                |                |                |                |                     |
| Succursales                                                        | 567 764 \$     | 564 374 \$     | 486 754 \$     | 285 908 \$     | 57 591 \$           |
| Web                                                                | 34 147         | 36 171         | 50 482         | 25 664         | 13 680              |
|                                                                    | 601 911 \$     | 600 545 \$     | 537 236 \$     | 311 572 \$     | 71 271 \$           |
| Ventes nettes par catégories                                       |                |                |                |                |                     |
| Fleurs séchées                                                     | 508 941 \$     | 515 713 \$     | 484 247 \$     | 287 976 \$     | 62 994 \$           |
| Autres produits (huiles, atomiseurs, etc.)                         | 92 970         | 84 832         | 52 989         | 23 596         | 8 277               |
|                                                                    | 601 911 \$     | 600 545 \$     | 537 236 \$     | 311 572 \$     | 71 271 \$           |
| Autres renseignements                                              |                |                |                |                |                     |
| Nombre de succursales                                              | 97             | 87             | 66             | 41             | 13                  |
| Nombre de kilogrammes <sup>(2)</sup>                               | 106 526        | 106 488        | 91 529         | 46 863         | 9 922               |
| Nombre de transactions <sup>(3)</sup>                              | 13 915 000     | 13 364 000     | 10 568 000     | 7 746 000      | 1 527 000           |

(1) Pour l'année financière 2019, la Société a été créée le 12 juin 2018 (donc 292 jours pour son exercice clos le 30 mars 2019) mais n'a débuté ses opérations que le 17 octobre (donc 24 semaines d'opérations).

(2) La législation qui entoure le calcul établissant le gramme équivalent de cannabis pour les boissons a changé. Les volumes de l'année 2021-2022 ont été ajustés pour refléter la nouvelle réalité.

(3) Les nombres sont arrondis au millier près.

# Gouvernance

## Rapport du conseil d'administration

**Le conseil d'administration s'assure que la Société québécoise du cannabis (SQDC) soit administrée conformément aux lois et règlements qui la régissent.**

Il voit à ce que sa direction prenne les mesures nécessaires pour réaliser sa mission et ses objectifs stratégiques. Pour ce faire, le conseil examine, avec la direction, les propositions, les risques et les stratégies qui pourraient influencer les actions et l'évolution de la SQDC. Pour accomplir son mandat, le conseil est appuyé par quatre comités, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité d'audit, le comité des ressources humaines, ainsi que le comité de protection de la santé.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le conseil d'administration a tenu quatre séances ordinaires et trois séances extraordinaires. Cet exercice a marqué l'élaboration du deuxième Plan stratégique de la SQDC. Le conseil a chapeauté cette réflexion en profondeur qui a sollicité les acteurs de tous les paliers de l'entreprise et mobilisé les points de vue de toutes les parties prenantes, dont celui de notre clientèle. Arrivant à un premier plateau de maturité, la SQDC s'est penchée sur les stratégies qui feront avancer la réalisation de sa mission et qui lui permettront de continuer de capter les marchés illégaux du cannabis et de convaincre ses clients et clientes de continuer de s'approvisionner dans le marché légal. Le Plan stratégique 2024-2026 de la SQDC, qui sera appliqué dès le début du prochain exercice, a été adopté par le conseil d'administration lors d'une séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2023.

L'exercice 2022-2023 a aussi été l'occasion pour le conseil d'administration d'entériner le règlement de nouvelles conventions collectives avec les conseillères et conseillers des succursales affiliées à la CSN. Durant l'exercice, les conditions de travail de leurs collègues non syndiqués ont elles aussi été bonifiées. En conséquence, les conseillères et conseillers de plus de 70 % des succursales de la SQDC bénéficient de ces nouvelles conditions de travail.

Lors des quatre séances ordinaires tenues au cours de l'exercice financier 2022-2023, la direction a présenté un suivi des affaires de la Société. Elle a fait le bilan des principaux projets en cours et de l'atteinte des objectifs stratégiques. Le conseil a pris connaissance des travaux réalisés lors des réunions des comités et a statué sur les recommandations issues de ces travaux. À la fin des séances ordinaires, le conseil a régulièrement tenu des rencontres à huis clos avec le président et chef de la direction. Une rencontre à huis clos en la seule présence des administratrices et administrateurs indépendants a été observée à la fin de chaque séance.

Jacques Farcy  
Président et  
chef de la direction

Ariane Simon-Jean  
Avocate



Le conseil a approuvé les budgets d'exploitation et d'investissement de la Société avant le début de l'exercice et en a fait le suivi lors de la présentation du compte rendu trimestriel des travaux du comité d'audit. Le conseil a assuré un rôle de supervision des activités de la SQDC qui relèvent de son mandat, dont la rémunération des employés et employées, le renouvellement des conventions collectives, l'audit interne, l'approbation des critères applicables à l'évaluation du président et chef de la direction, la planification de la relève à plusieurs paliers de l'entreprise, les pratiques et les approbations contractuelles et la gestion des risques de la Société. Le conseil a également étudié et approuvé les modifications à apporter aux politiques de la Société. En fin d'année, les administrateurs et administratrices ont procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

**Formation du conseil d'administration**

Tel que prévu par la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, les administrateurs et administratrices de la Société québécoise du cannabis sont nommés par le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec (SAQ) en fonction du profil de compétences et d'expérience établi par le conseil d'administration de la SQDC.

Les administrateurs et administratrices de la SQDC ont analysé le profil des compétences actuelles et en ont fait la mise à jour, à la lumière de l'expérience tirée de leurs dernières démarches de recrutement de pairs. Quatre observatrices et observateurs permanents assistent aux réunions du conseil, sans toutefois avoir de droit de vote. Ces observateurs et observatrices sont désignés respectivement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministre des Finances, le ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi que le ministre de la Sécurité publique du Québec.

Au 25 mars 2023, le conseil d'administration de la SQDC était composé de 11 membres, dont 5 femmes et 6 hommes, ainsi que d'un membre âgé de moins de 35 ans au moment de sa nomination. Tous et toutes, à l'exception du président-directeur général, se qualifiaient à titre de membres indépendants. Les administrateurs et administratrices provenaient des régions administratives de Montréal, des Laurentides, de la Montérégie et de la Capitale-Nationale. Le conseil dispose de ressources internes et externes pour la conduite de ses activités.

Afin d'assurer son bon fonctionnement et de guider le recrutement de ses membres, le conseil a adopté et révisé le profil exhaustif des compétences et expériences qu'il souhaite trouver chez ses membres, le tout conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE).

Ces compétences comprennent la gouvernance, l'expertise financière, la gestion des risques, les ressources humaines et les relations de travail, la santé publique et la toxicomanie, l'intervention sociale et les enjeux liés à la jeunesse, l'éducation et la communication, l'expertise dans la gestion des moyennes et grandes entreprises, la gestion des opérations, le commerce de détail, l'immobilier, les ressources informationnelles, les lois et réglementations et le fonctionnement gouvernemental. Il y est également prévu que les membres s'impliquent dans la recherche de candidats et candidates qui complèteront la composition actuelle du conseil, tant au chapitre de la diversité qu'à celui des compétences et de l'expérience.

# Comités du conseil

**Les comités du conseil d'administration permettent l'étude approfondie de secteurs d'activité critiques pour la Société québécoise du cannabis.**

Ils accomplissent principalement cette tâche de deux manières. D'abord, ils font un suivi périodique de l'état de la situation dans leurs domaines respectifs et prennent connaissance des rapports présentés par la direction, dont ils appuient et supervisent le travail. Ensuite, ils procèdent à une étude approfondie des politiques et autres documents de la SQDC, comme les budgets, les états financiers et la planification stratégique, et en recommandent l'adoption par le conseil. Chacun des comités est composé exclusivement d'administratrices et administrateurs indépendants. Les comités disposent de ressources internes et externes pour la conduite de leurs activités et tiennent un huis clos à la fin de chacune de leurs réunions. De plus, ils procèdent à l'évaluation de leur propre fonctionnement et établissent leur planification annuelle.

**Rapport d'activité du comité de gouvernance et d'éthique**

Le comité de gouvernance et d'éthique de la Société québécoise du cannabis supervise principalement les politiques et les pratiques de gouvernance de la Société. Son mandat consiste également à établir les politiques commerciales et de gestion contractuelle de la SQDC et à en superviser l'application. Le comité s'assure que la Société maintient les plus hautes normes à cet égard. Il définit et propose au conseil d'administration les profils de compétences et d'expérience pour la nomination des administrateurs et administratrices.

Le comité de gouvernance et d'éthique est présidé par M<sup>e</sup> Céline Blanchet. Il est composé de cinq membres indépendants. Au cours de l'exercice, il s'est réuni à quatre occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses réunions.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité de gouvernance et d'éthique a suivi l'élaboration du Plan de responsabilité sociale 2024-2026 de la SQDC. Celui-ci renforce les engagements de la Société envers des pratiques positives aux plans environnemental, social et de la gouvernance. Accompagnant le Plan stratégique 2024-2026, il permet aussi à la SQDC de s'acquitter de ses responsabilités conformément à la *Loi sur le développement durable* et de contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable. Le comité a continué son travail de révision des dossiers contractuels et immobiliers de la SQDC. Il s'est assuré de la qualité des politiques permettant de gérer les risques et la conformité à cet égard.

Il a, de plus, analysé l'univers contractuel de la Société en fonction de l'ampleur et du risque posé par les contrats et il a analysé et recommandé les projets d'entreprise et d'acquisition de biens et services relevant de la responsabilité du conseil. Le comité a également exercé son pouvoir de surveillance afin d'assurer l'intégrité des processus contractuels de la Société ainsi que des contrôles mis en place à cet égard, tant en matière de conformité que de prévention des risques.

Au cours de l'exercice, le comité a piloté l'évaluation du fonctionnement du conseil, ainsi que la revue annuelle du profil de compétences et d'expérience des administrateurs et administratrices. Il a communiqué sa réflexion quant aux mandats et activités des différents comités et du conseil et a recommandé au conseil de valider la démarche du Comité de protection de la santé en vue de mettre à jour son mandat. Il a recommandé la tenue de formations permettant au conseil de perfectionner sa gouvernance. Il s'est aussi penché sur les stratégies et les risques touchant, notamment, la réputation et les communications de la Société, de même qu'à sa mission et à sa gestion des dossiers immobiliers.

Le comité de gouvernance et d'éthique a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Rapport d'activité  
du comité d'audit

Le comité d'audit de la SQDC voit principalement à l'intégrité de l'information financière et s'assure que les mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société soient adéquats, efficaces et efficaces. Il est présidé par M<sup>me</sup> Louise Martel, FCPA, et composé de quatre membres indépendants. Parmi ceux-ci, trois sont membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés. Au cours de l'exercice, le comité d'audit a tenu quatre réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires. Il a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances, ainsi qu'une session à huis clos avec le vice-président, Finances.

Le comité d'audit s'est assuré du bon déroulement des efforts de gestion des risques de la Société. Chaque trimestre, il a révisé le portrait des risques affectant l'organisation dans le but, notamment, d'évaluer son évolution et de s'assurer que les mesures de mitigation appropriées étaient mises en place par la direction. Le comité a également procédé à une analyse approfondie de certains risques, en collaboration avec la personne chargée de suivre l'évolution et la gestion de chacun de ces risques. Ces sessions particulières ont permis au comité de développer une compréhension approfondie de ces risques tout en validant la qualité de l'évaluation qui en est faite, des mesures de mitigation mises en place et des plans de contingence préparés par la direction.

Les activités d'audit interne sont conduites par le service d'audit interne, sous l'autorité directe du comité d'audit. Le service d'audit interne de la SQDC est un service partagé avec la Société des alcools de Québec (SAQ). Durant l'exercice financier 2022-2023, le comité a révisé l'univers d'audit et approuvé le plan annuel d'audit interne, en plus d'en assurer le suivi et de superviser les projets d'audit en cours. À chaque réunion ordinaire, il a rencontré la directrice du service d'audit interne à huis clos, en l'absence de la direction. Ces rencontres ont eu pour objet, notamment, de s'assurer de l'indépendance des auditeurs internes face à la direction. Elles ont aussi été l'occasion de réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de la SQDC.

Le comité a vérifié chaque trimestre que la *Politique de divulgation financière* de la Société était appliquée adéquatement à l'occasion du rapport du président du comité de divulgation financière. Le comité a fait le suivi des stratégies d'utilisation optimale des ressources, examiné le budget pour l'exercice et analysé l'appariement entre les résultats trimestriels et le budget. Il a procédé à l'analyse des facteurs, des risques et des orientations susceptibles d'influencer les résultats financiers de la SQDC.

Finalement, le comité s'est entretenu avec les auditeurs externes au sujet du plan d'audit externe pour l'exercice. Il a étudié les états financiers audités pour l'exercice précédent et en a recommandé l'approbation par le conseil. Le comité d'audit a également rencontré périodiquement, à huis clos, les représentants du vérificateur général du Québec et les auditeurs externes et il s'est assuré de l'indépendance de ces derniers. Les honoraires des auditeurs externes pour le mandat d'audit de ces états financiers pour l'exercice sont de 43 905 dollars.

Un rapport des travaux du comité d'audit a été présenté au conseil d'administration après chacune de ses séances.

**Auditeurs externes**  
La firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. et le vérificateur général du Québec agissent conjointement à titre d'auditeurs externes des livres et comptes de la Société québécoise du cannabis.

Rapport d'activité  
du comité des  
ressources humaines

Le comité des ressources humaines a principalement pour mandat d'examiner et de recommander au conseil d'administration les politiques et les orientations stratégiques relatives à la gestion des ressources humaines et d'en assurer le suivi. Il est présidé par M. René Leprohon, CPA, CRMA, et est composé de cinq membres indépendants. Au cours de l'exercice, le comité a tenu quatre réunions ordinaires et trois réunions extraordinaires, et ses membres indépendants ont tenu une session à huis clos lors de chacune de ses séances.

Chaque trimestre, le comité a pris connaissance des principaux développements et risques concernant les ressources humaines de la SQDC, dont l'engagement des équipes, la santé et la sécurité au travail, les effectifs, la diversité, les relations de travail, le recrutement, la rémunération et les avantages sociaux. Il a fait le suivi des mesures déployées par la direction dans ces différentes sphères, en plus de réviser les politiques de la Société à cet égard et d'en recommander des aménagements auprès du conseil.

Au cours de l'exercice, le comité a travaillé de près avec la direction pour faire évoluer les conditions de travail pour l'ensemble des employés et employées de la Société. En plus d'étudier de manière globale la rémunération et la classification des postes par rapport au marché du travail québécois, le comité a recommandé au conseil d'administration les mandats de renouvellement des conventions collectives avec les conseillères et conseillers des succursales. Le comité a également soutenu la direction dans la gestion des relations de travail en période de négociations collectives et s'est assuré qu'une gestion efficace des risques soit mise en place.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité a contribué à la réflexion entourant l'évolution de la mission et du fonctionnement du département des ressources humaines au sein de l'organisation, lequel est désormais connu sous le vocable « Personnes et culture ». Il a ainsi soutenu l'évolution de ce département et des actions qu'il pilote. Le comité s'est assuré de la progression des programmes déployés pour développer la relève à la SQDC, misant notamment sur le développement d'un bassin de talents et l'émergence du leadership au sein de chacune des équipes, ainsi que la rétention des employés et employées. Le comité a contribué à la sélection et au départ des dirigeants, ainsi que les conditions qui s'y rattachent. Il a, de plus, proposé les critères d'évaluation du président-directeur général.

Le comité des ressources humaines a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Rapport d'activité  
du comité de  
protection de la santé

Le comité de protection de la santé a été créé par le conseil d'administration, en addition aux trois comités prévus par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, avec pour point focal l'accomplissement de la mission de la SQDC.

Le comité de protection de la santé est présidé par M. Jack Siemiatycki, Ph. D, docteur en épidémiologie. Il est composé de cinq membres indépendants qui disposent de compétences particulières en santé publique et dans des domaines connexes. Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à cinq reprises et il a tenu un huis clos des administratrices et administrateurs indépendants à la fin de chaque réunion.

Durant l'exercice 2022-2023, le comité s'est intéressé aux processus décisionnels entourant les projets et les activités de la Société, tels que ceux menant à la sélection des nouveaux produits, l'accessibilité de ses services, la concurrence aux marchés illégaux et l'information disponible pour sa clientèle. Le comité a procédé à l'analyse approfondie d'initiatives envisagées par la SQDC afin de poursuivre sa captation des marchés illégaux tout en maintenant sa clientèle dans le marché légal du cannabis. Ces travaux lui ont permis de contribuer à la réalisation de cet objectif central de la mission de l'organisation ainsi qu'à la gestion des risques liés aux activités de la Société en matière de santé, de renseignement de la clientèle et de consommation responsable.

Le comité s'est aussi penché sur des stratégies de sensibilisation du public qui sont déployées dans d'autres marchés dont les produits peuvent comporter des risques pour le public.

Le président a fait rapport des travaux du comité au conseil d'administration après chacune de ses séances.

# Composition du conseil d'administration



Johanne Brunet

**Présidente du conseil d'administration**

- Nommée le 23 août 2018 pour un mandat de deux ans
- Mandat renouvelé jusqu'au 22 août 2027
- Membre indépendant
- Membre d'office de tous les comités du conseil d'administration

**Professeure**

- Département de marketing, HEC Montréal

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Johanne Brunet est détentrice d'un doctorat en *Industrial and Business Studies* de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) en marketing et gestion internationale de HEC Montréal. M<sup>me</sup> Brunet détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée.

Elle a été Lauréate 1999 Action femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Montréal et finaliste *Business Professor of the Year Award* 2013 de la compétition du célèbre hebdomadaire *The Economist*. Elle a été directrice de la production extérieure et des acquisitions à la Société Radio-Canada, pour ensuite œuvrer en tant que vice-présidente principale à TV5-Amériques.

Elle est présidente du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec (SAQ), et siège également à ceux de Letenda, du Groupe TCJ, de même qu'à certains comités consultatifs en Angleterre.



Jacques Farcy

**Administrateur**

- Nommé le 11 octobre 2021 pour un mandat de cinq ans

**Président et chef de la direction**

- Société québécoise du cannabis (SQDC)

Détenteur d'un MBA exécutif de HEC Montréal - Université McGill, ainsi que d'un diplôme de l'Institut commercial de Nancy (France), Jacques Farcy possède 30 ans d'expérience dans le développement et la direction de stratégies omnicanal d'entreprise.

Reconnu pour son leadership et sa grande capacité d'adaptation, il a œuvré au sein de nombreuses entreprises multinationales appartenant à un vaste éventail d'industries, tant en Europe qu'au Canada. Il a œuvré comme vice-président à la SAQ de 2015 à 2021 et auparavant chez Dunhumby Canada, où il a occupé le poste de directeur général. Véritable moteur de changements et orienté vers les solutions innovatrices et pérennes, M. Jacques Farcy se nourrit de nouveaux défis à entreprendre.

Nommé président et chef de la direction de la Société québécoise du cannabis (SQDC) en octobre 2021, il valorise la collaboration, l'écoute et les alliances créatives et stratégiques pour communiquer et mettre en œuvre des projets ambitieux. Il est également très impliqué dans la communauté d'affaires, auprès de laquelle il apprend et partage volontiers son savoir ainsi que son expérience en participant à divers événements au Canada et en Europe.



Céline Blanchet

**Administratrice  
Présidente du comité de  
gouvernance et d'éthique**

- Nommée le 23 août 2018 pour un mandat de quatre ans
- Mandat renouvelé jusqu'au 30 septembre 2026
- Membre indépendant
- Membre des comités du conseil d'administration suivants :
  - Comité de gouvernance et d'éthique
  - Comité des ressources humaines

**Vice-présidente, Affaires corporatives et  
développement stratégique**

- DeSerres Inc.

Céline Blanchet est vice-présidente des affaires corporatives et du développement stratégique chez DeSerres depuis plus de 15 ans et préside actuellement le conseil d'administration du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD).

Elle préside le comité de gouvernance de l'École nationale de l'humour.

Elle a auparavant siégé aux conseils d'administration de la Société des alcools du Québec (SAQ), du Fonds d'intervention économique régional d'Investissement Québec (IQ FIER), ainsi que du Conseil du patronat du Québec jusqu'en juin 2022.

Bachelière en économique et en droit de l'Université Laval, M<sup>re</sup> Céline Blanchet détient également un certificat en gouvernance des entreprises du Collège des administrateurs de sociétés la désignant comme administratrice de sociétés certifiée (ASC). Membre du Barreau du Québec depuis 1985, elle est également membre de l'Association du Barreau canadien, de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Association des économistes du Québec.



Stéphane Borreman

**Administrateur**

- Nommé le 19 octobre 2018 pour un mandat de deux ans
- Mandat renouvelé jusqu'au 18 octobre 2026
- Membre indépendant
- Membre des comités du conseil d'administration suivants :
  - Comité de gouvernance et d'éthique
  - Comité de protection de la santé

**Médecin d'urgence**

- Centre universitaire de santé McGill
- CISSS des Laurentides

**Administrateur de sociétés**

Médecin et administrateur de sociétés, le D<sup>r</sup> Stéphane Borreman possède une expérience unique qui combine la médecine d'urgence, la gestion des affaires en santé et la gouvernance.

Détenteur d'un baccalauréat en génie mécanique, d'un doctorat en médecine, d'une maîtrise en chirurgie, d'un diplôme postdoctoral en médecine de famille de l'Université McGill et d'un certificat en compétence additionnelle en médecine d'urgence, D<sup>r</sup> Borreman pratique la médecine d'urgence au Centre universitaire de santé McGill depuis 2005.

Membre de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) et diplômé du programme de perfectionnement des administrateurs IAS-Rotman, il siège au conseil d'administration de diverses organisations actives en santé.

Au cours de sa carrière, il a agi à titre de consultant en affaires pour la firme McKinsey & Compagnie, où il a accompagné des sociétés internationales des secteurs pharmaceutiques et de la santé. Il a travaillé en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Par la suite, il a agi comme consultant privé auprès d'entreprises canadiennes. Il a également été vice-président pour une firme canadienne de solutions TI déployées en centres hospitaliers et aviseur auprès d'entreprises locales en démarrage.



Martine  
Lapointe

Administratrice

- Nommée le 23 août 2018 pour un mandat de trois ans
- Mandat renouvelé jusqu'au 30 septembre 2024
- Membre indépendant
- Membre des comités du conseil d'administration suivants :
  - Comité d'audit
  - Comité de gouvernance et d'éthique

Consultante en technologie de l'information

Vice-présidente, Vente secteur bancaire, Alithya

Consultante – Services financiers

Présidente du conseil d'administration

- Réseau Action TI

Diplômée du Département des systèmes d'information et méthodes quantitatives de gestion de l'Université de Sherbrooke, Martine Lapointe détient également une maîtrise en gestion de projets de l'Université du Québec à Montréal et une maîtrise pour cadres en exercice de l'Université de Sherbrooke. M<sup>me</sup> Lapointe détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Récipiendaire du prix Carrière MGP 2017 de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, elle est également certifiée auprès du Project Management Institute et *fellow* du Life Management Institute.

Possédant plus de 25 années d'expérience dans les milieux financier et des technologies de l'information, M<sup>me</sup> Lapointe a œuvré comme cadre supérieur au sein d'institutions de grande envergure comme le Mouvement Desjardins, la Banque Laurentienne et la Banque Nationale. Elle poursuit sa carrière en services-conseils en technologie de l'information et consultante en transformation numérique, ce qui lui a permis de participer à la transformation de grandes organisations telles que Revenu Québec, le Canadien National, Air Canada et Hydro-Québec. Elle occupe aujourd'hui le poste de vice-présidente, Ventes secteur bancaire au sein de la firme-conseil Alithya.

Récipiendaire de nombreux OCTAS (prix d'excellence en TI au Québec) du Réseau Action TI, M<sup>me</sup> Lapointe est actuellement présidente du conseil d'administration de cette organisation. Depuis 2013, elle est également membre du conseil d'administration de Desjardins-Caisse Pierre-Boucher de Longueuil, où elle agit à titre de vice-présidente du conseil et siège au comité d'audit et de déontologie.



René  
Leprohon

Administrateur

Président du comité des ressources humaines

- Nommé le 23 août 2018 pour un mandat de trois ans
- Mandat renouvelé jusqu'au 30 septembre 2024
- Membre indépendant
- Membre des comités du conseil d'administration suivants :
  - Comité d'audit
  - Comité des ressources humaines

Administrateur de sociétés

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, de l'Institut des auditeurs internes et de l'Association canadienne des conseillers en management, René Leprohon détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal ainsi qu'une certification en assurance de gestion des risques (CRMA). Associé retraité de KPMG, il y a dirigé la pratique d'audit interne et de gestion des risques d'entreprise durant plus d'une douzaine d'années.

Au cours de sa carrière, M. Leprohon a également occupé les postes de vice-président principal au sein de TD Meloche Monnex (aujourd'hui TD Assurances) et d'associé chez EY, où il a, en outre, eu la chance de développer son expertise dans les domaines des ressources humaines, de la gestion du changement, du contrôle interne, de la réingénierie d'entreprise, des fusions et acquisitions et de la planification stratégique.

Au fil des ans, il a pris part à ou été membre de nombreux conseils d'administration, comités d'audit et autres comités de gouvernance de sociétés cotées en Bourse, de sociétés d'État et d'organismes à but non lucratif. Il siège toujours au conseil d'administration de l'Institut des auditeurs internes (chapitre de Montréal) à titre de président du comité de finance et d'audit. Depuis février 2018, il est membre du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, où il agit à titre de président du comité d'audit et de membre du comité de gouvernance et d'éthique.



Louise  
Martel

Administratrice

Présidente du comité d'audit

- Nommée le 23 août 2018 pour un mandat de quatre ans
- Mandat renouvelé jusqu'au 30 septembre 2026
- Membre indépendant
- Membre des comités du conseil d'administration suivants :
  - Comité d'audit
  - Comité des ressources humaines

Professeure honoraire

- HEC Montréal

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et diplômée en administration des affaires de HEC Montréal, Louise Martel détient également une maîtrise en sciences de la gestion (M. Sc. Finance) de la même institution, en plus d'y œuvrer à titre de professeure honoraire.

Spécialisée dans les domaines de l'information et de l'analyse financière, de la gouvernance, de la gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit, M<sup>me</sup> Martel a notamment évolué, au cours de sa carrière, à titre de chargée d'enseignement, de professeure adjointe, de professeure agrégée, de professeure titulaire et de directrice du Département des sciences comptables d'HEC Montréal. Elle a aussi constamment été, à titre de directrice principale et professeure associée, dans le giron de la firme KPMG. Elle est l'auteur de nombreuses conférences et de quelque 75 documents de recherche et articles, dont plusieurs ont été publiés dans des revues nationales et internationales et lui ont valu d'être honorée de prix de l'Association canadienne des professeurs de comptabilité. M<sup>me</sup> Martel a également reçu le titre de *fellow* CPA de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Au cours des dernières années, elle a été membre de nombreux conseils d'administration et a notamment été présidente du comité d'audit de l'ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) et de Télé-Québec.



Jack  
Siemiatycki

Administrateur

Président du comité de protection de la santé

- Nommé le 23 août 2018 pour un mandat de deux ans
- Mandat renouvelé jusqu'au 29 septembre 2026
- Membre indépendant
- Membre du comité de protection de la santé du conseil d'administration

Chercheur

- Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (crCHUM)

Professeur en médecine préventive et titulaire de la Chaire de recherche Environnement-Cancer Guzzo de la Société de recherche sur le cancer de l'Université de Montréal

- École de santé publique de l'Université de Montréal

Détenteur d'une maîtrise en statistiques et d'un doctorat en épidémiologie de l'Université McGill, Jack Siemiatycki est connu dans le monde scientifique pour avoir développé des méthodes de recherche novatrices et influentes en étiologie professionnelle du cancer et pour la publication de résultats sur de nombreuses substances possiblement cancérigènes présentes dans l'environnement. Il est également connu pour les résultats de ses études sur les causes de cancer en milieu de travail et le risque de développer un cancer du cerveau à la suite de l'utilisation de téléphones cellulaires. Il a, à son actif, plus de 300 articles à titre d'auteur ou de coauteur.

Au cours de sa carrière, M. Siemiatycki a contribué, grâce à ses compétences, à plus d'une centaine de comités consultatifs d'experts nationaux et internationaux, ainsi qu'à des comités de rédaction de revues scientifiques telles que l'*American Journal of Epidemiology*. Il a été le témoin expert principal, en demande, dans un recours collectif qui a mené à la condamnation des compagnies de tabac.

Membre élu de l'Académie canadienne des sciences de la santé, il est souvent appelé à synthétiser des connaissances sur les relations entre les comportements individuels ou les facteurs environnementaux et le risque de développer différentes maladies. Il est aussi l'auteur de livres pour enfants.



Marie-Claude Guay

Administratrice

- Nommée le 3 février 2020 pour un mandat de deux ans
- Mandat renouvelé jusqu'au 9 février 2026
- Membre indépendante
- Membre des comités du conseil d'administration suivants :
  - Comité de gouvernance et d'éthique
  - Comité de protection de la santé

Directrice, Services-conseils en management – transformation et innovation

- CGI

Détentrice d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) à HEC Montréal, d'un baccalauréat ès arts en langues étrangères, littérature et linguistique de l'Université Bishop's et d'une certification en *design thinking* à l'IDEO U, Marie-Claude Guay est reconnue comme une agente de changement et d'innovation.

Possédant près de 20 ans d'expérience dans le monde des communications, des médias et du marketing, M<sup>me</sup> Guay cumule les expériences à l'échelle internationale dans la création et la gestion, tant de l'image de marque que des stratégies commerciales. Elle a d'abord évolué en tant que journaliste pour Radio-Canada, où plusieurs de ses reportages ont remporté des distinctions. Elle a notamment agi à titre de chef des communications stratégiques et de l'innovation pour Tata communication, où elle a mis son expertise en œuvre afin de créer et diriger des stratégies numériques et de relations publiques pour plusieurs événements d'envergure internationale tels que le *Mobile World Congress*, NAB et Quartz.

M<sup>me</sup> Guay a cofondé Next 3B, une organisation de partenariats internationaux qui vise à accélérer l'accès à Internet à travers le monde, et y a occupé le poste de directrice générale. Elle a, de plus, créé une entreprise en stratégie de marché, C. Global Inc. Elle est chargée de cours à HEC Montréal.



Jean-Claude Dufour

Administrateur

- Nommé le 3 février 2020 pour un mandat de deux ans
- Mandat renouvelé jusqu'au 9 février 2026
- Membre indépendant
- Membre des comités du conseil d'administration suivants :
  - Comité de protection de la santé
  - Comité des ressources humaines

Expert consultant dans le secteur agroalimentaire et administrateur de sociétés

Détenteur d'un baccalauréat en agroéconomie, concentration plantes, d'une maîtrise en économie rurale et d'un doctorat en administration des affaires de l'Université Laval, incluant une spécialisation en distribution, logistique et marketing de l'Université du Michigan, Jean-Claude Dufour est reconnu comme un expert du marketing dans le secteur alimentaire, ainsi que pour ses nombreux travaux et recherches. Il est administrateur de sociétés certifié (ASC).

M. Dufour a laissé sa marque à l'Université Laval, où il a œuvré à titre d'enseignant pendant 42 ans en plus d'y occuper la fonction de doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation pendant 12 ans. Il a également présidé le Conseil canadien des doyens des Facultés d'agriculture et d'alimentation, de même que des Facultés de médecine vétérinaire, de 2017 à 2019.

Au cours de sa carrière, M. Dufour a prononcé plus de 600 conférences dans plusieurs pays, dirigé ou codirigé 69 étudiants doctorants et rédigé de nombreuses publications.

Il a siégé à une trentaine de conseils d'administration d'entreprises, d'agences paragouvernementales, de fonds d'investissement, de collèges et d'universités. Il a également présidé la Commission interministérielle sur la révision de la fiscalité agricole au Québec. Il a présidé la Société de développement de l'industrie maricole du Québec (SODIM) de 2007 à 2013 et le conseil d'administration du Collège Notre-Dame-de-Foy de 2007 à 2010. Il siège actuellement au conseil d'administration du Conseil des appellations réservées et termes valorisants (CARTV).

En 2015, M. Dufour a été nommé Personnalité alimentaire au Québec par le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ). Il a également été honoré du Mérite interprofessionnel décerné par l'Office des professions du Québec et l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) et y a été nommé commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.



Jean-Simon Denault

Administrateur

- Nommé le 9 décembre 2021 pour un mandat de trois ans
- Membre du comité de protection de la santé du conseil d'administration

Pharmacien

- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
- Secteur clinique transplantation multi-organes

Détenteur d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ainsi que d'un doctorat de premier cycle en pharmacie de l'Université de Montréal, Jean-Simon Denault détient également une certification américaine en pharmacothérapie spécialisée. Il est reconnu par ses pairs pour ses engagements professionnels et sociaux.

M. Denault a œuvré pendant près de trois ans au sein du CSSS Montérégie-Est avant de se joindre à l'équipe de pharmacie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal. Il a également cofondé, au sein du Département de pharmacie de l'établissement, le Comité de la recherche en pharmacie.

Tout au long de son parcours, M. Denault a reçu maintes distinctions soulignant la qualité de son travail ainsi que son dévouement auprès des étudiants en pharmacie. En 2021, il a notamment été couronné du Prix d'excellence des cliniciens associés pour son implication dans l'enseignement aux stagiaires de quatrième année en pharmacie de l'Université de Montréal.

Observateurs et observatrices

| Ministère de la Santé<br>et des Services sociaux<br>du Québec                              | Ministère de la Sécurité<br>publique du Québec                                                              | Ministère des Finances<br>du Québec                                                                               | Ministère des Affaires<br>municipales et de<br>l'Habitation du Québec                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Horacio Arruda<br>Sous-ministre adjoint<br>à la Direction générale<br>de la santé publique | Véronyck Fontaine<br>Directrice générale aux<br>politiques publiques, à la<br>recherche et aux statistiques | Étienne Paré<br>Directeur général de<br>l'optimisation des revenus<br>et des politiques locales et<br>autochtones | Érika Desjardins-Dufresne<br>Directrice générale<br>de la fiscalité et de<br>l'évaluation foncière |

Présence des administrateurs et administratrices  
aux réunions du conseil et de ses comités

Exercice financier 2022-2023

|                               | CA  | CAT                  | CGÉ                  | CPS                  | CRH                  |
|-------------------------------|-----|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Nombre de séances             | 7   | 6                    | 4                    | 5                    | 7                    |
| Johanne Brunet <sup>(1)</sup> | 7/7 | 6/6                  | 4/4                  | 4/5                  | 7/7                  |
| Jacques Farcy                 | 7/7 | s. o. <sup>(2)</sup> | s. o. <sup>(2)</sup> | s. o. <sup>(2)</sup> | s. o. <sup>(2)</sup> |
| Céline Blanchet               | 7/7 | s. o.                | 4/4                  | s. o.                | 7/7                  |
| Stéphane Borreman             | 5/7 | s. o.                | 4/4                  | 5/5                  | s. o.                |
| Jean-Simon Denault            | 7/7 | s. o.                | s. o.                | 5/5                  | s. o.                |
| Jean-Claude Dufour            | 7/7 | s. o.                | s. o.                | 5/5                  | 7/7                  |
| Marie-Claude Guay             | 6/7 | s. o.                | 4/4                  | 5/5                  | s. o.                |
| Martine Lapointe              | 6/7 | 6/6                  | 4/4                  | s. o.                | s. o.                |
| René Leprohon                 | 7/7 | 6/6                  | s. o.                | s. o.                | 7/7                  |
| Louise Martel                 | 7/7 | 6/6                  | s. o.                | s. o.                | 7/7                  |
| Jack Siemiatycki              | 6/7 | s. o.                | s. o.                | 5/5                  | s. o.                |

CA : conseil d'administration

CAT : comité d'audit

CGÉ : comité de gouvernance et d'éthique

CPS : comité de protection de la santé

CRH : comité des ressources humaines

(1) La présidente du conseil est membre d'office de tous les comités.

(2) Le président et chef de la direction a été présent à toutes les rencontres des comités, mais n'est pas membre de ces comités puisque ceux-ci ne sont composés que d'administrateurs indépendants et administratrices indépendantes.

Rémunération des administrateurs et administratrices

Exercice financier 2022-2023  
(en dollars canadiens)

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| Johanne Brunet     | 44 952, 00 \$ |
| Céline Blanchet    | 24 817,00 \$  |
| Stéphane Borreman  | 19 524,00 \$  |
| Jean-Simon Denault | 17 538,00 \$  |
| Jean-Claude Dufour | 21 179,00 \$  |
| Marie-Claude Guay  | 19 855,00 \$  |
| Martine Lapointe   | 19 855,00 \$  |
| René Leprohon      | 25 479,00 \$  |
| Louise Martel      | 25 479,00 \$  |
| Jack Siemiatycki   | 16 879,00 \$  |
| Total              | 235 554,00 \$ |

Rémunération des six dirigeants et dirigeantes les mieux rémunérés

Exercice financier 2022-2023  
(en dollars canadiens)

| Nom              | Titre                                                                                                 | Rémunération<br>de base<br>versée | Rémunération<br>variable<br>annuelle <sup>(1)</sup> | RILT<br>versé <sup>(1)</sup> | Contribution aux<br>régimes de retraite<br>assumées par<br>la SQDC <sup>(2)</sup> | Autres<br>avantages<br>versés ou<br>accordés <sup>(3)</sup> | Rémunération<br>globale pour<br>l'année<br>financière |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Jacques Farcy    | Président et<br>chef de la direction                                                                  | 311 006 \$                        | s. o.                                               | s. o.                        | 22 268 \$                                                                         | 26 329 \$                                                   | 359 603 \$                                            |
| Robert Dalcourt  | Vice-président, Finances                                                                              | 212 658 \$                        | s. o.                                               | s. o.                        | 29 609 \$                                                                         | 21 384 \$                                                   | 263 651 \$                                            |
| Pietro Perrino   | Secrétaire général                                                                                    | 209 159 \$ <sup>(4)</sup>         | s. o.                                               | s. o.                        | 0 \$                                                                              | 41 832 \$ <sup>(4)</sup>                                    | 250 991 \$                                            |
| Paul Furfaro     | Vice-président,<br>Opérations succursales                                                             | 44 985 \$ <sup>(5)</sup>          | s. o.                                               | s. o.                        | 9 341 \$                                                                          | 30 035 \$                                                   | 84 361 \$                                             |
| Josée Laliberté  | Vice-présidente,<br>Personnes et culture                                                              | 164 578 \$ <sup>(6)</sup>         | s. o.                                               | s. o.                        | 17 964 \$                                                                         | 6 632 \$                                                    | 189 174 \$                                            |
| Geneviève Giroux | Vice-présidente,<br>Approvisionnement,<br>gestion de l'offre et<br>relations avec<br>les fournisseurs | 190 000 \$                        | s. o.                                               | s. o.                        | 33 243 \$                                                                         | 11 494 \$                                                   | 234 737 \$                                            |

(1) La SQDC n'accorde aucune rémunération variable annuelle ni de régime d'intéressement à long terme (RILT) à ses employés et employées.

(2) Le président et chef de la direction de la SQDC participe au RRAS et bénéficie d'un taux d'accumulation annuel de rente de 3 % de son salaire. Les vice-présidents et vice présidentes participent quant à eux au RRPE et bénéficient d'un taux d'accumulation annuel de rente de 2 % jusqu'à concurrence du salaire maximum admissible prescrit par Retraite Québec. Ils bénéficient également d'un taux d'accumulation annuel de rente de 2 % sur la portion de leur salaire excédent le salaire maximum admissible par le biais d'un régime supplémentaire de retraite.

(3) Avantages imposables liés notamment aux assurances collectives, aux cotisations professionnelles, aux allocations de voiture, aux allocations de bilan de santé ainsi que les vacances monnayées et l'avantage imposable lié à l'utilisation d'une automobile pour le président et chef de la direction.

(4) Le salaire de Pietro Perrino est versé par le ministère du Conseil exécutif du Québec et refacturé en totalité à la SQDC. M. Perino a eu un ajustement rétroactif cette année d'un montant de 24 566 \$ non inclus dans le montant du salaire versé. Les autres avantages versés ou accordés sont de l'ordre de 20 % du salaire tel que facturé à la SQDC.

(5) Paul Furfaro a quitté ses fonctions le 17 juin 2022

(6) Josée Laliberté est entrée en fonction le 24 mai 2022.

## Politique relative à l’emploi et à la qualité de la langue française

Le secrétaire général de la SQDC agit à titre de mandataire. À ce titre, il veille au respect de la *Charte de la langue française*, à l’application de la *Politique linguistique de la SQDC* et à la qualité de la langue dans les communications. Il est assisté dans ces fonctions par le comité permanent de la politique linguistique, dont il occupe la présidence.

La *Politique linguistique de la SQDC* précise et encadre l’application de la *Charte de la langue française* à la SQDC et réaffirme son engagement envers le rayonnement de la langue française et la qualité du français dans son offre de service. Au cours de l’exercice, la Société a répondu à toutes les demandes d’informations nécessaires à sa certification linguistique auprès de l’Office québécois de la langue française (OQLF). Elle demeure dans l’attente de la présentation prochaine de son dossier devant les instances décisionnelles compétentes.

La SQDC compte 36 postes pour lesquels un niveau de connaissance d’une autre langue que le français est exigé, et elle ne compte aucun poste pour lequel un niveau de connaissance d’une autre langue que le français est souhaitable.

## Plan de responsabilité sociale 2021–2023

Ce Plan, établi de manière complémentaire avec les orientations du *Plan stratégique 2021–2023*, cible des actions pour améliorer la performance de la SQDC en matière de santé, d’éthique, d’impact communautaire et d’environnement. Il permet à la SQDC de remplir ses obligations en vertu de la *Loi sur le développement durable* et de contribuer aux efforts déployés dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015–2020.

Le bilan des mesures du Plan de responsabilité sociale 2021–2023 de la SQDC pour la troisième année d’application de celui-ci est présenté à la toute fin du présent Rapport annuel. Ce bilan fait état, de plus, des exigences de reddition de comptes additionnelles proposées dans le cadre de l’élaboration de la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable.



## Plan stratégique 2021–2023

Le Plan stratégique 2021–2023 de la SQDC est au centre des actions que la Société met en œuvre pour accomplir sa mission, développer l’accessibilité au marché légal du cannabis et lutter contre les marchés illégaux, et ce, dans une perspective de protection de la santé. C’est pourquoi, en plus du développement de son réseau et de son offre concurrentielle, la SQDC a intégré à même ses grandes orientations stratégiques le développement responsable de son entreprise.

Les mesures d’avancement pour la troisième et dernière année de ce Plan sont incluses dans la Revue des activités du présent Rapport annuel.



## Accès à l’information et protection des renseignements personnels

### Compte rendu des demandes d’accès

La SQDC traite les demandes d’accès à des documents conformément à la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics* et sur la *protection des renseignements personnels*. Au cours de l’exercice 2022–2023, 22 demandes ont été reçues et 22 demandes ont été traitées<sup>(1)</sup>. Le tableau qui suit présente un bilan des demandes traitées au cours de l’exercice :

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

| Délais de traitement              | Nature des demandes traitées au cours de l’année financière |                                    |                        |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------|
|                                   | Demandes d’accès                                            |                                    |                        |
|                                   | Documents administratifs (Nombre)                           | Renseignements personnels (Nombre) | Rectification (Nombre) |
| 0 à 20 jours                      | 10                                                          | 6                                  | 0                      |
| 21 à 30 jours                     | 5                                                           | 0                                  | 0                      |
| 31 jours et plus (le cas échéant) | 1                                                           | 0                                  | 0                      |
| <b>Total</b>                      | <b>16</b>                                                   | <b>6</b>                           | <b>0</b>               |

(1) Les demandes reçues à la fin d’un exercice peuvent avoir été traitées au début de l’exercice suivant, ce qui explique la disparité entre les nombres présentés.

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

| Décision rendue        | Demandes d’accès                  |                                    |                        | Dispositions de la <i>Loi</i> invoquées                         |
|------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------|
|                        | Documents administratifs (Nombre) | Renseignements personnels (Nombre) | Rectification (Nombre) |                                                                 |
| Acceptée (entièrement) | 9                                 | 0                                  | 0                      |                                                                 |
| Partiellement acceptée | 4                                 | 1                                  | 0                      | 9, 15, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 37, 39, 53, 40, 86.1, 87, 88 |
| Refusée (entièrement)  | 2                                 | 4                                  | 0                      | 9, 15, 21, 22, 23, 24, 27, 37, 39, 53, 86.1, 87, 88             |
| Autres <sup>(1)</sup>  | 1                                 | 1                                  | 0                      |                                                                 |
| <b>Total</b>           | <b>16</b>                         | <b>6</b>                           | <b>0</b>               |                                                                 |

(1) Le cas d’accès aux documents administratifs répertorié comme « Autres » représente un cas où le document demandé n’existait pas. Le cas d’accès aux documents de renseignements personnels répertorié comme « Autres » est lié à un désistement.

### Motifs de refus

Les motifs de refus d’accès aux documents détenus par la SQDC qui ont été invoqués concernaient ou contenaient :

- des informations confidentielles;
- des renseignements personnels;
- des renseignements liés à un mandat ou une stratégie de négociation de conventions collectives ou de contrat;
- des renseignements ayant des incidences sur la sécurité et la prévention des infractions;
- des renseignements de nature commerciale.

# Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société québécoise du cannabis

## Préambule

**Considérant que** les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02) ;

**Considérant que** la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, lesquels sont en partie reproduits à titre informatif à l'*annexe 1* du présent code ;

**Considérant que** l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics ;

**Considérant que** les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise ;

**En considération de ce qui précède**, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit :

## Section 1 – Interprétation

- Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :
  - « **Membre** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société ;
  - « **Association** » désigne une association ou un regroupement de personnes, de sociétés ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine du cannabis ;
  - « **Autorité compétente** » désigne le secrétaire général de la Société des alcools du Québec ;
  - « **Comité** » désigne le comité de gouvernance et d'éthique de la Société ;
  - « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an ;

- « **Conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société ;
- « **contrat** » comprend un contrat projeté ;
- « **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration ;
- « **embargo** » désigne une interdiction temporaire, applicable à tous les membres du conseil d'administration, de transiger ou d'effectuer une opération sur les titres d'une société publique ou privée ;
- « **entreprise** » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;
- « **entreprise exerçant dans le même secteur d'activités** » désigne une entreprise ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine du cannabis, y compris une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société et peuvent entrer en conflit avec elles ;
- « **entreprise liée** » désigne la Société des alcools du Québec (« **SAQ** »), une filiale de celle-ci et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la SAQ ou une filiale de la SAQ détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres ;
- « **famille immédiate** » désigne le conjoint d'un Membre, son enfant ou celui de son conjoint, son père, sa mère, son frère, sa sœur, le conjoint de sa mère, de son père, le père, la mère de son conjoint ainsi que le conjoint de son enfant ou toute personne pour laquelle le Membre agit à titre de mandataire ou d'administrateur des biens d'autrui ;
- « **information confidentielle** » désigne toute information ayant trait à la Société ou à l'une de ses filiales ou entreprises liées, à ses administrateurs, dirigeants et employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs, tout renseignement personnel sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi ainsi que toute information relative aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public ;

## Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société québécoise du cannabis

- « **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'exercer une influence appréciable sur la valeur ou le cours des titres d'une société publique ou privée, y compris une information concernant une émission de titres, un changement dans les politiques de dividendes, un changement d'importance dans la composition de la direction ou un changement d'importance relatif aux affaires de la Société. Toute information privilégiée constitue une information confidentielle ;
- « **Loi** » désigne la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), telle qu'elle a été amendée et modifiée à l'occasion ;
- « **Organisme** » désigne un organisme ou une personne morale sans but lucratif ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine du cannabis ;
- « **personne** » désigne toute personne physique ou morale selon le contexte du présent code ;
- « **Société** » désigne la Société québécoise du cannabis ;
- « **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, chapitre V-1.1) et comprend notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite, les actions et les options de société privée, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billet à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument, actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

- Dans le présent code, l'interdiction de faire un geste inclut la tentative de faire ce geste ou l'incitation à le faire.

## Section 2 – Dispositions générales

- Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société.

Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Membres ; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

- Le Membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants doivent s'appliquer.
- Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque Membre du Conseil doit remplir et signer la déclaration reproduite à l'*Annexe 2* du présent code. Cette déclaration, une fois remplie, est remise à la présidente du Conseil qui doit la remettre au secrétaire de la Société aux fins de conservation.

Chaque nouveau Membre doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent code.

- Le Membre s'engage à collaborer avec la présidente du Conseil et à se conformer aux avis que ce dernier peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

Section 3 – Principes d'éthique

7. Pendant toute la durée de son mandat, le Membre doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

Le Membre doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, le Membre fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

8. Le Membre ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.
9. Le Membre prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
10. Le Membre doit assurer et préserver la confidentialité des informations confidentielles qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions. Il doit prendre les mesures nécessaires pour respecter le caractère confidentiel de toute information confidentielle ou privilégiée dont il prend connaissance ou qu'il utilise dans l'exercice de ses fonctions. Ces mesures sont notamment de :
- a) ne pas laisser à la vue de tiers ou de personnes non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles ;
  - b) ne pas communiquer ou laisser à la vue de tiers les mots de passe donnant accès aux documents porteurs d'informations confidentielles ;
  - c) prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents papier ou électroniques ;
  - d) s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat de Membre ; et
  - e) ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'il a ou pourrait avoir avec la Société.

Les obligations mentionnées au présent article subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

11. Les décisions du Conseil sont publiques, sauf décision contraire du Conseil, et ce, pour des motifs sérieux. Toutefois, les délibérations, les votes et les positions défendues par les Membres sont confidentiels.

Section 4 – Règles générales de déontologie

12. Le Membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté et impartialité.
13. Un Membre ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un Organisme, dans une Association ou dans une entreprise exerçant dans le même secteur d'activité. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Le Membre à temps plein, dont le président et chef de la direction, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un Organisme, dans une Association, dans une entreprise liée ou exerçant dans le même secteur d'activité ou une société privée ou une société publique mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout Membre, autre que le Membre à temps plein, qui a ou dont l'employeur a un intérêt direct ou indirect dans un Organisme, une entreprise, une société publique, une société privée, un contrat ou une Association doit dénoncer par écrit cet intérêt immédiatement et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise, la société, le contrat ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le Membre doit dénoncer, dès qu'il en a connaissance, tout droit qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant sa nature et sa valeur, le cas échéant.

14. Il est interdit à tout Membre qui détient une information privilégiée relativement à une société privée ou publique de communiquer cette information.

Tout Membre qui possède de l'information privilégiée sur une société privée ou une société publique qui pourrait impliquer la Société ou une entreprise liée doit communiquer avec le secrétaire général, qui jugera si le titre concerné doit être mis sous embargo. Le Membre doit également s'abstenir de communiquer ou d'utiliser cette information privilégiée, à moins que cela ne rencontre les fins pour lesquelles elle lui a été fournie.

15. Le Membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Tout document qui n'est pas désigné comme un document public revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le Membre sans une autorisation expresse du Conseil.

Le Membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à la Société.

16. Le Membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
17. Le Membre ne peut accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou d'une entreprise faisant affaire avec la Société ou avec une entreprise liée ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens.
18. Le Membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou influence qu'il pourrait exercer sur quelque décision que ce soit que le Conseil peut être amené à prendre.

19. Le Membre ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être administrateur de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information inconnue du public.

20. Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Membre ne doit divulguer de l'information inconnue du public concernant la Société ou tout autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information inconnue du public.

21. Le Membre doit collaborer avec la présidente du Conseil ou le Comité, lorsqu'il est prié de le faire.
22. Le Membre qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer la présidente du Conseil.

La présidente du Conseil ou le président et chef de la direction qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du conseil exécutif et l'Autorité compétente.

Section 5 – Divulgence et abstention

23. La divulgation requise à l'article 13 se fait :
- a) lors de la réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ; et
  - b) dès le moment où le Membre qui n'avait aucun intérêt en acquiert un.
24. Le Membre doit effectuer la divulgation requise à l'article 13 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des membres du Conseil.

25. Les articles 12, 13, 15, 16, 17, 18, 22, 23 et 24 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate du Membre.
26. Le Membre doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 3 et contenant les informations suivantes :

- a) déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique des administrateurs ;
- b) le nom de la dénomination sociale de la personne morale, de toute entreprise qui est liée ou exerçant dans le même secteur, de la société privée ou de la société publique dans laquelle, au meilleur de sa connaissance, sa famille immédiate ou lui détiennent action, créance, titre ou toute autre forme d'intérêts pécuniaires ;
- c) le nom de la dénomination sociale de la personne morale, de toute entreprise qui est liée ou exerçant dans le même secteur, de la société privée ou de la société publique pour laquelle son conjoint ou lui assument ou détiennent une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue ou autre intérêt ; et
- d) le nom de la dénomination sociale de la personne morale, de toute entreprise qui est liée ou exerçant dans le même secteur, de la société privée ou de la société publique dans laquelle il détient d'autres intérêts et qui pourraient être perçus comme susceptibles d'influencer son appréciation des sujets présentés au Conseil concernant cette personne morale, entreprise ou société.

Le Membre pour qui les dispositions des paragraphes 26 a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire de la Société.

Le Membre doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement important à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

27. Le secrétaire de la Société tient à la disposition des membres et du Comité les déclarations reçues en application des articles 5 et 26. De plus, le secrétaire de la Société avise la présidente du Conseil et le Comité de tout manquement aux obligations prévues au présent code dès qu'il en a connaissance.

Section 6 – Administrateurs nommés à d'autres conseils

28. Le Membre nommé par la Société afin d'exercer des fonctions d'administrateur auprès d'un autre organisme ou entreprise (ci après la « **Personne nommée** ») est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, par le Règlement et par le présent code, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie de tel organisme ou entreprise. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
29. La Personne nommée n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels que ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise. Toutefois, toute rémunération allouée au président et chef de la direction de la Société doit être versée directement au nom de la Société.
30. Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et généralement des engagements de même nature découlant de la loi et du code d'éthique de l'organisme ou de l'entreprise au sein duquel la Personne nommée exerce des fonctions d'administrateur, cette dernière doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou entreprise qui pourrait avoir un impact important sur les finances, sur la réputation ou sur les opérations de la Société.

La Personne nommée est tenue d'informer la Société de toute question dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des administrateurs.

Section 7 – Dispenses

31. Le présent code ne s'applique pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel le Membre ne participe ni directement ni indirectement ;
  - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
  - c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale, autre qu'une entreprise exerçant dans le même secteur d'activité ;
  - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ;
  - e) à un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs ; à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous ; ou
  - f) à la détention dans une société cotée en Bourse ou une société privée, autre qu'une entreprise exerçant dans le même secteur d'activités ou liée, de titres représentant moins de 5 % de cette catégorie de titres de cette société.

Section 8 – Processus disciplinaire

32. Le Comité veille à l'application du présent code, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les Membres. Le Comité a pour mandat :
- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout Membre confronté à une situation qu'il estime poser problème ;
  - b) de traiter toute demande d'information relative au présent code ; et
  - c) de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités au présent code.

33. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations et divulgations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
34. Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
35. Le Comité préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
36. Lorsque le Comité a des motifs raisonnables de croire qu'un Membre n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.
37. Tout employé ou Membre de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Membre auprès de l'Autorité compétente.
38. Le dossier de plainte est traité par l'Autorité compétente et une sanction, le cas échéant, est imposée à l'administrateur en défaut conformément à ce que prévoit le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

Section 9 – Dispositions finales

39. Le présent code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration de la Société.
- Il n'a aucun effet rétroactif.

Extraits de lois et règlements relatifs aux principes d'éthique et aux règles de déontologie applicables aux administrateurs publics

Code civil du Québec (RLRQ., c, C-1991)  
**Art. 321.** L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

**Art. 322.** L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.  
Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

**Art. 323.** L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

**Art. 324.** L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêts est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

**Art. 325.** Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracte avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

**Art. 326.** Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, r. 1)

Chapitre II – Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.  
Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la loi et le présent règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.  
Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.  
L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.  
Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

8. Le président du conseil d'administration, le premier dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise et l'administrateur public à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou de l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'organisme ou de l'entreprise avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.  
Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

13. L'administrateur public à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement qui détient 100 % des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

16. L'administrateur public doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'organisme ou de l'entreprise.

18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visée au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le président du conseil d’administration doit s’assurer du respect des principes d’éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de l’organisme ou de l’entreprise.
- Chapitre III – Activités politiques**
20. L’administrateur public à temps plein, le président du conseil d’administration ou le premier dirigeant d’un organisme ou d’une entreprise qui a l’intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
21. Le président du conseil d’administration ou le premier dirigeant d’un organisme ou d’une entreprise qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
22. L’administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l’Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l’exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
23. L’administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l’exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l’amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
24. L’administrateur public à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l’article 22 ou à l’article 23 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s’il n’est pas candidat, ou s’il est candidat, au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
25. L’administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d’administrateur public.
- Celui qui est élu à une charge publique dont l’exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l’amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d’administrateur public.
26. L’administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

- Chapitre IV – Rémunération**
27. L’administrateur public n’a droit, pour l’exercice de ses fonctions, qu’à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d’intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital actions de l’entreprise.
28. L’administrateur public révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d’allocation ni d’indemnité de départ.
29. L’administrateur public qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l’allocation ou de l’indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- Toutefois, si le traitement qu’il reçoit est inférieur à celui qu’il recevait antérieurement, il n’a à rembourser l’allocation ou l’indemnité que jusqu’à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l’allocation ou de l’indemnité qui excède son nouveau traitement.
30. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d’administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l’allocation ou de l’indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- Toutefois, si le traitement qu’il reçoit à titre d’administrateur public est inférieur à celui qu’il recevait antérieurement, il n’a à rembourser l’allocation ou l’indemnité que jusqu’à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l’allocation ou de l’indemnité qui excède son nouveau traitement.
31. L’administrateur public à temps plein qui a cessé d’exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les 2 ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu’à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de 2 ans.
32. L’exercice à temps partiel d’activités didactiques par un administrateur public n’est pas visé par les articles 29 à 31.

33. Pour l’application des articles 29 à 31, « secteur public » s’entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l’annexe.
- La période couverte par l’allocation ou l’indemnité de départ visée aux articles 29 et 30 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l’avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.
- Chapitre V – Code d’éthique et de déontologie**
34. Les membres du conseil d’administration de chaque organisme et entreprise du gouvernement doivent se doter d’un code d’éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le présent règlement.
35. Le code établit les principes d’éthique et les règles de déontologie de l’organisme ou de l’entreprise.
- Les principes d’éthique tiennent compte de la mission de l’organisme ou de l’entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.
- Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics. Elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles doivent notamment traiter :
- 1<sup>o</sup> des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics ;
  - 2<sup>o</sup> de l’identification de situations de conflit d’intérêts ; et
  - 3<sup>o</sup> des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu’ils ont cessé d’exercer leurs fonctions.
36. Chaque organisme ou entreprise doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.
- Chapitre VI –Processus disciplinaire**
37. Aux fins du présent chapitre, l’autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c’est le président du conseil d’administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
- Le président du conseil d’administration est l’autorité compétente pour agir à l’égard de tout autre administrateur public.

- Toutefois, le président du conseil d’administration d’un organisme ou d’une entreprise du gouvernement qui détient 100 % des actions d’un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l’autorité compétente pour agir à l’égard du président du conseil d’administration de ce dernier organisme ou entreprise sauf s’il en est lui-même le président.
38. L’administrateur public à qui l’on reproche des manquements à l’éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l’autorité compétente, afin de permettre la prise d’une décision appropriée dans le cas d’une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
39. L’autorité compétente fait part à l’administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l’informe qu’il peut, dans les 7 jours, lui fournir ses observations et, s’il le demande, être entendu à ce sujet.
40. Sur conclusion que l’administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d’éthique et de déontologie, l’autorité compétente lui impose une sanction.
- Toutefois, lorsque l’autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l’article 37, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d’un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l’administrateur public pour une période d’au plus 30 jours.
41. La sanction qui peut être imposée à l’administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d’une durée maximale de 3 mois ou la révocation.
42. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doit être écrite et motivée.

Annexe 2

Déclaration d’adhésion au Code d’éthique et de déontologie des membres du conseil d’administration

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, domicilié(e) et résidant au \_\_\_\_\_, en la ville de \_\_\_\_\_, Québec, membre du conseil d’administration à la Société québécoise du cannabis, déclare avoir pris connaissance du **Code d’éthique et de déontologie des membres du conseil d’administration** de la Société québécoise du cannabis adopté par le conseil d’administration le 15 novembre 2018 et en comprendre le sens et la portée et être lié(e) par chacune de ses dispositions tout comme s’il s’agissait d’un engagement contractuel de ma part envers la Société québécoise du cannabis.

Signée à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Membre du conseil d’administration

Annexe 3

Déclaration d’intérêts

(Conformément à l'article 26 du Code d’éthique et de déontologie des membres du conseil d’administration de la Société québécoise du cannabis)

Je, \_\_\_\_\_, membre du conseil d’administration de la Société québécoise du cannabis, déclare les intérêts suivants :

1. Action, créance, titre ou toute autre forme d’intérêts pécuniaires, au meilleur de ma connaissance, que ma famille immédiate ou moi détenons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif<sup>(1)(2)</sup> ou qui constitue une portion importante de mes avoirs ou des avoirs de ma famille immédiate et qui pourraient être susceptible d’influencer mon appréciation des sujets présentés au conseil concernant ces personnes morales.

| Dénomination sociale de la personne morale | Quantité de l’intérêt | Description (ex. : actions) | Valeur approximative de l’intérêt ou proportion des avoirs |
|--------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------|
|                                            |                       |                             |                                                            |
|                                            |                       |                             |                                                            |
|                                            |                       |                             |                                                            |
|                                            |                       |                             |                                                            |

☐ Ma famille immédiate et moi-même ne détenons pas d’intérêt correspondant à cet énoncé.

- (1) Ne sont pas considérés comme des intérêts dans des personnes morales les bons du Trésor ou instrument monétaire et les obligations gouvernementales (fédérales et provinciales)
- (2) Art.31 alinéa f) : « ... ne s’applique pas à la détention dans une société cotée en Bourse ou une société privée, autre qu’une entreprise exerçant dans le même secteur d’activités, de titres représentant moins de 5 % de cette catégorie de titres de cette société. »

2. Fonction d’employé, d’administrateur, de dirigeant ou toute autre fonction analogue ou autre intérêt que ma famille immédiate ou moi assumons ou détenons dans des personnes morales à but lucratif ou non lucratif

| Dénomination sociale de la personne morale | Titre de la fonction ou nature de l’intérêt |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------|
|                                            |                                             |
|                                            |                                             |
|                                            |                                             |
|                                            |                                             |

☐ Ma famille immédiate et moi-même n’assumons aucune fonction ou ne détenons aucun intérêt correspondant à cet énoncé.

Signée à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

3. Autres intérêts que je détiens, qui me relient à une personne morale et qui pourraient être perçus comme susceptibles d’influencer mon appréciation des sujets présentés au conseil concernant cette personne morale

| Dénomination sociale de la personne morale | Nature de l’intérêt |
|--------------------------------------------|---------------------|
|                                            |                     |
|                                            |                     |
|                                            |                     |
|                                            |                     |

☐ Je ne détiens aucun intérêt correspondant à cet énoncé.

Membre du conseil d’administration



# Bilan

de responsabilité  
sociale 2023

C'est avec  
**fiereté**

que la Société québécoise  
du cannabis (SQDC)  
présente les résultats de  
son troisième Bilan de  
responsabilité sociale,  
clôturant ainsi le cycle de  
son tout premier Plan de  
responsabilité sociale.



Bâtir une  
industrie  
responsable



▲  
Amélie Robillard  
Partenaire d'affaires,  
Personnes et culture

Alexandre Ouellet  
Directeur,  
Approvisionnement



La SQDC a mis en place un premier jalon important pour elle à travers le déploiement de son premier Plan de responsabilité sociale. Au cours des trois dernières années, elle a en effet construit des bases solides en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). L'entreprise gouvernementale a mis en œuvre des projets mobilisants qui ont impliqué l'ensemble de ses employés et employées ainsi que de multiples parties prenantes de l'industrie du cannabis. Cette année, la Société est fière d'avoir atteint 10 des 13 objectifs fixés dans le cadre de son Plan RSE et elle est impatiente de poursuivre sur cette lancée. Le Bilan présenté dans les prochaines pages met en lumière les résultats du travail accompli par elle en matière de responsabilité sociale. Il témoigne du leadership de la Société québécoise du cannabis et de sa contribution majeure au développement responsable d'une industrie de la vente de cannabis dans une perspective de santé, d'éthique, de communauté et d'environnement.

La SQDC est particulièrement satisfaite du taux d'adhésion de 78 % de la population québécoise à sa mission, fière que 54 % des producteurs et productrices avec lesquels elle fait affaire soient basés au Québec et enthousiaste d'avoir récupéré plus de 27 tonnes de contenants et d'emballages des produits de cannabis vendus par elle, maintenant recyclés par un nouveau partenaire québécois. Par ces accomplissements, la SQDC prouve son engagement à agir avec responsabilité sur tous les plans ainsi que les efforts que ses équipes déploient au quotidien pour y arriver.

Table des matières

Santé

Éthique

Communauté

Environnement

Tableau récapitulatif

Annexe

111

114

118

120

123

124



# Santé

Notre approche de vente est basée d'abord et avant tout sur l'éducation et l'information. Nous conseillons nos clients selon les critères d'une consommation responsable et déployons notre réseau de succursales dans le respect des communautés. Nous travaillons de concert avec les organisations du milieu de la santé pour nous assurer de prendre en compte leurs préoccupations. Enfin, les profits dégagés par nos activités permettent le financement d'initiatives d'éducation et de recherche sur le cannabis ainsi que de prévention des méfaits du cannabis.

| Objectif                                                                                                                            | Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Cible 2023 | Résultat 2023                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Poursuivre</b> la formation de nos employés afin qu'ils puissent éduquer les clients sur la consommation responsable de cannabis | Taux de formation annuelle des employés sur la consommation responsable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 100 %      | 100 %  |
|                                                    | <p>La formation des employés et employées demeure, année après année, une priorité pour la SQDC. Étant en contact immédiat avec la clientèle, nos équipes jouent un rôle primordial dans l'accomplissement de la mission de l'entreprise gouvernementale en offrant un accompagnement client axé sur une consommation responsable de cannabis. La formation octroyée à chaque nouveau membre de la Société le renseigne sur le cannabis et ses composantes, ses effets, ses modes de consommation et les risques qui y sont associés. La formation comporte aussi de nombreuses mises en situation afin de bien préparer les équipes du réseau aux questions évolutives de notre clientèle et à la réalité du terrain.</p> <p>Chaque année, une mise à jour obligatoire relative à la formation en matière de cannabis est réalisée par l'ensemble des employés et employées de succursale. Une note minimale de 80 % pour chacun des modules est requise. Cette année, la formation a subi de légères modifications afin de prendre en compte l'évolution des connaissances dans le domaine.</p> <p>Nourrir nos plateformes de communication interne nous permet aussi d'informer les équipes en lien avec des sujets portant sur la production du cannabis, les produits que vend la SQDC et ce qui constitue une consommation responsable. De ce fait, plusieurs articles ont été publiés cette année dans le canal interne et une bibliothèque virtuelle comprenant les modules de formation a été rendue disponible pour consultation facile en tout temps.</p> |            |                                                                                           |

| Objectif                                                                                                 | Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Cible 2023   | Résultat 2023                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contribuer</b> à l'avancement des connaissances sur les impacts (sur la santé et sociaux) du cannabis | Nombre de rencontres par année du comité de protection de la santé du conseil d'administration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2 rencontres | 5 rencontres  |
|                       | <p>Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le comité de protection de la santé (CPS) du conseil d'administration a tenu 5 rencontres. Ce comité est composé de 5 membres indépendants qui possèdent des compétences complémentaires en matière de santé publique et dans des domaines connexes. Le CPS veille avant tout à ce que la SQDC agisse en cohérence avec sa mission à tous les égards. Il s'assure, par le fait même, que les stratégies ainsi que les ressources de l'entreprise gouvernementale lui permettent de capter les marchés illégaux du cannabis dans une perspective de protection de la santé des consommateurs et consommatrices.</p> <p>Cette année, le comité a notamment analysé certains processus de sélection de nouveaux produits, l'accessibilité des services, la concurrence aux marchés illégaux et l'information disponible pour la clientèle de la SQDC. Ces échanges ont permis à la direction de la SQDC de poursuivre la nécessaire évolution de ces processus dans une perspective d'amélioration en continu.</p> |              |                                                                                                    |

| Objectif                                                                                 | Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Cible 2023          | Résultat 2023                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Développer</b> et maintenir les relations avec les parties prenantes liées à la santé | Nombre de nouvelles parties prenantes rencontrées par année                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 6 parties prenantes | 6 parties prenantes  |
|       | <p>La collaboration avec nos parties prenantes est essentielle à l'atteinte de notre mission. En effet, le développement et le maintien des relations avec celles-ci nous assurent une meilleure compréhension des enjeux liés au cannabis. Au cours de l'exercice financier 2022-2023, nous avons échangé avec 6 nouvelles parties prenantes du domaine de la santé. De plus, dans le cadre du développement de notre nouveau Plan stratégique, nous avons procédé à un rigoureux exercice de consultation de plusieurs de nos parties prenantes.</p> <p>Finalement, afin de se rapprocher des organisations évoluant dans notre écosystème, plusieurs représentants de nos équipes ont été particulièrement actifs cette année en agissant à titre de conférenciers et conférencières dans des événements liés aux milieux des affaires, de l'emballage, du commerce en ligne et du leadership.</p> |                     |                                                                                                         |





# Éthique

Nos principes éthiques façonnent notre culture organisationnelle et nous poussent à agir de façon responsable. Notre sens éthique guide toutes nos décisions, entre autres quant à la relation de confiance avec nos clients et clientes ainsi que les consommateurs et consommatrices, la gestion des ressources humaines et nos pratiques d’approvisionnement.

| Objectif                                                                            | Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cible 2023 | Résultat 2023                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maintenir l'éthique de vente                                                        | Taux de formation des gardiens de sécurité et des conseillers à l'éthique de vente                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 100 %      | 100 %  |
|  | <p>À la SQDC, le respect des principes d'éthique de vente se manifeste notamment par le refus d'accéder à nos succursales et de vendre des produits de cannabis à une personne de moins de 21 ans, à une personne dont le comportement est manifestement altéré par la drogue ou l'alcool ou à toute personne majeure qui tente d'acheter pour ces dernières.</p> <p>L'application de ces principes est étroitement liée à la perspective de protection de la santé intrinsèque à notre mission. Pour cette raison, année après année, nous nous assurons que la totalité de nos employés et employées, ainsi que de nos gardiens et gardiennes de sécurité, possède les connaissances nécessaires à l'application de ces principes.</p> |            |                                                                                           |

| Objectif                                                                                                     | Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Cible 2023 | Résultat 2023                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accroître et maintenir l'engagement des employés tout en favorisant l'attraction et la rétention des talents | Taux de satisfaction global des employés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 75 %       | 81%  |
|                         | <p>Sur une base annuelle, la SQDC réalise un sondage sur l'expérience employé(e) afin d'obtenir une rétroaction de l'ensemble des équipes. Cet exercice très important lui permet de déterminer les champs d'intervention à prioriser pour accroître et maintenir l'engagement et la satisfaction des équipes.</p> <p>Un des principaux constats mis en évidence par l'édition 2021-2022 du sondage était que les employés et employées recherchent davantage d'occasions de développement personnel et de possibilités de participer aux décisions et orientations de l'entreprise. C'est ainsi que nous avons poursuivi cette année l'implantation du chantier en développement organisationnel <i>Cultiver les talents</i>. Cette initiative encadre tous les programmes de la SQDC qui contribuent au développement personnel et professionnel des employés et employées. À titre d'exemple, depuis son lancement en 2021, ce sont plus de 50 gestionnaires, soit la moitié de notre réseau de succursales, qui ont été formés dans le cadre du programme <i>Propulsion</i>, un parcours de formation en leadership développé en collaboration avec le centre Laurent Beaudoin de l'Université de Sherbrooke. D'autres initiatives, telles que <i>Le micro est à toi</i>, permettent aux employés et employées de proposer des idées de thématiques sur lesquelles porteront les futurs articles éducationnels destinés à la plateforme interne. La série de contenus <i>Modèles de leadership</i> met quant à elle en lumière des leaders des différents secteurs de l'entreprise et montre des exemples de parcours incarnant les quatre valeurs principales de la SQDC. L'initiative <i>Les Sommités</i>, qui est la plus grande activité de reconnaissance que nous avons créée, a également permis de souligner l'engagement exceptionnel de plusieurs membres clés de la Société. Ce sont 23 d'entre eux et elles qui ont été sacré(e)s Sommités 2023. Le programme d'appréciation de la contribution a également permis aux employés et employées de poursuivre de manière continue leur développement sur les plans autant personnel que professionnel.</p> <p>Selon les résultats de notre sondage 2022-2023, le taux de satisfaction global des employés et employées de la SQDC a été de 81 % cette année. Ces résultats guideront l'entreprise gouvernementale dans le développement de ses futures initiatives qui contribueront à l'engagement de nos équipes, ainsi que dans la définition d'une marque employeur évocatrice pour celles-ci.</p> |            |                                                                                          |

| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Indicateur                                                          | Cible 2023   | Résultat 2023                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------|
| Offrir aux employés un milieu de travail sain et sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Taux de succursales ayant implanté un comité SST dans l'année       | 100 %        | 76 % <sup>(1)</sup>           |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Nombre de rencontres annuelles du comité SST pour chaque succursale | 3 rencontres | 1,16 <sup>(2)</sup> rencontre |
| <div><div></div><div><p>Le taux de succursales SQDC ayant un comité de santé et sécurité au travail (SST) cette année est de 76 %, soit un résultat semblable à celui de l'année dernière. Le nombre de rencontres annuelles des comités, durant lesquelles les membres ont eu l'occasion de discuter des enjeux et des bonnes pratiques en matière de SST, a toutefois légèrement diminué. On constate une moyenne de 1,16 rencontre par succursale. Il est à noter que les succursales ayant été en grève durant l'année ont été exclues du calcul.</p><p>En parallèle à ces rencontres, les gestionnaires des succursales ont aussi poursuivi la tenue des deux inspections préventives semestrielles des lieux de travail. Ces inspections permettent de repérer les points de non-conformité afin d'y apporter les correctifs nécessaires. De plus, une formation en secourisme a été offerte à des employés et employées dans l'ensemble du réseau et au siège social afin d'assurer le respect de la réglementation en vigueur en matière de SST.</p><p>Dans une perspective de santé globale, la SQDC a, cette année encore, offert à ses employés et employées un Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF). À travers le PAEF, ceux-ci et celles-ci ont accès à une plateforme en ligne qui comprend une multitude de ressources soutenant leur mieux-être. Ils et elles peuvent y obtenir des conseils sur les finances, la santé physique, le travail et bien plus. De manière complémentaire, l'accès aux services en ligne de télémédecine Dialogue a été reconduit. L'entreprise gouvernementale a aussi offert à l'ensemble de ses équipes la possibilité d'assister à une conférence virtuelle sur la gestion du stress présentée par la D<sup>re</sup> Sonia Lupien. Cette conférence qui donne des ressources concrètes et factuelles pour mieux comprendre et gérer le stress demeure accessible à tout le personnel pour une période d'un an.</p></div></div> <div><div><p>(1) Pour l'indicateur lié au taux de succursales ayant implanté un comité SST, les succursales ayant ouvert leurs portes après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ont été exclues du calcul afin de leur laisser un délai raisonnable pour mettre en place ce comité.</p><p>(2) Pour l'indicateur lié au nombre de rencontres annuelles des comités SST, seules les succursales ayant été en activité durant toute l'année 2022-2023 ont été considérées.</p></div></div> |                                                                     |              |                               |

| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Indicateur                                                         | Cible 2023 | Résultat 2023                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mettre en place une démarche d'approvisionnement responsable (biens et services)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Pourcentage des contrats qui ont intégré des critères responsables | 50 %       | 60 %  |
| <div><div></div><div><p>Cette année, nous avons poursuivi nos efforts d'intégration de critères responsables dans notre processus d'approvisionnement en biens et services non destinés à la revente. En considérant entre autres l'intégration de notre clause générale RSE, qui nous permet d'évaluer les pratiques de développement durable chez nos fournisseurs, ce sont 60 % de nos contrats qui ont intégré des critères responsables.</p><p>La SQDC a entamé les démarches nécessaires pour implanter une nouvelle approche de suivi de la performance en matière d'approvisionnement responsable, entrée en vigueur en avril 2023. Le Bureau de coordination de développement durable (BCDD) du gouvernement du Québec a publié un <i>Guide des indicateurs d'acquisition responsable</i> afin d'épauler les organismes publics dans le suivi de leurs acquisitions responsables. La SQDC s'est donc engagée à utiliser cette nouvelle méthodologie de suivi de sa performance en matière d'acquisition responsable. Au cours de l'année, les nouveaux indicateurs ont été intégrés à notre plateforme de suivi et de gestion des acquisitions, nous permettant aujourd'hui d'être fin prêts à suivre la nouvelle méthode. Nous avons aussi rencontré certains de nos fournisseurs actuels afin de leur communiquer des informations sur cette nouvelle méthode d'évaluation d'acquisition responsable. Des formations seront suivies au début de l'année financière 2023-2024 afin que les équipes internes de la SQDC se familiarisent avec l'utilisation de ces nouveaux indicateurs.</p><p>En réponse à la directive 626-2022 émise par le BCDD, la SQDC a mis en place un processus qui l'amène à évaluer la durabilité de ses nouvelles politiques organisationnelles. Bien que cette année aucune nouvelle politique n'ait été développée, la SQDC est maintenant fin prête à utiliser les outils mis à la disposition par le BCDD afin d'évaluer la durabilité des futures politiques touchant l'ensemble de la Société.</p></div></div> |                                                                    |            |                                                                                          |



# Communauté

Notre engagement envers la communauté se traduit par notre préoccupation constante d'exercer au mieux notre mission d'assurer la vente du cannabis dans une perspective de protection de la santé. Il implique également un souci d'encourager l'économie locale.

| Objectif                                                            | Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Cible 2023 | Résultat 2023 |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| <b>Faire connaître</b><br>la mission et la pertinence<br>de la SQDC | Taux d'adhésion de la population à la mission de la SQDC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 75 %       | <b>78 %</b>   |
|                                                                     | <p>Pour une troisième année consécutive, la SQDC a sondé le grand public afin de mesurer l'évolution de la perception de la population du Québec à l'égard de la légalisation du cannabis et de la SQDC. Pour l'exercice financier 2022-2023, 78 % des répondants et répondantes ont affirmé être favorables à la mission de la SQDC, soit d'assurer la vente du cannabis conformément à la <i>Loi encadrant le cannabis</i> dans une perspective de protection de la santé, afin d'intégrer les consommateurs et consommatrices au marché légal du cannabis et de les y maintenir, sans favoriser sa consommation.</p> <p>Ce résultat est le même que celui obtenu l'an dernier. Il témoigne d'une certaine stabilisation de l'acceptabilité sociale de la population à l'égard du modèle d'entreprise gouvernementale encadrant la distribution et la vente du cannabis. La SQDC poursuit activement ses efforts de communication et de vulgarisation de sa mission dans ses communications d'entreprise tout comme en ligne, à travers ses plateformes numériques.</p> |            |               |

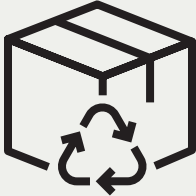
| Objectif                                                                                                | Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Cible 2023 | Résultat 2023 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| <b>Favoriser</b><br>la place du cannabis<br>produit au Québec<br>afin d'encourager<br>l'économie locale | Pourcentage du cannabis produit par les fournisseurs de la SQDC qui est cultivé au Québec                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 40 %       | <b>41 %</b>   |
|                                                                                                         | Pourcentage de producteurs de cannabis basés au Québec parmi l'ensemble de nos fournisseurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 20 %       | <b>54 %</b>   |
|                                                                                                         | <p>La SQDC a à cœur la collaboration qu'elle entretient avec ses fournisseurs actuels et potentiels qui possèdent leur siège social ou qui produisent au Québec. Cela se perçoit notamment dans la relation d'affaires étroite qu'elle a développée et entretient avec l'Association québécoise de l'industrie du cannabis (AQIC). En effet, de multiples rencontres ont eu lieu avec l'AQIC au cours de l'année afin de centraliser les communications auprès de l'industrie et d'obtenir sa rétroaction sur de nombreux sujets. Plusieurs initiatives sont nées de cette collaboration, notamment l'adoption de l'approche de gestion par catégories.</p> <p>Au cours de l'exercice financier 2021-2022, la SQDC avait officiellement lancé l'identifiant <i>Cultivé Québec</i> permettant à la clientèle de distinguer les produits cultivés majoritairement au Québec. Durant cette année financière, nous avons poursuivi les efforts avec nos partenaires québécois pour étendre cet identifiant et bonifier l'offre de produits le portant. En date du 25 mars 2023, 41 % des produits de cannabis en vente à la SQDC portent cet identifiant et 54 % de l'ensemble de nos producteurs et productrices ont leur siège social au Québec.</p> |            |               |



# Environnement

Comme entreprise responsable, nous visons l'exemplarité en matière environnementale. Nous évaluons nos processus en fonction de critères écoresponsables et nous faisons des gestes concrets pour réduire notre empreinte.

| Objectif                                                                   | Indicateur                                                                             | Cible 2023 | Résultat 2023 |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|
| Réduire notre empreinte environnementale liée aux contenants et emballages | Pourcentage des produits vendus à la SQDC qui répondent à des critères écoresponsables | 70 %       | 57 %          |



L'enjeu lié à l'empreinte environnementale des contenants et emballages est central pour l'industrie du cannabis. Pour cette raison, la SQDC accompagne l'ensemble de ses fournisseurs afin de les outiller et, ainsi, de leur faciliter le recours à des emballages écoresponsables. De ce fait, ils contribueront directement au développement d'une industrie plus respectueuse de l'environnement.

La SQDC a poursuivi cette année les rencontres de la Table de concertation sur les contenants et emballages écoresponsables. Plus précisément, les membres de la Table ont été consultés dans l'exercice de priorisation des enjeux RSE à prendre en compte dans l'élaboration du prochain Plan RSE de la SQDC. À l'occasion d'une rencontre en sous-comité, les membres de la Table ont également contribué à la réflexion entourant l'élargissement de la portée de nos critères écoresponsables à de nouvelles catégories de produits de cannabis.

Cette année encore, la SQDC a collecté des données auprès de tous ses fournisseurs afin d'évaluer le nombre de produits vendus qui répondent à au moins 2 de ses 4 critères écoresponsables. Pour l'exercice financier 2022-2023, 57 % des produits vendus par la SQDC sont considérés comme écoresponsables, ce qui constitue une belle progression lorsqu'on compare ce résultat à ceux des années précédentes (32,49 % l'an dernier et 15,58 % en 2020-2021). Il est à noter que, cette année, la SQDC a ajouté le respect des critères écoresponsables des emballages à ses autres critères de sélection de produits dans son planogramme.

Bien que nous n'ayons pas atteint notre ambitieux objectif de 70 %, nous sommes fiers des efforts réalisés par nos fournisseurs et comptons les encourager à poursuivre leur transition vers une plus grande écoresponsabilité.

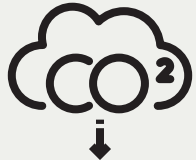
| Objectif                       | Indicateur                                                                                                                  | Cible 2023 | Résultat 2023                                                                               |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gérer les matières résiduelles | Pourcentage des succursales où est implantée une initiative de récupération des contenants et emballages de cannabis usagés | 70 %       | 100 %  |



Confirmant le succès de son initiative de récupération des contenants et emballages auprès de notre clientèle, la SQDC a poursuivi son implantation dans l'ensemble des succursales. Depuis octobre 2022, elle mène cette initiative en collaboration avec un nouveau partenaire québécois, Go Zero, qui assure le recyclage des plastiques rigides et souples.

Par cette initiative qui se veut complémentaire de la collecte sélective, la SQDC contribue à limiter la quantité de déchets destinés aux sites d'enfouissement. Pour l'année 2022-2023, ce sont 27 tonnes de contenants et d'emballages de produits de cannabis qui ont ainsi été récupérées.

La SQDC avait lancé, vers la fin de l'exercice financier 2021-2022, une initiative de récupération des masques de procédure pour ses employés et employées. Ce projet, réalisé en collaboration avec MultiRecycle, nous a permis de récupérer 197 kg de masques, soit 40 000 unités.

| Objectif                                                                          | Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Cible 2023                                      | Résultat 2023               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Évaluer</b> les émissions de GES des bâtiments                                 | Tonnes de GES émises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Bilan annuel réalisé et cible 2024 fixée</b> | <b>Bilan annuel réalisé</b> |
|  | <p>Pour une troisième année consécutive, la SQDC a quantifié ses émissions de gaz à effet de serre (GES).</p> <p>Les émissions directes (Catégorie 1) incluent les émissions liées à la consommation de gaz naturel dans les succursales ainsi que celles liées aux fuites de gaz réfrigérant des unités de climatisation. Les émissions indirectes (Catégorie 2) incluent les émissions liées à la production d'électricité qui sera par la suite consommée en succursale. L'inventaire de nos émissions de GES a été réalisé pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.</p> <p>La SQDC vise l'atteinte de l'objectif québécois et canadien de carboneutralité d'ici 2050. Il sera possible pour l'entreprise gouvernementale d'établir une cible de réduction basée sur une échéance temporelle plus rapprochée une fois que nous détiendrons davantage de données sur les autres émissions indirectes (Catégorie 3).</p> |                                                 |                             |

| Objectif                                                                            | Indicateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cible 2023 | Résultat 2023                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aménager</b> les bâtiments de façon écoresponsable                               | Pourcentage des succursales SQDC intégrant des critères d'aménagement écoresponsables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 100 %      | 100 %  |
|  | <p>En ce qui a trait à la construction de nouvelles succursales, l'équipe d'aménagement immobilier de la SQDC continue de prendre en considération l'ensemble des critères d'aménagement écoresponsables. Chacune des succursales SQDC ayant vu le jour en 2022-2023 intègre au moins 10 de nos 15 critères écoresponsables. À titre d'exemple, 100 % de nos succursales possèdent du mobilier de bois certifié FSC (Forest Stewardship Council) et utilisent des matériaux, comme la peinture, les adhésifs et les mastics, dont les émissions de composés organiques volatils (COV) sont faibles. Globalement, l'ensemble des succursales de la SQDC intègre en moyenne 12 critères sur les 15 établis.</p> <p>Pendant l'année financière 2022-2023, la SQDC a collaboré avec l'organisme Entraide Agapè afin de donner une seconde vie à du mobilier pour la succursale relocalisée cette année. Les comptoirs de l'ancien point de vente ont donc été repris par l'organisme et seront convertis en station de tri dans la ressourcerie.</p> |            |                                                                                             |

## Tableau récapitulatif des résultats du Bilan RSE 2022-2023

| Santé | Indicateurs                                                                                    | Cible 2023          | Résultat 2023                                                                                           |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ①     | Taux de formation annuelle des employés sur la consommation responsable                        | 100 %               | 100 %                |
| ②     | Nombre de rencontres par année du comité de protection de la santé du conseil d'administration | 2 rencontres        | 5 rencontres         |
| ③     | Nombre de nouvelles parties prenantes rencontrées par année                                    | 6 parties prenantes | 6 parties prenantes  |

| Éthique | Indicateurs                                                                        | Cible 2023   | Résultat 2023                                                                             |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| ①       | Taux de formation des gardiens de sécurité et des conseillers à l'éthique de vente | 100 %        | 100 %  |
| ②       | Taux de satisfaction global des employés                                           | 75 %         | 81 %   |
| ③       | Taux de succursales ayant implanté un comité SST dans l'année                      | 100 %        | 76 %                                                                                      |
|         | Nombre de rencontres annuelles du comité SST pour chaque succursale                | 3 rencontres | 1,16 rencontre                                                                            |
| ④       | Pourcentage des contrats qui ont intégré des critères responsables                 | 50 %         | 60 %   |

| Communauté | Indicateurs                                                                                 | Cible 2023 | Résultat 2023                                                                              |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| ①          | Taux d'adhésion de la population à la mission de la SQDC                                    | 75 %       | 78 %  |
| ②          | Pourcentage du cannabis produit par les fournisseurs de la SQDC qui est cultivé au Québec   | 40 %       | 41 %  |
|            | Pourcentage de producteurs de cannabis basés au Québec parmi l'ensemble de nos fournisseurs | 20 %       | 54 %  |

| Environnement | Indicateurs                                                                                                                 | Cible 2023                               | Résultat 2023                                                                               |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| ①             | Pourcentage des produits vendus à la SQDC qui répondent à des critères écoresponsables                                      | 70 %                                     | 57 %                                                                                        |
| ②             | Pourcentage des succursales où est implantée une initiative de récupération des contenants et emballages de cannabis usagés | 70 %                                     | 100 %  |
| ③             | Tonnes de GES émises                                                                                                        | Bilan annuel réalisé et cible 2024 fixée | Bilan annuel réalisé                                                                        |
| ④             | Pourcentage des succursales SQDC intégrant des critères d'aménagement écoresponsables                                       | 100 %                                    | 100 %  |

Annexe

Contribution du Plan de responsabilité sociale 2021-2023 (PARS) de la SQDC  
à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD)

| PARS 2021-2023<br>de la SQDC                                                                                                     | Objectifs<br>de la SGDD                                                                                                                                                 | Domaines concernés<br>de la SGDD              | Résultats recherchés<br>de la SGDD (n°)                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.1 Poursuivre la formation de nos employés afin qu'ils puissent éduquer les clients sur la consommation responsable de cannabis | Objectif 2.5 : Aider les consommateurs à faire des choix responsables                                                                                                   | –                                             | n° 30 : la sensibilisation du public à la consommation responsable par la diffusion d'informations pertinentes                                                                                                |
| 1.2 Contribuer à l'avancement des connaissances sur les impacts (sur la santé et sociaux) du cannabis récréatif                  | Objectif 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires                                                                                       | –                                             | n° 43 : des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie, y compris la lutte contre l'intimidation                                       |
| 1.3 Développer et maintenir les relations avec les parties prenantes liées à la santé                                            | Objectif 1.3 : Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales | –                                             | n° 15 : accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des ministères et organismes (MO) |
| 2.1 Renforcer l'éthique de vente                                                                                                 | Objectif 2.5 : Aider les consommateurs à faire des choix responsables                                                                                                   | –                                             | n° 30 : la sensibilisation du public à la consommation responsable par la diffusion d'informations pertinentes                                                                                                |
| 2.2 Accroître et maintenir l'engagement des employés tout en favorisant l'attraction et la rétention des talents                 | Ne correspond à aucun objectif spécifique de la SGDD 2015-2020                                                                                                          | –                                             | –                                                                                                                                                                                                             |
| 2.3 Offrir aux employés un milieu de travail sain et sécuritaire                                                                 | Objectif 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires                                                                                       | –                                             | n° 43 : la mise en œuvre de mesures et d'actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie                                                                   |
| 2.4 Mettre en place une démarche d'approvisionnement responsable (biens et services)                                             | Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique                                                                        | Marchés publics                               | n° 8 : d'ici 2020, pour 50 % des MO, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable       |
| 3.1 Faire connaître la mission et la pertinence de la SQDC                                                                       | Ne correspond à aucun objectif spécifique de la SGDD 2015-2020                                                                                                          | –                                             | –                                                                                                                                                                                                             |
| 3.2 Favoriser la place du cannabis produit au Québec afin d'encourager l'économie locale                                         | Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique                                                                        | Marchés publics                               | n° 9 : augmentation importante des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO (dans ce cas-ci : achat local)                                                                                      |
| 4.1 Réduire notre empreinte environnementale liée aux contenants et emballages                                                   | Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique                                                                        | Activités courantes de gestion administrative | n° 1 : la réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles                               |
| 4.2 Gérer les matières résiduelles                                                                                               | Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique                                                                        | Activités courantes de gestion administrative | n° 1 : la réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles                               |
| 4.3 Évaluer les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments                                                                  | Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique                                                                        | Bâtiments et infrastructures                  | n° 4 : la diminution, d'ici 2020, de 10 % des émissions de GES des bâtiments des MO par rapport au niveau évalué en 2009-2010                                                                                 |
| 4.4 Aménager les bâtiments de façon écoresponsable                                                                               | Objectif 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique                                                                        | Bâtiments et infrastructures                  | n° 5 : la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable                                                                                                          |

**Crédits photos**  
La majorité des photos contenues dans le présent Rapport annuel ont été prises par Marc-Olivier Bécotte.

La SQDC tient à remercier les employés qui ont accepté de prendre la pose pour illustrer son Rapport annuel 2023 (ordre d'apparition) : Sébastien Gauthier Alcequiez, Caraka Marc Compere, Kamylle Sallam, Mathieu Olivier Lambert Thibault, Renaud Dumouchel-Fournier, Émilie Perrault, Geneviève Giroux, Robert Dalcourt, Éliane Hamel, Josée Laliberté, Jacques Farcy, Harry Raphaël, Ève Larrivée, Pietro Perrino, David Bertrand-Collin, Stéphanie Gagné, Antoine Prévost-Surprenant, Xavier Desjardins, Clara Maître, Marylou Boudreau, Estrella Leila Piette, Mariane Prégent-Bastien, Carolyne Dalcourt, William Sigmen Bassi, Charles Hamel, Arielle Sernuck, Jessica Blais Soulière, Johnaton Lampasona, Isabelle Mathieu, Antoine Lajeunesse, Fanny Beaudoin, Julie Gravel, Pascale Lortie, Ariane Simon-Jean, Amélie Robillard et Alexandre Ouellet.

**Gestion de la publication**  
Éliane Hamel

**Rédaction de la Revue des activités**  
Mariane Prégent-Bastien

**Rédaction de la section Finances**  
Robert Dalcourt

**Rédaction de la section Gouvernance**  
Julien Fortier

**Révision**  
Monique Thouin

**Conception et design graphique**  
CG3 inc. Communication Graphisme

Pour consulter la version électronique de ce Rapport, visiter la section À propos dans SQDC.ca

**Imprimé au Québec**  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023  
ISBN 978-2-550-84122-7 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-84123-4 (version PDF)



